

la météo: Plutôt nuageux en matinée; ciel variable et possibilité d'une averse ou d'un orage en après-midi. Max.: 25 degrés. Demain, le temps tournera au beau et chaud. **Détail page 14**



Jaime Ferrer

Ministre d'Aquino assassiné

MANILLE (AFP) — Un ministre du gouvernement de la présidente Corazon Aquino réputé pour son anti-communisme a été tué hier soir lors d'une embuscade tendue par au moins trois hommes armés dans la banlieue de Manille.

Au moins trois hommes ont ouvert le feu sur la voiture de M. Jaime Ferrer, ministre aux Collectivités locales, qui passait sur un pont dans le quartier de Paranaque, près de son domicile, a indiqué le frère du ministre, M. Wally Ferrer.

Mortellement blessé, M. Ferrer a été déclaré mort à son arrivée dans une clinique privée près du lieu de l'attentat a ajouté le frère du ministre.

Le chauffeur de M. Ferrer a également été tué, a-t-on appris auprès d'une proche du ministre. Selon la radio privée philippine DZRH, le ministre a été touché par neuf balles.

Les assaillants ont réussi à prendre la fuite à bord d'une voiture après l'attentat, a-t-on indiqué de source policière. Leur véhicule a été retrouvé

Voir page 8 : Ministre

Amsterdam nie qu'un tel navire ait largué les amarres Le Canada guette toujours le Walfis

MICHEL C. AUGER

Les recherches aériennes et navales continuaient, hier soir, pour retrouver le *MV Walfis* que le gouvernement fédéral soupçonne d'être chargé d'étrangers voulant entrer clandestinement au Canada, même si les autorités du port d'Amsterdam affirmaient qu'aucun bateau répondant à la description du *Walfis* n'a pu quitter le port.

Au ministère de l'Emploi et de l'Immigration, on affirmait hier soir que les informations reçues concernant le *Walfis* étaient « solides » et que les recherches se poursuivraient. « Nous avons eu une confirmation de la part de nos sources en Hollande que ce navire était bien parti », affirme la porte-parole du ministère de l'Immigration, Mme Fay Taylor.

Mais les autorités portuaires d'Amsterdam, dans une entrevue à un quotidien torontois, ont affirmé que ni le *Walfis*, ni aucun bateau pouvant correspondre à sa description n'a pu quitter le port depuis quelques semaines.

Les autorités du port d'Amster-

dam soutiennent que les autorités locales d'immigration vérifient tous les bateaux qui quittent le port depuis la mi-juillet, alors qu'un autre navire en provenance d'Europe, l'A-

mélie, a débarqué 174 asiatiques au large de la Nouvelle-Écosse.

De plus, elles soutiennent qu'il est à peu près impossible de quitter le port sans être repéré puisque le port

d'Amsterdam est fermé et qu'on ne peut atteindre la haute mer qu'en empruntant des écluses. Les officiers d'immigration sont postés à ces écluses et inspectent tous les ba-

teaux.

Les autorités canadiennes soutiennent toutefois qu'il ont la confirmation que le *Walfis* s'est ravitaillé en carburant le 23 juillet dernier à Amsterdam.

C'est vendredi dernier à 16 heures que le ministre Benoît Bouchard émettait un ordre de recherches aériennes et navales intensives au large de la côte est du Canada pour retrouver le *Walfis* qui transporterait des personnes de nationalité inconnue ayant l'intention d'entrer illégalement au Canada.

Le *MV Walfis* — ce qui signifie baleine en néerlandais — un bateau de pêche de 35 mètres et qui jauge 200 tonnes a été construit en 1914. Il aurait quitté Amsterdam le 23 juillet dernier et on croit qu'un navire de ce type prend entre 7 et 10 jours pour traverser l'Atlantique.

D'autre part, le ministère de l'Immigration affirme qu'un lien pourrait exister entre l'*Amélie* et le *Walfis* puisque le capitaine de l'*Amélie* et le propriétaire du *Walfis* auraient séjourné au même hôtel à Amsterdam à la fin de juin.

Par ailleurs, le gouvernement ca-

Voir page 8 : Le Canada



Quatre destroyers de la Marine canadienne, tel le *Skeena* (ci-haut) scrutent l'horizon des eaux territoriales canadiennes dans l'espoir d'arrêter le *Walfis* qu'on croit parti d'Amsterdam rempli de réfugiés désireux d'entrer au Canada. (Autres informations en page 8.)

Le sanglant pèlerinage de La Mecque a fait plus de 400 morts

Le monde arabe condamne l'Iran

NICOSIE (AFP, Reuter) — Aliés et adversaires de l'Iran au sein du monde arabe se sont clairement départagés dans les réactions enregistrées ce week-end après les sanglants affrontements de vendredi devant la grande mosquée de la Mecque, principal lieu saint de l'Islam, alors que les dirigeants iraniens réclamaient vengeance et la destruction du régime saoudien.

L'agence saoudienne de presse SPA a indiqué que les dirigeants du Maroc, d'Égypte, de Jordanie, de Syrie (qui soutient pourtant l'Iran dans sa guerre contre l'Irak), du Yémen du nord, du Soudan, du Bahreïn et du

Koweït ont exprimé au roi Fahd d'Arabie « leur condamnation des actions de sabotage des pèlerins iraniens à La Mecque ».

Dès samedi, le roi Hussein de Jordanie et le Conseil de la révolution irakienne (organe suprême de l'État), présidé par le président Saddam Hussein, ont vigoureusement condamné l'attitude de l'Iran et souligné leur « solidarité » avec Ryad.

Après la diffusion par la télévision saoudienne d'un bilan faisant état de 402 morts — dont 275 Iraniens — et 649 blessés, le président égyptien Hosni Moubarak a fait part hier du soutien de son pays à l'Arabie saou-

dite.

Toujours au Caire, le cheikh de la Mosquée d'Al Azhar, une des principales autorités théologiques de l'Islam sunnite, condamnait « l'agression criminelle menée par les pèlerins iraniens » et la « violation de la mosquée sainte », et en attribuait la responsabilité au gouvernement iranien.

De son côté, le président libanais Amine Gemayel, de confession chrétienne, a adressé un message de condoléances au roi Fahd d'Arabie.

Au Koweït, engagé dans une épreuve de force avec l'Iran pour assurer le passage de ses navires dans

le Golfe, la presse était unanime hier à condamner Téhéran. Dans un commentaire, le quotidien *Al-Rai al-Aam* évoque les actions « subversives et contraires à la religion musulmane » menées par l'Iran.

Paradoxalement, la presse saoudienne faisait preuve au même moment d'une grande prudence, alors que le calme était revenu à la Mecque. Ainsi, le quotidien *Al-Riyad* se bornait à dénoncer les « agissements irresponsables » des pèlerins iraniens.

Dans les pays maghrébins, le roi Hassan II du Maroc s'est déclaré « vivement préoccupé par les incidents de la Mecque », et a eu samedi soir un entretien téléphonique avec le roi Fahd d'Arabie.

En Tunisie, pays qui a rompu ses relations diplomatiques avec l'Iran le 26 mars dernier, le président Habib Bourguiba a adressé au roi Fahd un message dans lequel il lui exprime sa « solidarité et condamne les actes de trouble et d'anarchie » commis par « des adeptes de la sédition et de la discorde ». Selon le président Bourguiba, ces agissements « n'ont rien à voir avec l'Islam ».

L'Algérie a vivement déploré la « violence fratricide » et les « manifestations des dissensions du monde musulman » à la Mecque, sans prendre parti sur l'origine des affrontements et sans indiquer qu'ils avaient débuté à la suite d'une manifestation de pèlerins iraniens.

Silence remarqué en Syrie, pourtant seul allié de l'Iran au Proche-Orient.

Aucune réaction officielle non plus en Israël, où la presse accordait pourtant hier une très large place aux événements de vendredi.

C'est finalement parmi ses alliés intégristes du Liban que Téhéran a reçu le soutien le plus clair. La région de Tyr, au Liban-Sud, a été paralysée hier par une grève générale à l'appel du mouvement chiite Amal, qui entendait protester contre « l'affreux massacre commis par la police saoudienne ».

Tandis que le Hezbollah (Parti de Dieu) pro-iranien organisait une manifestation à Baalbek, dans la plaine de la Bekaa, le Rassemblement des ulémas du Liban, regroupant des religieux intégristes, réclamait dans un communiqué que les lieux saints de l'Islam « soient mis sous contrôle international ».

Les religieux libanais faisaient ainsi écho à une demande formulée par l'ayatollah Hossein Ali Montazeri, successeur désigné de l'imam Khomeiny, pour que « le contrôle des lieux saints en Arabie saoudite soit

Voir page 8 : Le monde



L'ayatollah Khomeiny était sur toutes les affiches iraniennes à La Mecque.

AU SOMMAIRE

ÉLECTIONS ONTARIENNES

Des portraits de David Peterson, Larry Grossman et Bob Rae, les chefs des trois formations politiques qui font campagne en vue des élections du 10 septembre en Ontario. **Page 2**

LA FRANCE MET L'IRAN EN GARDE

Le premier ministre Jacques Chirac a adressé une mise en garde à Téhéran en affirmant que la France riposterait si l'Iran attaquait ses intérêts. **Page 5**

LES TIGRES DÉPOSENT LES ARMES

Le chef des Tigres tamouls du Sri Lanka a accepté d'ordonner à ses hommes de déposer les armes. **Page 5**

DOUBLE REVERS DES EXPOS

Après avoir encaissé une véritable dégelée samedi, les Expos se sont de nouveau inclinés 7-4 contre les Mets, hier après-midi au Stade olympique, glissant ainsi à 6 parties de la tête et des Cards et ne devant pas les New-Yorkais que par une demi-partie. **Page 16**

Le silencieux

Si J'ÉTAIS immortel, je me spécialiserais dans l'infini.

Les voyages répétés de Jean-Paul II « déromanisent » l'église catholique.

Pour atteindre les sommets, il ne suffit pas de gravir les échelons. Il faut aussi franchir les barrières, et dans certains cas, les barbelés.

Qui s'est déjà payé la tête mise à pris d'un assassin ? — ALBERT BRIE

La tornade laisse 26 morts et 250 blessés dans son sillage

Edmonton se relève péniblement d'un des pires désastres naturels canadiens

(LE DEVOIR — CP) La capitale de l'Alberta se relevait péniblement, hier, du pire désastre naturel à avoir frappé le Canada depuis plus de 30 ans et qui a fait 26 morts et quelque 250 blessés.

La série de tornades qui a dévasté l'est d'Edmonton vendredi après-midi aura causé pour au moins \$100 millions de dégâts, estime le Bureau d'assurances du Canada et laissé 400 familles sans abri.

La 26e victime de la tragédie, un homme blessé par les débris vendredi, est décédée à l'hôpital hier.

Les tornades d'Edmonton constituent le pire désastre naturel à survenir au Canada depuis que l'ouragan Hazel avait frappé la région de Toronto en 1954, faisant 81 morts.

L'un des endroits les plus touchés de la ville, le parc de maisons mobiles Evergreen où plus de la moitié des 600 roulottes ont été détruites, a aussi été le lieu d'une des rares bonnes nouvelles du week-end quand on a retrouvé vivant le jeune Cody Grandish, 3 ans, prisonnier depuis plusieurs heures sous les débris de la maison de ses parents.

Le nettoyage d'un autre endroit fortement affecté par les tornades, le parc industriel Sherwood où 12 personnes ont péri, a été rendu difficile par la grande quantité de

produits dangereux qui se trouvaient dans les entrepôts.

Les experts du ministère de l'Environnement de l'Alberta ont immédiatement localisé les produits dangereux et des équipes travailleront encore pendant plusieurs jours à l'enlèvement de ces produits, même si on affirme qu'il n'y a plus aucun danger d'explosion ou de pollution.

Plusieurs des entreprises du parc industriel devront mettre à pied leurs employés et ne pourront reprendre leurs activités que dans plusieurs semaines. L'un des principaux employeurs privés de la ville, l'acierie Stelco, devra également mettre à pied des employés.

Les gouvernements fédéral et provincial ont tous deux promis une aide financière aux victimes, le premier ministre albertain Don Getty affirmant que sa priorité serait d'aider ceux qui ont perdu leur maison à reconstruire.

La Croix-Rouge — qui a reçu des dons de tous les coins du Canada — avait reçu plus de \$55,000 hier pour son fonds spécial pour Edmonton.

Par ailleurs, le maire d'Edmonton Laurence Decore s'est plaint du retard apporté par Environnement Canada à alerter les citoyens de la possibilité qu'une tornade traverse la ville. « Nous aurions du avoir plus de temps.

Voir page 8 : Tornade



Mary Grandish embrasse son fils Cody, 3 ans, à l'hôpital où il est traité pour une fracture mineure du crâne après avoir été retrouvé, tard vendredi soir, sous les débris de la maison familiale rasée par la tornade qui a dévasté Edmonton. La découverte de Cody a été l'une des rares bonnes nouvelles dans cette ville qui se remet péniblement du pire désastre naturel à survenir au Canada depuis plus de 30 ans.

Photos CP

Condamnés par la médecine

Des jeunes pour qui sonne le glas

FRANCE PARADIS
Collaboration spéciale

Elle avait 19 ans, la plus jeune d'une famille de sept. Trente minutes avant que la leucémie ne l'emporte, elle a eu cette phrase : « Ce qui me fait de la peine, c'est de leur faire de la peine ». Sylvie, comme la très grande majorité des jeunes mourants, aura été lucide jusqu'à la fin. Assez pour voir sa famille en larmes et en ressentir de la culpabilité.

Vincent, 23 ans, vient d'apprendre qu'il a le sida. Sylvain souffre d'une insuffisance rénale depuis l'âge de quatre ans. Il a aujourd'hui 18 ans. Pierre est venu au monde il y a 22

ans, avec la fibrose kystique. Tous trois sont condamnés. Selon qu'ils viennent de l'apprendre ou le savent depuis toujours, leur appréhension de la mort sera différente. De la première minute du diagnostic jusqu'au dernier moment, ils lutteront de toutes leurs forces pour la vie. Avec, toujours, l'espoir de vaincre la mort. Une sorte de pensée magique qui veut qu'à la fin, les gentils sortent gagnants.

Ils ont des projets, des désirs. Ils connaissent l'échéance et vivent un jour à la fois. Pierre se marie l'été prochain. Sylvain veut terminer ses études. Mais l'espoir est fragile et la dépression fait parfois des ravages considérables.

Personne ne veut mourir. On se bat jusqu'au bout. Vincent ne veut pas parler de sa maladie. Il fonce droit devant lui. Derrière les clichés de courage et de force que chacun lui colle à la peau, il refuse l'apitoiement des autres. Il nie le mérite de se battre pour continuer de vivre. « J'ai exactement le même courage que monsieur Tremblay qui va travailler tous les matins. » Pour lui, il y a les vivants et les morts. « Moi, je suis vivant ! Je m'arrangerai bien avec la mort quand elle sera là. Ce n'est pas ce que tu fais ? »

Elisabeth Kubler-Ross, dans son livre « Les étapes de la mort », décrit

Voir page 8 : Des jeunes



L'abbé Daniel Bellemare avec une jeune mourante à l'hôpital Royal-Victoria. « La fin biologique n'est celle de l'âme. Tel est l'espoir de la foi. »

Photo Louise Lemieux



David Peterson, lors de son élection comme chef du parti libéral en 1982 et plus récemment, à la législature ontarienne. Un homme transformé.



Photos PC

La campagne électorale en Ontario

Un David Peterson transformé par le pouvoir triomphe dans les sondages

TORONTO (PC) — Le premier ministre d'Ontario, M. David Peterson, à la tête de la province depuis 1985 et seul premier ministre non-élu du Canada, a entrepris vendredi une campagne électorale de 40 jours dans des circonstances pour le moins différentes d'il y a deux ans.

A l'époque, le dirigeant libéral était connu de seulement un électeur ontarien sur quatre et semblait désespérer de s'accrocher au statut d'opposition officielle d'une dynastie conservatrice de 42 ans, en apparence invincible, et de résister à un parti néo-démocrate en ascension.

Maintenant, gouvernant la province la plus peuplée du Canada depuis deux ans, à la suite d'un accord sans précédent avec le NPD, il bénéficie d'un soutien et d'une popularité personnelle qui, à moins d'un désastre, pourraient lui mériter un gouvernement majoritaire.

Après deux ans de libre-union avec les électeurs d'Ontario, M. Peterson désire rendre la chose officielle. Il veut aussi un verdict sur sa performance ainsi qu'un mandat lui permettant de poursuivre le programme libéral.

Il aimerait de plus avoir la possibilité d'utiliser la manière forte si jamais il devait débattre de la question du libre-échange avec le premier ministre fédéral Brian Mulroney.

Les plus récents sondages accordent aux Libéraux le vote de 50 % ou plus des électeurs décidés, les Conservateurs et le NPD comptant chacun sur à peu près 25 % des voix.

M. Peterson connaît toutefois un autre homme qui a entrepris une élection en bénéficiant d'un important soutien populaire avant de voir celui-ci s'envoler: Frank Miller. Le seule mention du nom de son prédécesseur lui rappelle de ne rien prendre pour acquis. M. Peterson, qui est



Bob Rae, le chef du NPD ontarien, danse avec Arlene Jardine pendant la Parade annuelle des Caraïbes, dans le centre-ville de Toronto.

âgé de 43 ans, a su se construire une image de leader des années 1990 auprès de la presse.

Lorsqu'il a remporté la course au leadership en 1982, il était rondouillet et portait des lunettes. Il était si mauvais orateur qu'il a dû retenir les services d'un expert pour préparer le discours qu'il devait prononcer lors de la convention du Parti libéral.

Il est maintenant perçu comme un premier ministre yuppie. Il a perdu du poids et a remplacé ses lunettes par des lentilles cornéennes, il connaît bien le français et a amélioré sa technique oratoire. Les photographies le montrent souvent en uniforme de jogging rouge et l'homme « qui marche sur l'eau », ainsi que le nomment les journalistes, apparaît en couverture de nombreux magazines torontois.

Il est d'autre part un homme de famille moderne modèle. La famille

Peterson, constituée de son épouse Shelly, qui est actrice, et de ses enfants Benjamin, Chloé et Adam, partage son temps entre une luxueuse demeure louée à Toronto et une ferme centenaire située au nord de London.

En tant que premier ministre, il a su faire face aux crises. Et quoiqu'il ne soit pas allé aussi loin que le NPD l'aurait voulu en ce qui concerne les promesses de réformes économique et sociale contenues dans leur accord, il a tout de même abordé la plupart des questions mentionnées par ce dernier.

Au niveau national, il apparaît comme la voix de la prudence dans le dossier du libre-échange avec les États-Unis. Il a d'ailleurs indiqué vendredi que cette question constituerait un élément clé de sa campagne.

« Nous devons avoir le soutien des

gens de l'Ontario pour parler d'une voix forte et lancer un message clair », a-t-il déclaré. « En ce qui concerne le libre-échange, les Canadiens ne peuvent accepter que le bon accord ou aucun du tout ».

Sur le plan provincial, Peterson a eu la chance de compter sur une économie prospère, quoique de nombreuses parties de la province n'aient pas bénéficié du boom de Toronto et de la région Golden Horseshoe.

Mais toutes choses considérées, la plus grosse responsabilité de Peterson durant la campagne électorale, ce pourrait être... lui-même.

Il est volubile, ce qui lui cause parfois des problèmes. D'autant plus que sa popularité constitue l'atout principal de son parti. Le premier gouvernement libéral majoritaire en Ontario depuis 50 ans semble néanmoins à sa portée.

Lourd défi pour Larry Grossman

TORONTO (PC) — L'attente de Larry Grossman est terminée. Après des années de dur travail et de planification, l'avocat de Toronto dirige finalement le Parti progressiste-conservateurs d'Ontario dans une campagne électorale.

Mais il ne s'agit pas du moment de triomphe dont il rêvait.

Durant 42 ans, les hommes portant la couronne tory obtenaient aussi la clé du bureau du premier ministre, comme de droit divin.

Mais lorsque M. Grossman a à son tour prétendu au prix, en novembre 1985, il s'est seulement vu mériter l'accès aux bureaux du leader de l'opposition.

Après l'élection du 10 septembre prochain, ces modestes locaux ne seront peut-être même plus occupés par les conservateurs, qui luttent pour ne pas glisser en troisième position derrière les néo-démocrates.

Selon les observateurs, ceci explique pourquoi M. Grossman affirme que le pouvoir minoritaire fonctionne bien et qu'une élection à mi-terme constitue une perte de \$ 50 millions.

La politique est dans le sang de M. Grossman. Il n'était âgé que de 12 ans lorsque son père, Allan, a été élu pour la première fois à la législature en 1955. Il a de plus pris part à quatre campagnes avant de remporter en 1975 le siège de St-Andrews-St-Patrick, dans le centre-ville de Toronto.

Et il visait la direction du parti tory presque depuis son entrée à la législature.

Il s'est rapidement fait la réputation d'un député d'arrière-banc effronté et agressif lorsqu'il s'est opposé au ministre de la Santé, M. Frank Miller, qui projetait la fermeture d'un établissement hospitalier de sa circonscription.

Pendant le mandat du premier ministre Bill Davis, M. Grossman a occupé cinq postes de cabinet, débutant en 1977 au ministère de la Consommation et des Relations commerciales pour finalement occuper les fonctions de trésorier en 1983.

Quoique perçu comme un conservateur progressiste, ou « rouge », M. Grossman était un dur administrateur. Ses adversaires le décrivaient comme autocrate, sans humour et arrogant.

A deux reprises en 1985 il a obtenu la chance de diriger les conservateurs, terminant second derrière Dennis Miller avant de défaire Dennis Timbreil, moins de dix mois plus tard, après que les Tories eurent perdu le pouvoir et que Miller eut démissionné de son poste.

Il s'était présenté comme un conservateur de la nouvelle génération pouvant attirer les électeurs urbains modérément progressistes d'Ontario et capable d'unir un parti amèrement divisé.

Mais malgré deux ans et demi d'efforts ardu, les sondages d'opinion avancent que les conservateurs sont au plus bas, ne méritant que près de 23 % des voix des électeurs décidés, nez-à-nez avec les néo-démocrates et derrière les libéraux de M. David Peterson. « Nous allons livrer à nos opposants le combat de leur vie », a déclaré le leader conservateur lors d'une conférence de presse inaugurant sa campagne, en notant que les conservateurs étaient aussi favoris dans les sondages avant leur défaite de 1985.

Mais certaines personnes l'ayant rencontré en privé affirment qu'il aurait accepté l'éventualité de se retirer sous peu de la politique s'il perdait son siège ou si le parti décidait de se donner un autre chef.

Il est toutefois impatient de se lancer en campagne. Les électeurs peuvent s'attendre à un dur combat.

Ses thèmes seront une diminution des impôts et du pouvoir de la bureaucratie, la réforme de l'éducation, le libre-échange et « la croyance en l'individu ».

Après l'élection, Bob Rae espère le « vrai » pouvoir

TORONTO (PC) — Il a contribué à défaire deux gouvernements et en a soutenu un autre depuis deux ans, mais Bob Rae, le chef du Nouveau Parti démocratique de l'Ontario ne se satisfait pas d'aussi peu.

Bien que l'accord historique établi entre son parti et les libéraux a permis de redessiner la carte politique ontarienne, Bob Rae n'a pas l'intention de se reposer tant qu'il ne sera pas assis dans le fauteuil du premier ministre, présentement occupé par le libéral David Peterson.

« Vous regardez les hommes assis de l'autre côté de la Chambre, et vous vous dites: je peux faire ce qu'ils font; ce n'est pas difficile », dit le très intense mais très posé Bob Rae. « Il n'y a rien de magique dans un gouvernement, il n'y a rien de mystérieux là-dedans. »

Déloger le populaire David Peterson, cependant, serait en soi prodigieux dans une province où les électeurs sont traditionnellement hostiles aux politiciens intellectuels de classe moyenne comme le chef du NPD, qui a été un jour décrit comme un « socialiste de salon ».

Mais alors qu'il entraîne ses 23 collègues néo-démocrates en campagne électorale, le socialiste de 39 ans est convaincu qu'il peut déjouer les libéraux et conduire la plus petite formation politique de la législature ontarienne vers sa meilleure performance électorale de la décennie.

Bob Rae se sent porté par la popularité sans précédent que connaît le NPD fédéral, dont les succès au niveau national, souhaite-t-il, auront des répercussions sur la scène provinciale.

Bob Rae prévoit mener une campagne terre-à-terre, s'adressant principalement aux travailleurs moyens, leur proposant des solutions aux problèmes auxquels ils ont été confrontés ces dernières années.

La popularité croissante de son parti au niveau national et l'optimisme du chef, pourraient ne pas être assez pour projeter M. Rae dans le fauteuil du premier ministre, ni même dans celui du chef de l'Opposition officielle. Mais en dirigeant son parti au-delà de ses affiliations traditionnelles aux grandes unions syndicales et en mettant l'accent sur des questions comme l'assurance-automobile et la réforme des pensions, Rae croit qu'il peut tailler en pièces l'appui au parti libéral.

Donner une raclette aux libéraux et aux conservateurs durant une campagne électorale mouvementée ne semblait pas à première vue devoir devenir une vocation pour le gamin respectable qu'était Bob Rae, qui vit présentement à Toronto avec son épouse, Arlene Perley Rae, et ses trois filles.

Boursier Rhodes, fils d'un diplomate de carrière qui avait de fortes affinités avec les libéraux, Bob Rae a profité d'une éducation électorale à Ottawa, Genève et Washington et semblait promis à une brillante carrière de professeur ou de technocrate. Plus tard, il devait tâter des sciences politiques à l'université mais il a abandonné quand il a senti que sa vie devenait trop abstraite et trop théorique.

Cet avocat spécialisé en droit du travail, renommé pour son esprit vif, a finalement choisi le militantisme et il a consacré la majeure partie de sa vie adulte à défendre la cause des pauvres de North London, en Angleterre, où il fut travailleur social, ou à plaider celle des travailleurs accidentés en Ontario.

Il est ensuite devenu une figure publique comme critique officiel des finances pour le NPD fédéral. C'est lui qui, en 1979, avait proposé la mo-

tion de non-confiance qui avait mené à la défaite du jeune gouvernement conservateur de Joe Clark.

Après quatre années, il s'est joint, en 1982, à l'aile provinciale ontarienne du parti.

Décrié comme le grand espoir du 3e parti, Bob Rae a reconstruit l'organisation néo-démocrate, mais a été déclassé par David Peterson lors de son premier combat électoral, lors des élections générales de 1985.

Ayant mené une campagne sans inspiration, sans organisation, et qui a permis aux libéraux de s'approprier les positions progressistes que Bob Rae essayait d'incarner avec une plate-forme électorale modérée, le NPD n'a réussi qu'à conserver le même nombre de sièges à l'assemblée législative.

Cependant, avec la déconfiture des conservateurs, il a quand même réussi à obtenir la balance de pouvoir dans un gouvernement conservateur minoritaire. Bob Rae a alors écrit une page d'histoire en paraphant un accord avec les libéraux de David Peterson pour défaire les Tories et permettre l'arrivée au pouvoir des libéraux.

En échange de cet appui, M. Rae obtint l'engagement qu'il n'y aurait pas d'élections avant deux ans et que quelques-unes des réformes en profondeur souhaitées par le NPD depuis des années seraient entreprises.

Cette période fut aigre-douce pour Rae, qui devait rager alors que David Peterson prenait tout le crédit pour des réformes que les libéraux étaient forcés d'introduire.

Mais il a accepté son sort avec sérénité et continue de travailler fort pour vaincre ce qui pourrait être sa plus grande faiblesse, un certain manque de confiance en lui qui le fait parfois paraître distant et difficile d'approche.

PIEDS FRAGILES!

Chaussez-vous bien, vous jouerez mieux!

PARTICIPATION

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS

Fondée en 1892
Agents de brevets d'invention
et de marques de commerce

1514, Docteur Penfield,
Montréal, Canada, H3G 1X5

Tél.: (514) 934-0272
Télex: 05-268656
Cable: MARION
Télécopieur

SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER

Brevets
Marques de commerce

1001, Boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Québec H3A 3C8
Tél.: (514) 845-7126, Télex 05-24335
Facsimile (514) 288-8389

Ivan Lendl
3 fois champion
des Internationaux
Player's.
Champion des
Internationaux
de France 1987.
Classé n° 1
mondial
depuis 1985.

Boris Becker
Champion des
Internationaux
Player's 1986.
Champion à
Wimbledon
en 1985, 1986.
Classé n° 2
mondial

Stefan Edberg
Champion de
l'Omnium
d'Australie
en 1985 et 1987.

LES MEILLEURS DU MONDE À MONTRÉAL!

Venez voir la meilleure brochette de joueurs dans l'histoire des Internationaux Player's, avec entre autres, Pat Cash, champion à Wimbledon en 1987 et John McEnroe, deux fois champion des Internationaux Player's (1984-1985) et trois fois vainqueur à Wimbledon.

Billets en
vente aux comptoirs TICKETRON
Ou par téléphone: TELETRON
(514) 288-2525

Du 8 au 16 août
Stade de tennis Jarry
Montréal

Tournoi officiel du
GRAND PRIX NABISCO

Organisé par
Tennis Canada

Les Internationaux
Player's*
CHAMPIONNATS DE TENNIS

*Marques de commerce — Imperial Tobacco Ltd.



Sous tutelle de 1982 à 1986

Bromont doit respecter la liste de projets prioritaires définis avec le gouvernement

BROMONT (PC) — La municipalité de Bromont doit restreindre ses dépenses pour ne pas compromettre son fragile équilibre financier.

Inquiets de l'importance des règlements d'emprunt que lui a soumis la municipalité depuis le début de l'année, les fonctionnaires du ministère des Affaires municipales ont rendu visite récemment aux administrateurs locaux pour évaluer la capacité

de payer de la ville en regard de ses projets.

Soumise à la tutelle gouvernementale entre 1982 et 1986 à la suite d'importants problèmes financiers, Bromont reçoit donc encore aujourd'hui toute l'attention du gouvernement.

Lors du dernier séjour à l'hôtel de ville des fonctionnaires provinciaux, ces derniers et l'administration locale ont établi une liste de projets

prioritaires. La municipalité peut ainsi procéder au financement de neuf projets, dont la majorité est rattachée directement à l'établissement du manufacturier japonais d'automobiles Hyundai à Bromont.

Par contre, une partie des dépenses prévues originellement est reportée à plus tard. Par exemple, la municipalité ne pourra investir dans l'immédiat la somme de \$ 650,000

pour acquérir un nouveau camion de lutte contre les incendies, comme elle en avait exprimé le désir.

Le message des fonctionnaires gouvernementaux est clair: les nouveaux investissements municipaux doivent être rentables. « Il faudra que cela rapporte au moins dix fois le montant investi pour satisfaire Québec », affirme le trésorier municipal, M. Richard Brosseau.

Le maire Pierre Bellefleur a saisi, lui aussi, le message. « Il n'est pas question d'investir davantage dans de nouvelles infrastructures, à moins que des projets industriels ne le justifient », dit-il.

Dans cette perspective, les élus étudient un projet de règlement qui déchargera la municipalité de la responsabilité de construire les infrastructures de rues pour accueillir de nouveaux développements domiciliaires. « Bromont a une dette à long terme aussi importante parce que c'est la municipalité qui a toujours réalisé ces travaux », explique M. Brosseau. La dette atteint présentement \$ 20 millions tandis que l'évaluation municipale est d'à peine \$ 130 millions. « J'aurais besoin d'une évaluation de \$ 300 millions pour avoir un ratio normal », dit le trésorier.

La situation devrait se maintenir sans réellement s'améliorer au cours des prochaines années. La dette à long terme augmentera considérablement. Elle passera de \$ 23,393,976, au début de 1988, à \$ 31,238,441 au début de 1990, selon les projections du trésorier. Mais l'évaluation fera également un bond en avant. Elle atteindra \$ 249 millions, en 1990. La dette à long terme représentera alors 12,2 % de l'évaluation municipale indexée, c'est-à-dire 1,1 % de moins qu'en 1988.

Le service de la dette continuera pour sa part de gruger une partie importante du budget municipal. Bromont affectera, en 1988, 43,7 % de ses recettes au remboursement de capital et d'intérêts sur sa dette. Le ratio passera à 46,1 % en 1989 et à 47 % en 1990.

« La situation financière de Bromont n'est pas aussi grave qu'il n'y paraît », soutient le trésorier. Il appuie son optimisme sur des projections de revenus et de dépenses qui lui laisse une marge de manœuvre confortable. M. Brosseau prévoit en effet des surplus annuels variant entre \$ 271,704 et \$ 612,801, entre 1988 et 1990.

des militaires qui tirent », a lancé M. Midy aux applaudissements de la salle. « Le pouvoir central s'était déjà effondré, maintenant c'est l'ordre féodal qui s'effrite », a déclaré un autre Montréalais, rentré d'Haïti il y a une semaine.



Photo Chantal Keyser

masse des Haïtiens rejette aujourd'hui le Conseil national de gouvernement (CNG), M. Midy a déploré qu'Ottawa continue de l'appuyer. « Que Mme Landry (la ministre des Relations extérieures) aille dialoguer si elle veut avec

Haïti: « Il n'y a plus de gouvernement »

Près de 200 Montréalais d'origine haïtienne se sont réunis hier à Montréal pour faire le point sur les récents événements survenus en Haïti. Selon M. Franklin Midy, responsable d'un projet d'alphabetisation rentré il y a trois jours d'Haïti, les luttes actuelles sont le fait d'une large mobilisation de paysans, d'ouvriers et de chômeurs, jusqu'ici demeurés « hors du politique ». Ces gens, affirme M. Midy, expriment maintenant leurs revendications et subissent la violence du pouvoir militaire de transition. « Il n'y a plus de gouvernement en Haïti », a affirmé M. Midy. « La seule solution c'est de remettre le pouvoir aux organismes populaires ». Affirmant que la

50 ans de cours de français efficaces? Peut-être pas. Payants ? Sûrement !

QUÉBEC (PC) — S'il est difficile d'évaluer leur réelle efficacité depuis 50 ans qu'ils existent, on peut toujours se réjouir que les cours d'été de français dispensés par l'université Laval au non-francophone aient constitué pour la ville de Québec (et maintenant celle de Sainte-Foy) une occasion de retombées économiques appréciables.

Les quelque 1,100 étudiants qui fréquentent les cours d'été de français dépensent chacun \$ 2,000 durant leur séjour de six semaines, affirme M. Jean-Louis Tremblay, professeur au Centre d'enseignement des langues vivantes (CELAV) de l'université Laval. Et c'est ainsi depuis une quinzaine d'années, ajoute-t-il.

« Ce n'est quand même pas négligeable, ces \$ 2 millions. D'autant plus que c'est de l'argent neuf qui vient d'en-dehors de la région », explique M. Tremblay, qui a commencé à donner des cours de français, l'été, il y a 27 ans.

Selon lui, ces retombées devaient être encore plus lucratives durant les années 1950 et 1960, époque où les cours de français attiraient majoritairement des Américains, fils de riches familles de Boston et de la Nouvelle-Angleterre, « qui avaient les moyens de louer pendant tout un été les beaux appartements situés derrière le château Frontenac ».

Ces Américains résidaient cependant, pour la plupart, dans les maisons de chambres des alentours du Petit Séminaire et de l'université Laval, donnant pendant la belle saison au Quartier latin des allures de « gai Paris ».

En démenageant, en 1965, dans le nouveau pavillon de Koninck, du campus de Sainte-Foy, les cours de français ont certes gagné en perfectionnement des techniques d'apprentissage, notamment grâce aux laboratoires et aux méthodes audiovisuelles. Mais ils n'ont jamais retrouvé l'atmosphère propre « à la vieille université logée au cœur du Vieux-Québec », estime Jean-Louis Tremblay.

L'Afrique peut devenir une « maison de la mort »

BONN (AFP) — L'Afrique risque de devenir « une maison de la mort » en raison de l'extension de l'épidémie du SIDA, selon M. Jonathan Mann, directeur du programme spécial sur cette maladie, à l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

« Si le comportement de la population locale ne change pas et si aucun vaccin ou traitement efficace ne sont mis au point, une immense épidémie risque de se déclencher qui menacera gravement l'évolution sociale et économique de ce continent », a dit M. Mann dans une interview à l'hebdomadaire ouest-allemand Der Spiegel.

« Le SIDA a fait son apparition dans des régions d'Afrique où il était absent et a progressé là où il sévit depuis des années », a-t-il affirmé. Il a indiqué que l'OMS avait commencé à coordonner en faveur de l'Ouganda le premier programme d'aide nationale en Afrique, d'un montant de \$ 6 millions.

M. Mann a affirmé en outre que l'OMS avait demandé en 1987 aux Nations-Unies et aux douze pays de la CEE \$ 34 millions pour lutter contre la maladie.

« En 1991, la seule OMS aura besoin de 600 millions de dollars et les autres organisations probablement de milliards de dollars », a-t-il précisé.

AFFAIRES SOCIALES

■ Stages de formation

Le gouvernement du Québec a adopté en juin un règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis par la Corporation professionnelle des médecins du Québec, règlement qui réjouit particulièrement la FMOQ. Ce règlement consacre en effet l'un des objectifs fondamentaux poursuivis par la Fédération depuis plusieurs années: il rend obligatoire pour tous les futurs médecins omnipraticiens une deuxième année de stages de formation — au lieu d'un an comme c'est actuellement le cas — avant d'obtenir un permis de pratique. Des examens oraux et écrits complètent ces stages de formation. D'autre part, ce même règlement interdit dorénavant aux résidents en spécialité de pratiquer la médecine en dehors des établissements où ils font leurs stages de formation. Ils peuvent poser les actes correspondant à leur niveau de formation, mais seulement là où ils effectuent leurs stages et sous l'autorité de personnes compétentes. Jusqu'à l'adoption du nouveau règlement, le résident pouvait, après la première année, obtenir un permis de pratique. Certains pouvaient ainsi travailler plusieurs heures par semaine dans un autre établissement ou cabinet privé et augmenter ainsi leur revenu, pratique désormais interdite.

■ Où va la commission Rochon?

Les spécialistes s'inquiètent de l'orientation prise par la commission Rochon. « Non seulement est-il difficile de dégager l'orientation globale de la réforme engagée, mais la Fédération demeure fort sceptique quant aux applications concrètes des solutions avancées pour contrer les lacunes du système actuel », écrit Paul Desjardins, le président de la Fédération des médecins spécialistes dans le dernier bulletin d'information de l'organisme. Dans le cadre de la deuxième étape de ses travaux, la commission Rochon avait choisi de procéder à une série de séances privées de travail avec les représentants des différents groupes directement concernés. Elle faisait parvenir à chacun une série de documents proposant des hypothèses de solution. Le 10 juin dernier, la FMSQ était invitée par la commission pour réagir *uniquement* à deux documents portant sur la réglementation professionnelle et la participation. La consultation n'a porté ni sur l'important dossier des effectifs médicaux ni sur l'aspect centralisation-décentralisation, regrette M. Desjardins qui indique que 10 minutes seulement ont été accordées aux organismes convoqués. Dans ses commentaires, le président propose à la Commission, compte tenu de l'expérience et du rôle exercé par la FMSQ dans le système de santé au Québec « d'intégrer dans ses modèles conceptuels optimaux une part plus grande du quotidien et du réel ».

Renée Rowan

PORTES & FENÊTRES

penchez à l'économie d'énergie
LE BOIS ET LE VINYLE SONT
SUPER ISOLANTS

- FENÊTRES À BATTANTS
- FENÊTRES COULISSANTES
- PORTES PATIO
- PORTES EXTÉRIEURES
- PIN, CÈDRE, ACIER ISOLÉ
- ALUMINIUM

6329 ST-ANDRÉ
MONTREAL
271-8909

Estimation gratuite
Installation si désiré
Salle de démonstration

THERMOPLEX MC

Touta une différence!



Photo Chantal Reyser

Des vandales « attaquent » la résidence d'un marchand d'armes

Huit jeunes gens masqués s'en sont pris hier après-midi à la résidence privée d'un marchand d'armes montréalais dont ils dénoncent les transactions. Ils ont planté des croix de bois blanche dans le parterre de sa maison de la rue Dufferin à Hampstead et ont tenté d'accrocher à la porte du garage une grande bannière blanche sur laquelle on pouvait lire: « Quand les riches font la guerre, ce sont les pauvres qui meurent ». Ils ont aussi lancé des morceaux de viande et insulté le propriétaire, M. Emmanuel Weigensberg. Son épouse tente ici d'arracher la bannière, alors même que les jeunes gens masqués la posent. La police de la CUM enquête actuellement sur ces méfaits. Les Weigensberg ont refusé hier de répondre aux questions des journalistes.

Résultats

Les résultats de ces loteries sont communiqués aux médias d'information immédiatement après chacun des tirages.

Provincial

Tirage du 87-07-31

NUMÉROS	LOTS
5616539	500 000\$
616539	50 000\$
16539	1 000\$
6539	100\$
539	25\$
39	10\$

6/36

Tirage du 87-07-31

1 7 8 20 21 35

No. complémentaire: 17

GAGNANTS	LOTS
6/6	0 741 848,00\$
5/6+	1 46 214,00\$
5/6	91 634,80\$
4/6	4 217 50,70\$

MISE-TOT: 2 10 17 33

GAGNANTS	LOTS
229	218,30\$

Ventes totales: 1 307 650,00\$

PROCHAIN GROS LOT
APPROX: 1 003,000,00\$

RÉSULTATS ANTÉRIEURS

TIRAGE	NUMÉROS*
24 juillet	2325265
17 juillet	1426122
10 juillet	3846363
3 juillet	4801412

*NUMÉROS DÉCOMPOSABLES

RÉSULTATS ANTÉRIEURS

TIRAGE DU	NUMÉROS
24 juillet	5-10-13-25-30-31 (12) MISE-TOT: 9-12-13-20
17 juillet	2-4-12-18-33-34 (22) MISE-TOT: 5-7-17-34
10 juillet	4-13-22-25-28-36 (9) MISE-TOT: 25-28-31-32
3 juillet	4-6-12-20-27-29 (1) MISE-TOT: 1-7-12-23



Vous pouvez miser jusqu'à 20 h 00 le jour du tirage.

Tirage du 87-08-01

1 4 20 28 44 47

No. complémentaire: 21

GAGNANTS	LOTS
6/6	0 6 856 595,00 \$
5/6+	6 117 788,30 \$
5/6	297 2 746,60 \$
4/6	16 742 93,70 \$
3/6	328 084 10,00 \$

Ventes totales: 21 234 941,00 \$

Prochain tirage: 87-08-05

Gros lot (approx.): 7 800 000,00 \$

RÉSULTATS ANTÉRIEURS

TIRAGE DU	NUMÉROS
29 juillet	10-26-31-36-39-46 (2)
25 juillet	2-11-22-23-32-40 (47)
22 juillet	1-8-26-32-43-49 (35)
18 juillet	3-8-40-46-47-48 (43)
15 juillet	4-17-29-38-39-45 (31)
11 juillet	10-24-28-33-38-46 (43)
8 juillet	5-13-14-18-37-40 (16)
4 juillet	4-19-26-32-44-46 (36)
1er juillet	3-12-15-18-21-33 (5)



Semaine du: 87-07-25

3 4

SAMEDI	458	5553
LUNDI	120	8525
MARDI	671	4386
MERCREDI	685	8123
JEUDI	792	7739
VENDREDI	549	1470



NUMÉROS	LOTS
210097	50 000 \$
10097	5 000 \$
0997	250 \$
097	25 \$
97	5 \$
21009	1 000 \$
2100	100 \$
210	10 \$



Tirage du 87-07-31

NUMÉROS

575694

75694

5694

694

94

20

105

100000\$

100000\$

5000\$

250\$

50\$

10\$

273470

737470

37470

7470

470

70

100000\$

100000\$

5000\$

250\$

50\$

10\$

100000\$

100000\$

5000\$

250\$

50\$

10\$

100000\$

100000\$

5000\$

250\$

50\$

10\$

100000\$

100000\$

5000\$

250\$

50\$

10\$

100000\$

100000\$

5000\$

250\$

50\$

10\$

100000\$

100000\$

5000\$

250\$

50\$

10\$

100000\$

100000\$

5000\$

250\$

50\$

10\$

100000\$

100000\$

5000\$

250\$

50\$

10\$

100000\$

100000\$

5000\$

250\$

50\$

10\$

100000\$

100000\$

5000\$

250\$

50\$

10\$

100000\$

100000\$

5000\$

250\$

50\$

10\$

100000\$

100000\$

5000\$

250\$

50\$

10\$

100000\$

100000\$

5000\$

250\$

50\$

10\$

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

LE MONDE EN BREF

■ Armacost se rend au Pakistan

ISLAMABAD (AFP) — Le Pakistan a exprimé hier sa préoccupation au sujet de la suspension de l'aide américaine à son pays auprès de M. Michael Armacost, secrétaire d'État adjoint américain pour les affaires politiques, en visite officielle à Islamabad, a annoncé la télévision pakistanaise. Les responsables de la diplomatie ont fait part de leur inquiétude à M. Armacost après ce gel lié à l'inculpation aux États-Unis d'un Canadien d'origine pakistanaise pour avoir tenté d'exporter illégalement vers le Pakistan un acier utilisé dans l'industrie nucléaire militaire. Le Pakistan a également exprimé sa détermination à poursuivre son programme nucléaire dans un but pacifique exclusivement, a ajouté la télévision. M. Armacost, arrivé hier matin pour une visite de deux jours, s'est entretenu avec le ministre des affaires étrangères, M. Sahabzada Yaqub Khan, et son secrétaire d'État, M. Abdul Sattar. Il doit également rencontrer le premier ministre M. Mohammad Khan Junejo ainsi que les autorités militaires pakistanaises.

■ Débat entre Lange et Bolger sur la politique nucléaire

WELLINGTON (AFP) — Les chefs de file des deux plus importants partis néo-zélandais ont exprimé hier des vues divergentes sur la poursuite de la politique anti-nucléaire de leur pays, au cours d'un face-à-face télévisé organisé avant les élections générales du 15 août prochain. M. David Lange, premier ministre travailliste sortant, a fermement défendu l'interdiction pour les navires de guerre américains de visiter les ports néo-zélandais. Cette décision avait été prise parce que les États-Unis refusent de préciser si des armes nucléaires se trouvent ou non à bord de ces navires. Washington avait réagi par la suite en suspendant ses obligations de sécurité à l'égard de Wellington contenues dans le pacte de défense ANZUS, dont fait également partie l'Australie. Le leader du Parti national (opposition), M. Jim Bolger, qui souhaite un retour de son pays au sein de l'ANZUS, a estimé que cette décision avait affecté les relations entre la Nouvelle-Zélande et les États-Unis, laissant la défense du pays à la discrétion de l'Australie qui, a-t-il dit, « ne mentionne même pas la Nouvelle-Zélande dans le cadre de sa politique de défense ». « Nous ne voulons pas d'armes nucléaires en Nouvelle-Zélande », mais « nous sommes prêts à faire confiance à nos alliés », a-t-il dit.

■ Bucaram candidat aux présidentielles équatoriennes

GUAYAQUIL (AFP) — M. Abdala Bucaram, jeune leader populiste équatorien originaire de la ville de Guayaquil, la deuxième ville du pays, est revenu triomphalement mercredi dans sa ville natale, après 22 mois d'exil volontaire au Panama, et a annoncé implicitement sa candidature aux prochaines élections présidentielles. Qualifié par ses partisans de « commandant des humbles », M. Bucaram, 33 ans, qui a atterri dans la ville en hélicoptère privé, s'est proclamé implicitement candidat aux élections présidentielles de janvier 1988 en écartant définitivement une éventuelle alliance avec le candidat potentiel du Parti social-démocrate de la gauche démocratique (ID), M. Rodrigo Borja. Bucaram s'était exilé au Panama après s'être opposé à la justice de son pays pour diffamation envers les Forces armées et à la suite d'une enquête sur des malversations présumées à la mairie de Guayaquil.

■ Maputo et Pretoria vont discuter

MAPUTO (AFP) — Une réunion au niveau ministériel consacrée aux problèmes de sécurité entre l'Afrique du Sud et le Mozambique pourrait avoir lieu la semaine prochaine à Maputo, selon des diplomates en poste dans la capitale mozambicaine. L'Afrique du Sud a invité jeudi Maputo à une reprise de contact par la réunion de la commission de sécurité conjointe, qui n'a pas siégé depuis deux ans. Les journaux officiels mozambicains estiment que l'Afrique du Sud profiterait d'une telle rencontre, soit pour rompre l'accord de Nkomati, et ainsi laisser les mains libres à son armée, soit pour renégocier le pacte à son avantage, profitant de la situation tendue qui règne au Mozambique. Cette réunion ferait suite au massacre de Homoine (sud du Mozambique) qui a fait 380 morts le 18 juillet dernier, et dont Maputo a rendu responsable la résistance nationale du Mozambique (RENAMO, opposition armée soutenue par Pretoria). La RENAMO et l'Afrique du Sud ont formellement démenti cette accusation. Pretoria a exigé du gouvernement mozambicain des excuses pour ses attaques verbales. À la suite d'un attentat à la bombe jeudi dernier à Johannesburg, le ministre de la Défense sud-africain, le général Magnus Malan, a menacé de représailles le Mozambique et la Zambie, accusés de soutenir l'ANC.

■ L'URSS a procédé à deux essais nucléaires

MOSCOU (AFP) — L'Union soviétique a procédé hier matin à deux essais nucléaires souterrains à des fins militaires, l'un dans la zone de l'île de Novaya Zemlia (Nouvelle Zemble, nord de l'URSS), l'autre dans la région de Semipalatinsk au Kazakhstan (Asie centrale), a annoncé l'agence TASS. Les deux tests, chacun « d'une puissance comprise entre 20 et 150 kilotonnes », avaient pour but un « perfectionnement de la technologie militaire », indique l'agence officielle. TASS a d'abord annoncé l'essai effectué dans la zone de l'île de Novaya Zemlia, archipel situé entre la mer de Barents et la mer de Kara. L'autre test a eu lieu sur le polygone de tirs de Semipalatinsk, où avaient eu lieu tous les essais à des fins militaires du 26 février, date de la fin d'un moratoire unilatéral de 19 mois observé par l'Union Soviétique, au 17 juillet. Ces deux tests portent à 10 le nombre des tests à caractère militaire effectués par l'URSS depuis février. L'Union Soviétique a par ailleurs procédé depuis avril à quatre explosions nucléaires « pour les besoins de son économie nationale », dont la dernière a eu lieu le 24 juillet en Yakoutie (Sibérie orientale).

Des soldats haïtiens tuent quatre personnes

PORT-AU-PRINCE (Reuter) — Des soldats haïtiens ont tiré samedi dans un marché du centre de Port-au-Prince, tuant quatre personnes, dont une vendeuse, et en blessant cinq autres au moins, ont rapporté des témoins.

Des journalistes présents sur place ont déclaré que les soldats, arrivés par camion, avaient ouvert le feu, apparemment sans avoir été provoqués, après l'attaque par la population de leurs camions gouvernementaux.

Un autre homme a été sérieusement blessé lorsque le camion municipal qu'il conduisait a été attaqué, lapidé et incendié par des personnes en colère près du marché en plein air.

La violence s'est déclenchée à l'arrivée d'un camion du gouvernement transportant des corps vers une fosse commune.

Le groupe a attaqué le véhicule près du marché en pensant qu'il transportait les victimes d'une fusillade durant laquelle les militaires avaient abattu dix personnes et blessé trente autres parmi les participants à une manifestation anti-gouvernementale dans la capitale mercredi.

Ce camion a pu s'échapper mais

plus tard des gens ont intercepté un camion d'ordures et ont frappé le chauffeur qui s'est évanoui, ont rapporté des témoins.

L'attroupement s'est ensuite dispersé et, à leur arrivée, les soldats ont ouvert le feu sur la foule des gens faisant leurs courses au marché proche, selon des journalistes présents.

« Quelques soldats ont tout simplement commencé à tirer sans sommation dans le marché », a déclaré Nancy McGirr, photographe à Reuter. Elle a précisé que les soldats semblaient viser spécialement les journalistes.

Les soldats étaient apparemment venus au marché à la suite de l'incendie d'un camion d'ordures qui dégageait une colonne de fumée noire dans le ciel. Selon certains témoins, des militaires avaient précédemment tiré des grenades de gaz lacrymogène dans ce secteur.

Dans les autres quartiers de Port-au-Prince, le calme était revenu samedi après deux jours d'une grève générale qui a paralysé l'économie et les transports en commun à travers le pays.

Par ailleurs, Daniel Narcisse, l'un des six principaux dirigeants du mouvement de protestation contre le



Une jeune vendeuse de Port-au-Prince a été abattue samedi par des soldats haïtiens.

gouvernement et les tontons macoutes, la milice duvaliériste dissoute mais toujours crainte, a déclaré qu'il refusait son expulsion ordonnée vendredi soir par le gouvernement.

Dans une interview radiodiffusée, il a dit qu'il avait réclaté sa nationalité haïtienne à son retour d'exil en février 1986 et s'est engagé à combattre devant les tribunaux cet ordre

d'expulsion.

Dans un communiqué, le Conseil national de gouvernement a accusé des étrangers d'incitation au désordre et déclaré que Narcisse, né en Haïti, était de nationalité canadienne et n'avait pas le droit de rester dans le pays.

D'autres dirigeants de l'opposition ont confié que Narcisse se cachait.

Les revendications des Tatars de Crimée

Le Kremlin opte pour la fermeté

MOSCOU (AFP) — Après 40 jours de tergiversations, les autorités soviétiques ont opté pour la fermeté en décidant de mettre fin aux manifestations de Tatars de Crimée dans le centre de Moscou et en renvoyant de force des centaines d'entre eux dans leurs lieux de résidence en Asie centrale.

Il aura fallu attendre jeudi pour que le Kremlin durcisse son attitude, après avoir oscillé entre les concessions et les menaces depuis l'arrivée dans la capitale d'une importante délégation de contestataires Tatars, le 20 juin, quelques jours avant l'ouverture d'un plénum du Comité central du Parti communiste.

La police a en effet interdit jeudi une manifestation prévue près du siège de l'agence officielle TASS et interpellé une douzaine de leaders avant de les renvoyer par avion en Asie centrale. Dans la soirée, on apprenait que l'URSS avait officiellement accusé « certains diplomates » américains d'inciter les Tatars de Crimée à des « actes illégaux ». Trois photos d'un premier secrétaire de l'ambassade des États-Unis discutant avec des représentants tatars, qualifiés d'« extrémistes », étaient montrées à la télévision.

Vendredi et samedi, des centaines d'autres Tatars étaient à leur tour contraints de retourner dans leurs foyers.

Un proche de Gemayel abattu

BEYROUTH (AFP) — M. Mohammad Choucair, 60 ans, conseiller (sunnite) du président libanais Amine Gemayel, a été abattu hier soir de plusieurs balles à son domicile à Beyrouth-ouest (majorité musulmane), a indiqué la police.

Des hommes armés se sont présentés à son domicile à Ras-Beyrouth vers 22h15 et l'ont aussitôt abattu avant de s'enfuir, a précisé la police.

Bonn prête à éliminer ses Pershing 1A

BONN (AFP) — La RFA serait prête à renoncer ses 72 Pershing-1A la condition que l'URSS élimine un nombre équivalent de systèmes tactiques Scud-B, qu'elle a stationnés en RDA et en Tchécoslovaquie, affirme le quotidien de Bonn General Anzeiger (proche du ministère des affaires étrangères) dans son édition d'aujourd'hui.

Selon le General Anzeiger le gouvernement ouest-allemand s'appuie à proposer cet « échange » à Moscou. Il pourrait, selon les vues des dirigeants ouest-allemands, faire l'objet de négociations directes germano-soviétiques, écrit encore le journal.

Un officier israélien est assassiné

JÉRUSALEM (Reuter) — Des maquisards palestiniens ont abattu hier le chef de la police militaire israélienne dans la bande de Gaza occupée, a-t-on appris de source militaire.

Dans un appel téléphonique à une agence de presse internationale à Jérusalem, la Force 17, commando dépendant du Fatah, principale composante de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), a revendiqué l'attentat qui a coûté la vie au lieutenant Ron Tal, selon la radio nationale israélienne.

L'officier, qui était âgé de 22 ans, a été tué à bout portant par cinq balles tirées par un pistolet 9 mm tandis qu'il conduisait un véhicule militaire, dans une des plus grandes artères de Gaza.

Les forces de sécurité ont immédiatement instauré le couvre-feu dans la région et fermé le port de Gaza. Il a d'autre part été interdit aux habitants, jusqu'à nouvel ordre, de se rendre aujourd'hui sur leur lieu de travail en Israël, mesure tout à fait exceptionnelle, a annoncé un porte-parole militaire.

Des dizaines de Palestiniens de la région ont été interpellés, et la police recherche d'autres suspects dans ce secteur, qui a été isolé avec des barbelés.

Le ministre israélien de la Défense, Yitzhak Rabin, qui s'est rendu sur les lieux du meurtre, a qualifié l'attentat d'exceptionnel et déclaré qu'Israël opérerait en retour pour une « riposte exceptionnelle ».

LES
5+5
DU DEVOIR

SPÉCIAL D'ÉTÉ
DANS LES ANNONCES CLASSÉES
286-1200

LE DEVOIR

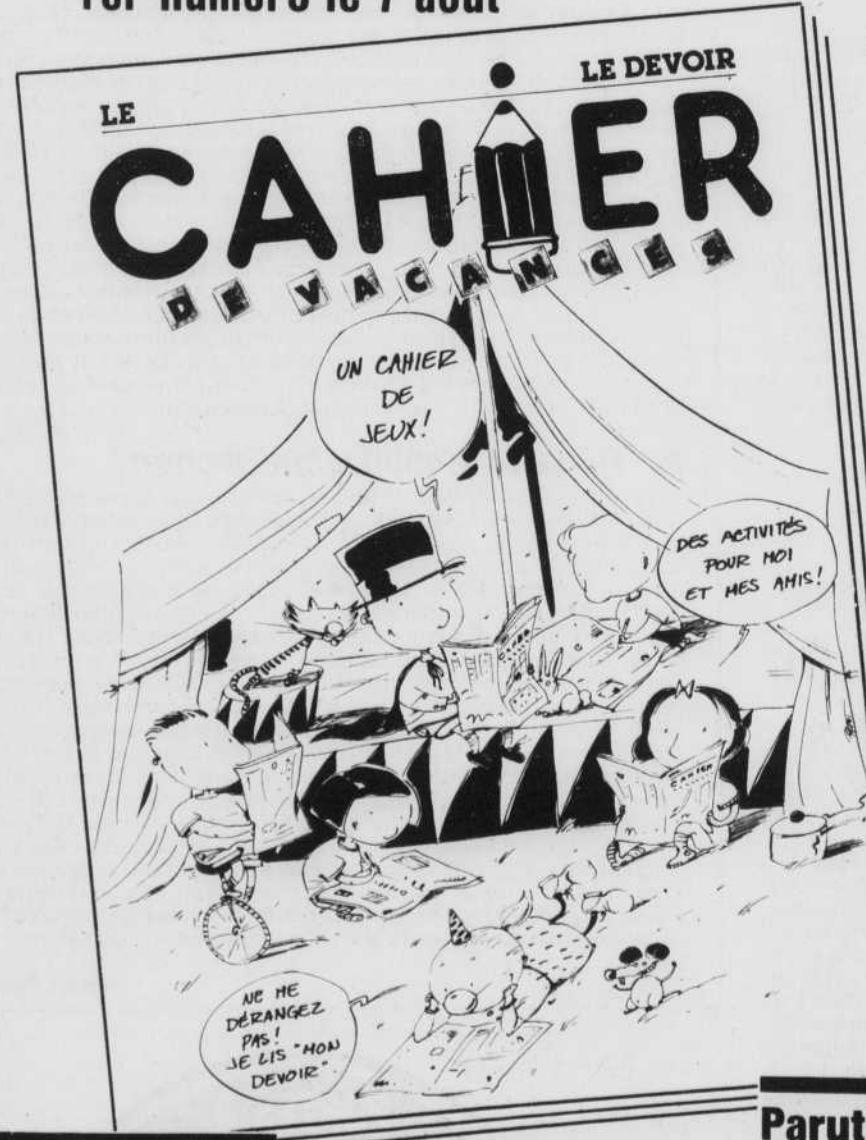
RENSEIGNEMENTS..... (514) 844-3361	
Administration.....	(514) 844-3361
Rédaction.....	(514) 842-9628
Publicité	
Générale.....	(514) 842-9645
Annonces classées.....	(514) 286-1200
Abonnements	
Montréal.....	(514) 332-3891
ou.....	(514) 844-3361
Québec.....	(418) 687-2021
Extérieur — Indicatif 514..... 1-800-361-6059	
Indicatif 418.....	1-800-463-4747
Indicatif 819.....	1-800-361-5699
Indicatif 613.....	1-800-361-5699

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

Fait **LE DEVOIR** pour le croire!

ENFIN! Un cahier pour les jeunes dans LE DEVOIR

1er numéro le 7 août



- Des histoires drôles
- Des devinettes
- Des concours
- Un contenu stimulant. Imaginé, illustré, écrit par des créateurs d'ici.

Des jeux de lecture d'écriture d'observation de stratégie de vocabulaire de mathématiques d'aptitudes

Un enrichissement pour les jeunes.

Une nouvelle façon d'apprendre à son rythme.

Parutions

7 août: Vive le cirque
14 août: Le grand tour de roue
21 août: Une agence de voyages sur mon balcon
28 août: Le vrai jeu du retour à l'école
4 sept.: La fête de la rentrée
11 sept.: L'enquête Croc-en-jambe
18 sept.: Des puces au marché aux puces
25 sept.: Le sentier des Lulupons

Avec le Cahier de vacances, bientôt suivi par le Cahier de la rentrée, LE DEVOIR lance une nouvelle formule s'adressant aux jeunes de 6 à 12 ans. Désormais, vos enfants ne seront plus trop jeunes pour lire votre quotidien. Parution hebdomadaire à compter du 7 août.

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

L'IDS
pourrait
coûter
\$1,000
milliards

WASHINGTON (AFP) — Le programme de l'Initiative de défense stratégique (IDS) américaine pourrait coûter, en prenant en considération les contre-mesures soviétiques, \$1,000 milliards, selon une étude du service de recherches du Congrès publiée hier.

« Ces résultats ont des implications gênantes », indique le rapport, qui précise que « le montant estimé concerne en effet le programme de lancement mais non son développement et sa production ».

« Une bonne partie des variantes qui augmentent le coût du lancement (du programme) dépendent partiellement ou totalement des mesures soviétiques », selon cette étude. Celle-ci a été effectuée à partir de données de chercheurs scientifiques des laboratoires américains qui se consacrent à l'IDS.

Parmi les contre-mesures soviétiques prises en considération pouvant augmenter les coûts de l'IDS figurent : de nouvelles fusées permettant à des missiles d'atteindre l'espace plus rapidement, le lancement de missiles équipés d'au moins 500 leurres et le déploiement de missiles à longue portée capables d'atteindre le territoire américain.

L'étude indique que les coûts de l'IDS pourraient être moindres si le département de la Défense réalisait des « progrès spectaculaires » dans la technologie anti-missile, permettant le développement de systèmes moins onéreux, ou si Washington et Moscou parvenaient à un accord sur la réduction des armes nucléaires à longue portée et des systèmes anti-missiles spatiaux.

« Si les Soviétiques toutefois ne coopéraient pas, le coût du lancement d'un tel programme de défense pourrait être très lourd, dit l'étude. L'absence d'accord soviéto-américain sur la limitation des armements offensifs peut potentiellement encore alourdir le coût du lancement du programme ».

Si Américains et Soviétiques ne signaient pas un nouveau traité sur les armes stratégiques nucléaires et si Moscou adoptait des contre-mesures, le coût du lancement de l'IDS pourrait alors atteindre les milliards de dollars.

Enfin, dans le cas où les Américains ne développeraient pas de technologie anti-missile moins coûteuse, il faudrait alors investir des centaines de milliards de dollars, ajoute le rapport.

Les Etats-Unis sont
seuls dans le Golfe

WASHINGTON (AFP) — Les Etats-Unis risquent de se trouver seuls dans l'immédiat face à une tension croissante dans le Golfe, estiment les observateurs, après le refus de leurs alliés d'aider au déminage des eaux de la région et les événements à la Mecque qui ont fait des centaines de victimes.

La RFA, les Pays-Bas, la France et l'Italie ont répondu à la demande américaine d'aide de déminage dans les eaux du Golfe par la négative, ainsi que Londres « dans les circonstances actuelles ». Samedi à Washington un haut responsable américain a cependant affirmé que le gouvernement britannique avait fait savoir à la Maison-Blanche que « la question était encore à l'étude ».

Suite à ces refus, le Pentagone a annoncé qu'il allait dépêcher plusieurs petits dragueurs de mines de trente tonnes de la classe MSB dans le Golfe. Trois à quatre de ces embarcations, acheminées à bord d'un navire plus important, mettront un mois pour arriver à destination.

Les huit hélicoptères anti-mines RH53D Sea Stallion que Washington a également décidé d'envoyer, arriveront aussi dans la région après la date prévue pour le voyage de retour du pétrolier koweïtien passé sous pavillon américain Bridgeton, escorté par la marine de guerre américaine.

Le Bridgeton, qui avait été endommagé par une mine iranienne le 24 juillet dernier, dans l'étroit chenal situé à proximité de l'île iranienne de Farsi, n'est pas encore reparti du Koweït. Le méthanier Gas Prince reparti samedi, accompagné par des navires de guerre américains ou prévalait une extrême vigilance, a pu passer sans encombre cette zone dangereuse.

En revanche, un avion transportant des équipements sonar et des spécialistes de la lutte anti-mines a quitté jeudi soir les Etats-Unis pour le Golfe où se trouvent déjà depuis plusieurs semaines dix-huit experts américains.

Les Etats-Unis ne disposent pour l'instant que de trois navires dra-

Les Tigres du Sri Lanka
vont déposer les armes

MADRAS — Velupillai Prabhakaran, le chef des Tigres tamouls, a accepté d'ordonner à ses hommes de déposer les armes, a déclaré le chef d'une autre organisation rebelle tamoule, Velupillai Balakumar.

Prabhakaran, qui est parti hier pour le Sri Lanka, ne donnera cependant pas cet ordre à temps pour qu'il soit exécuté aujourd'hui comme le prévoit l'accord de paix indo-sri-lankais signé mercredi dernier, a ajouté Balakumar, chef de l'organisation révolutionnaire de l'Eelam.

Un autre accord négocié à New Delhi prévoit que Prabhakaran devienne le ministre principal de la nouvelle province tamoule semi-autonome au Sri Lanka, comprenant les parties nord et est de l'île, en attendant que des élections puissent s'y dérouler.

Selon d'autres sources, l'organisation révolutionnaire de l'Eelam et le Front uni de libération tamoul, devraient également participer au gouvernement provisoire.

Après 10 jours de négociations à New Delhi avec le premier ministre Rajiv Gandhi et avec des hauts responsables indiens, Prabhakaran s'est envolé hier de Madras à bord d'un avion de transport militaire indien à destination de son fief du nord du Sri Lanka, a annoncé un porte-parole tamoul.

L'Inde a imposé le silence sur les informations concernant les progrès des négociations. Prabhakaran était retenu dans un hôtel de luxe de New Delhi sous haute surveillance militaire, ce qui avait fait craindre à Jaffna qu'il ne demeure prisonnier tant qu'il n'aurait pas accepté l'accord.

Au cours de son voyage de retour à Jaffna, Prabhakaran, âgé de 33 ans, le principal dirigeant des Tigres, s'est arrêté pendant plusieurs heures à Madras, dans le sud de l'Inde, qui abrite le quartier général de l'organisation depuis quatre ans.

Le dirigeant des Tigres, était toujours accompagné de soldats lorsqu'il s'est embarqué dans son avion



Des soldats sri-lankais surveillent un groupe de prêtres bouddhistes qui manifestaient à Colombo, samedi, contre l'accord de paix entre le gouvernement et les séparatistes tamouls.

en direction de Jaffna. Balakumar, le chef de l'organisation révolutionnaire de l'Eelam, a déclaré aux journalistes qu'un accord avait été obtenu, après le départ de Prabhakaran.

Selon des sources tamoules, Gandhi, qui devait prononcer un discours lors d'une réunion politique hier à Madras, désirait la présence du dirigeant tamoul lors du meeting, afin de renforcer le sentiment que l'accord était en bonne voie.

Selon ces sources, le dirigeant de l'Etat Tamil Nadu indien, M.G. Ramachandran, avait demandé à Prabhakaran au cours d'une réunion de se joindre à Gandhi.

L'idée avait été finalement abandonnée de crainte que des déclarations imprévisibles de l'imprévisible Prabhakaran ne viennent mettre en doute le succès de l'accord, ont indiqué des sources indiennes. Si l'accord était officiellement reconnu, il serait accepté par les Tamouls de l'île, ont ajouté les sources.

Les organisations rebelles tamoules ont jusqu'à cet après-midi pour remettre leurs armes, en vertu de l'accord signé mercredi 29 juillet, entre le premier ministre Rajiv Gandhi et le président Junius Jayewardene.

Des officiers indiens à Jaffna ont indiqué qu'ils se montreraient flexibles sur l'application des dates limites mais qu'ils donneraient l'ordre à leurs hommes de prendre les armes des Tigres si cela était nécessaire.

Les Tigres, qui comptent 3.000 hommes selon les estimations, dont 2.000 à Jaffna, sont l'organisation rebelle la plus puissante de celles qui luttent depuis quatre ans pour l'autonomie des Tamouls au Sri Lanka.

Ils ont observé le cessez-le-feu entré en vigueur vendredi dernier, mais ont exprimé leur désaccord avec le traité indo-sri-lankais. Ils ont à plusieurs reprises refusé de rendre leurs armes aux soldats indiens et certains incidents ont eu lieu entre les deux forces.

Nouvel espoir de paix
en Amérique centrale

TEGUCIGALPA (Reuter) — Les ministres des Affaires étrangères de plusieurs pays latino-américains, réunis pour préparer un sommet des pays d'Amérique centrale la semaine prochaine au Guatemala, ont élaboré un document de travail qui fait naître un nouvel espoir de paix pour la région.

Les ministres des pays d'Amérique centrale et du groupe de Contadora (Mexique, Panama, Venezuela et Colombie) se sont en effet réunis pendant deux jours à Tegucigalpa pour discuter d'un plan de paix élaboré par le président costaricien Oscar Arias.

Ce plan vise à faire cesser la guerre civile au Salvador et au Nicaragua et à détendre les relations entre le Nicaragua sandiniste et les gouvernements soutenus par les Etats-Unis.

Le document adopté samedi par les ministres, qui a été communiqué à l'agence Reuter par un diplomate latino-américain, comprend des éléments du plan Arias ainsi que des propositions plus anciennes faites par le groupe de Contadora.

S'il est adopté par les chefs d'Etat de la région, les gouvernements devront entamer dans les 30 jours suivants des négociations avec les groupes d'opposition civils et les rebelles qui déposeraient les armes. En même temps, des cessez-le-feu devraient entrer en vigueur, indique le document.

Il prévoit également l'adoption sous 60 jours de réformes démocratiques telles que des élections libres, la liberté de la presse et le droit d'association.

L'aide étrangère aux mouvements de guérilla et le trafic d'armes devrait cesser, et il serait interdit à un pays tiers d'accueillir sur son territoire des bases rebelles étrangères. Et sous 60 jours les pays d'Amérique centrale devraient entamer des négociations visant à réduire leur forces militaires.

Aucun pays n'est mentionné nommément par le document, mais s'il est adopté le Nicaragua sera obligé de rétablir les libertés civiles actuellement suspendues. De leur côté les Etats-Unis devront cesser de soutenir la Contra, qui devrait elle-même évacuer les bases qu'elle utilise au Honduras.

Des diplomates se sont dits surpris que la réunion ministérielle ait abouti à un résultat aussi positif, et ont estimé qu'après des années de guerre les gouvernements de la région étaient apparemment décidés à résoudre leurs problèmes.

« La réunion signifie un retour à la table des négociations et une nouvelle dynamique pour la paix », a déclaré pour sa part le ministre mexicain des Affaires étrangères Bernardo Sepúlveda dans une conférence de presse.

La France ripostera si ses
intérêts sont menacés par l'Iran

PARIS (AFP) — Le premier ministre français Jacques Chirac a adressé hier une mise en garde implicite à Téhéran en affirmant que la France riposterait si l'Iran attaquait ses intérêts.

M. Chirac qui était l'invité de l'émission radio-télévisée « RMC-FR 3 » a précisé en réponse à une question : « Si nos intérêts sont attaqués, a-t-il dit, il va de soi que nous riposterons. Nous n'allons tout de même pas céder au chantage de quiconque, des Iraniens comme des autres ».

M. Chirac a rappelé que la France qui « n'est pas un pays irresponsable » souhaitait la paix mais qu'elle s'est placée, en envoyant une escadre aéronavale, « en situation de faire, le cas échéant, respecter la liberté de circulation » dans le Golfe.

La déclaration du premier ministre français intervient alors que de nouvelles pressions s'exercent sur Paris. La publication à Beyrouth dans la nuit de vendredi à samedi de nouvelles menaces des ravisseurs des otages français accompagnées d'une vidéo-cassette où le diplomate Marcel Carton et le journaliste Jean-Paul Kauffman critiquent très durement l'attitude du gouvernement, était, selon les observateurs, destinée à faire réfléchir la France avant toute décision d'escalade militaire dans le Golfe.

Les otages, a précisé M. Chirac, restent sur « le plan humanitaire, la priorité des priorités ».

Après avoir indiqué que tout ce qui avait été possible de faire, l'avait été, M. Chirac a affirmé que le sort des otages français au Liban était pour lui « une préoccupation constante, journalière », rappelant que cinq otages avaient été libérés depuis le 16 mars 1986.

Il a qualifié de « diabolique » la façon dont les otages français étaient utilisés et a apporté le « démenti le plus catégorique » aux déclarations du président du parlement iranien Hachemi Rafsandjani accusant l'« actuelle équipe au pouvoir en France » d'avoir demandé avant le 16 mars 1986 de faire diffuser la libération des otages jusqu'après les élections législatives.

« J'apporte, a dit M. Chirac, le démenti le plus catégorique, le plus formel à de telles insinuations et je mets quiconque au défi d'apporter le moindre début d'ombre de preuve, parce que c'est absurde. Cela ne m'émeut pas le moins du monde », a-t-il

ajouté.

Les accusations du président du parlement iranien qui, selon les observateurs, entrent dans la stratégie iranienne tendant à faire éclater le consensus qui règne en France entre la droite qui a la majorité gouvernementale et la gauche socialiste dont est issu le président François Mitterrand, a suscité samedi des réactions. C'est ainsi que le premier secrétaire du Parti socialiste français, M. Lionel Jospin qui n'a pas écarté une volonté de manipulation iranienne, a souhaité « dans l'intérêt du pays que ces accusations soient sans fondement ».

« Dans le cas contraire, a-t-il précisé, s'ouvrirait alors une affaire d'une exceptionnelle gravité ».

Enfin M. Chirac a déclaré, en réponse à une question, ne pas avoir apprécié la façon dont s'étaient déroulées à Bonn les conversations entre le ministre ouest-allemand des Affaires étrangères et son homologue iranien.

Pour dire, la vérité, a-t-il déclaré, je trouve que le ministre des Affaires étrangères allemand en a un peu rajouté lors de la visite en pleine crise franco-iranienne, du ministre iranien des Affaires étrangères M. Velayati, qu'il aurait pu avoir tout de même, un peu plus de pudeur en cette période.

« Enfin, a ajouté M. Chirac, j'imagine que c'est là une initiative du ministre des Affaires étrangères allemand et je n'en tire pas de conséquence pour les rapports franco-allemands qui sont excellents et qui le restent ».



MANIFESTATION A NEW DELHI

Une manifestante est traînée par les cheveux par la police au cours d'une manifestation à New Delhi. Les protestataires condamnaient le meurtre de deux personnalités hindoues par des extrémistes sikhs jeudi.

ÉDUCATION
Les Sciences

Le Québec, comme toutes les sociétés occidentales, a, ces dernières années, voulu prendre le virage technologique. Quel impact ce mouvement a-t-il eu sur nos écoles, nos collèges et nos universités; c'est ce que ce cahier spécial consacré aux sciences veut explorer.

Et comme la rentrée scolaire sera proche, on traitera aussi de quelques questions plus immédiatement utiles et toujours d'actualité, telles:

- l'alimentation
- les vêtements
- les fournitures scolaires (calculatrices et autres appareils de calcul, etc...)

Vous êtes intéressé par ces sujets? Vous désirez vous joindre à nous pour ce cahier spécial sur l'éducation? Alors n'hésitez pas à le faire en mettant un encart publicitaire dans ces pages.

- DATE DE PARUTION: 15 août
- DATE DE TOMBÉE: 14 août
- TARIF: 2,90\$ la ligne
- FORMAT: tabloïd

Pour de plus amples informations, téléphoner au: 842-9645 Christiane Legault

Commandez vos exemplaires supplémentaires au: (514) 844-3361



LE MARIAGE DE BENAZIR

Le prochain mariage de Benazir Bhutto, la principale opposante pakistanaise annoncée à Londres mercredi dernier, divise les Pakistanais qui y voient pour les uns une habile opération politique et pour les autres un faux pas. Le débat qui s'est instauré autour de ce mariage, déjà à la une des journaux, tourne autour de la question: Benazir a-t-elle raison ou tort de se marier?

LES CAHIERS SPÉCIAUX DU DEVOIR

UN GHETTO NOMMÉ CSN

ON PEUT regretter que Gérald Larose et Raymond Malenfant, saint Michel pour les uns, Lucifer pour les autres, en soient venus — par alchimie médiatique — à personnifier aux yeux de la population l'état actuel des relations du travail au Québec.

La situation, pourtant, est tout autre. À moins de se complaire dans le masochisme, force est de reconnaître que rien ne justifie une telle vision des choses.

Des signes ? Les sondages faits par le Conseil du patronat révèlent que les employeurs portent des jugements plutôt positifs sur le climat qui règne dans leurs entreprises — pourquoi mentiraient-ils ? Autre signe : aujourd'hui, comme hier, plus de 90 pour cent des conventions collectives se négocient ou se renouvellent sans conflit de travail. Et ces conventions librement négociées ne peuvent pas ne pas tenir compte de chaque situation concrète. Troisième signe : de nos jours, plus que jamais peut-être dans l'histoire des rapports collectifs du travail, les employeurs sont sensibles à ce qui touche la gestion des ressources humaines. Cet engouement s'explique : dans une conjoncture qui se resserre, la main-d'œuvre représente, à technologie égale, le plus important gisement de productivité d'une entreprise. Le courant en ce sens est si puissant que le mouvement syndical s'en inquiète, sinon pour le contrer, du moins pour réviser ses modes d'intervention. Et cela est vrai même des entreprises dont les employés sont syndiqués à la CSN, pourtant perçue comme la centrale la plus agressive...

Quant au « toffe » de La Malbaie, comment oublier que, sauf erreur, Raymond Malenfant traite avec des syndicats dans tous et chacun de ses établissements hôteliers. Comment voir en lui l'incarnation même de la résistance aveugle et bornée à toute forme de syndicalisme ? Si c'était le cas, cela se saurait. Les syndiqués, affiliés à d'autres centrales, dans les motels qui sont actuellement l'objet des pressions de la CSN ne descendraient-ils pas dans la rue pour donner leur appui aux manifestants ?

Même préjugé à l'endroit de la CSN. On écrit que cette centrale n'est pas un syndicat mais un parti politique. Rien de plus inexact. Une écrasante proportion des activités de cette centrale sont de nature strictement syndicales. Elles ont trait au recrutement des membres, à leur formation, à la négociation de conventions collectives et

à la surveillance de leur application. Non seulement la CSN n'est pas un parti politique, mais cette centrale est la plus frileuse qui soit devant l'action politique partisane. Elle se situe en marge de la pratique nord-américaine où les états-majors syndicaux choisissent ouvertement leur camp (démocrate aux États-Unis, néo-démocrate au Canada et, hier, péquiste au Québec). Rien de ça à la CSN, qui ne se sent chez elle nulle part, qui se contente des présentations officielles et qui, pour le reste, table sur un lobbying personnel intensif, si possible au plus haut niveau.

Telle est une partie du problème. La CSN vit repliée sur elle-même, arrogante, râleuse, supportant mal la contradiction et incapable d'autocritique. Elle n'arrive plus à trouver la longueur d'ondes qu'il faut, ni à se brancher sur la société québécoise. Et stérile avec ça. Il n'y a pas une seule idée qui soit sortie de cette centrale depuis longtemps, une idée qui aurait enrichi le patrimoine commun. La CSN s'est constituée en ghetto. Aurait-elle pris trop au sérieux un de ses propres slogans : ne comptons que sur nos propres moyens !

Ce divorce, on l'observe à l'intérieur même de la centrale. Trop de simples membres — à distinguer des militants élus et des permanents salariés — n'ont jamais choisi ni d'être syndiqués ni d'appartenir à la CSN. Dès l'embauche, on leur a présenté une carte que, très souvent, ils n'avaient même pas le choix de ne pas signer : les cotisations sont déduites de leur chèque de paie avec le régime de rentes, les assurances collectives et, bien sûr, leurs impôts.

Tel est le régime nord-américain. Ce système pourvoit à la « sécurité » de l'institution syndicale. Certes, le code du travail proclame en son article 3 que « tout salarié a droit d'appartenir à une association de salariés de son choix ». Mais tout le reste de cette législation a pour effet d'encadrer et de limiter l'exercice même de ce droit. Il ne faut pas voir là un déterminisme absolu. Autrement, il n'y aurait pas de place sur tout le continent pour un mode d'être syndical qui soit différent de celui de la CSN. Ce qui n'est pas le cas.

Enfin, on ne voit nulle part que ce cadre juridique soit vraiment remis en question. C'est de l'intérieur que la CSN pourrait se réformer. De l'intérieur, et de l'intérieur seulement.

— JEAN FRANCOEUR

Fausse notes européennes

LA CRISE franco-iranienne qui fait rage permet de constater une fois de plus que l'Europe est encore bien incapable de parler d'une seule voix.

Le cas le plus flagrant est celui de la République fédérale d'Allemagne, où M. Genscher a reçu, avec tous les honneurs, M. Velayati, le ministre iranien des Affaires étrangères, alors que la rupture était consommée depuis plusieurs jours entre Paris et Téhéran. L'habile ministre ouest-allemand des Affaires étrangères a déployé des trésors de diplomatie pour amadouer son hôte, mais ce fut en vain qu'il alla jusqu'à rappeler une évidence qu'il n'est pas toujours de bon ton de mentionner : même si c'est l'Iran qui s'oppose aujourd'hui à un règlement de la guerre du Golfe, le conflit a bel et bien été déclenché par l'Irak.

Que n'avait pas dit là M. Genscher, qui cherche bien évidemment à récupérer les deux otages ouest-allemands capturés au début de l'année à Beyrouth pour servir de monnaie

d'échange avec deux terroristes libanais détenus en RFA ! Bagdad fit aussitôt les gros yeux, menaçant clairement de suspendre ses relations commerciales avec Bonn. Il n'en fallut pas plus pour que le chef de la diplomatie ouest-allemande se précipite mercredi à Paris pour tenter de réparer les choses avec M. Tarek Aziz, le ministre irakien des Affaires étrangères...

Les laborieux efforts de M. Genscher ont quelque peu fait sourire en France, où l'on n'a guère apprécié l'attitude réservée de Bonn depuis le début de la crise avec Téhéran.

Les responsables français auraient tort cependant de trop s'émouvoir des fausses notes du concert européen. Il y a fort peu de temps encore, lorsqu'elle ne s'était pas convertie à la fermeté et à l'intransigeance, la France n'hésitait pas à faire la sourde oreille à certains appels à la solidarité. Le président Reagan en sait quelque chose...

Mme Thatcher, elle aussi, a quel-

ques mauvais souvenirs : ils remontent à l'épreuve de force de l'an dernier avec la Syrie, soupçonnée, sur la base de très forts indices, d'avoir tenté de faire sauter un appareil d'El Al en partance de Grande-Bretagne. La « dame de fer », qui rompit alors les relations diplomatiques avec Damas, a eu beaucoup de mal à obtenir quelques gestes de solidarité significatifs de la part de ses alliés européens : ceux-ci viennent d'ailleurs d'annuler la plupart de ces pseudo-sanctions pour pouvoir réparer au plus haut niveau avec les dirigeants syriens.

Ces exemples — on pourrait en citer bien d'autres — illustrent une évidence : la difficulté qu'il y a à harmoniser, sans la « pasteurisation » totale, la politique étrangère des Douze. Malheureusement, c'est lorsque la solidarité serait le plus nécessaire que la tâche, bien souvent, est la plus ardue.

— LE MONDE

Le chèque en blanc de Peterson

QUAND Brian Mulroney voudra discuter de libre-échange avec le premier ministre de l'Ontario, le 8 septembre prochain, il devra tenir compte du fait que celui-ci sort tout juste d'une campagne électorale.

Si tout se passe comme les sondages le prédisent, cet homme sera David Peterson, il pourra s'appuyer sur une écrasante majorité à Queen's Park, et il aura un chèque en blanc dans les mains.

Ce n'est pas par hasard que cette campagne électorale de 40 jours et \$ 30 millions se retrouve coincée entre les deux plus importants congés de la province : aujourd'hui c'est l'Ontario Day et, deux jours avant l'élection, ce sera la fête du Travail. Le mois d'août est traditionnellement celui des vacances pour les six millions d'électeurs de la province. Et le demi-million d'étudiants ontariens auront le choix de voter dans le comté de leurs parents, ou près de leur université et de leur collège.

Tout cela a été soigneusement pensé par les stratèges du Parti libéral : David Peterson est un « politicien de plein air » qui pourra rejoindre les électeurs sur leurs plages et dans leurs lieux de villégiature, en survêtement de sport (rouge comme il se doit), la petite Chloé perchée, à six pieds quatre au-dessus du sol, sur les épaules de son père de premier ministre. Quant aux étudiants, c'est une couche de l'électorat que courtise le Parti libéral, en particulier les jeunes qui votent pour la première fois et qui voient dans le chef libéral, un leader à l'image de sa province : moderne.

Que cela plaise ou non à ses deux adversaires, le conservateur Larry Grossman, ou le néo-démocrate Bob Rae, il s'agira surtout d'un concours de personnalités et on discutera bien peu des grandes questions politiques de l'heure.

La situation économique se prête mal, de toute manière, aux grandes remises en question : le Sud de la province connaît virtuellement le plein emploi avec un taux de chômage variant de 3,6 pour cent dans la région de Kitchener à 5 pour cent à

Toronto. Trente mille emplois d'été pour les étudiants, par exemple, n'ont pas pu trouver preneur à Toronto, tellement cela va bien, et les entreprises ont dû offrir des salaires horaires supérieurs de 50 pour cent en moyenne au salaire minimum pour attirer les jeunes pendant quelques semaines.

Deux questions politiques pourraient éventuellement faire surface, mais elles risquent d'embarrasser les partis d'opposition, beaucoup plus que le gouvernement libéral sortant :



Michel
VASTEL

▲ Lettre
d'Ottawa

— Sur la question du libre-échange, David Peterson a réussi, grâce à une série de conférences fédérales-provinciales, à établir clairement la position dont les Ontariens raffolent : « ce qui est bon pour l'Ontario est bon pour le Canada ou, inversement, tout accord qui sera bon pour le Canada, le sera pour l'Ontario » ; David Peterson n'a encore abattu aucune carte mais il a réussi, par exemple, à convaincre les Travailleurs unis de l'automobile qu'il préservera l'intégrité du pacte vieux de vingt ans avec les États-Unis : cela laisse à Bob Rae peu de marge de manœuvre.

— Une série de questions, à caractère ethno-culturel — comme le financement des écoles secondaires catholiques, les services en français dans l'administration publique, ou la clause sur l'immigration dans l'accord constitutionnel — tentent beaucoup le chef conservateur ; mais celui-ci ne peut aller trop loin sans embarrasser son collègue fédéral, Brian Mulroney, et surtout sans agacer une opinion publique manifestement moins réceptive qu'autrefois aux at-

taques pseudo-racistes. Il reste donc à David Peterson à se présenter, comme l'équipe du tonnerre de Jean Lesage en 1962, sur les résultats de deux ans de « révolution tranquille ».

Élu en effet avec 38 % des voix le 2 mai 1987 (contre 37 % aux conservateurs de Frank Miller), le Parti libéral n'obtenait que 48 sièges, contre 52 aux Tories. David Peterson a donc gouverné grâce à un pacte de gouvernement avec les 25 néo-démocrates, ce qui lui a permis d'offrir à la province des réformes aussi importantes que le financement des écoles secondaires catholiques (proposé par Bill Davis mais mis en veilleuse par son successeur), des pénalités plus sévères pour les pollueurs industriels, la fin de la surfacturation des médecins, un meilleur contrôle des loyers, l'arbitrage obligatoire pour les employés qui en sont à leur première convention collective, un régime d'équité pour les employés des secteurs public et parapublic. Il a dû reculer sur d'autres questions comme la vente de la bière et du vin dans les épiceries, ou l'ouverture des magasins le dimanche.

Enfin, si les coffres du Parti libéral regorgent d'argent et que l'aile ontarienne bénéficie de l'appui des grands organisateurs fédéraux, l'organisation d'un parti qui est resté 43 ans dans l'opposition laisse encore à désirer : cela pourra compter, le 10 septembre, lorsqu'il s'agira de « sortir le vote ». Par contre, les conservateurs ont encore une bonne machine sur le terrain, mais la direction du parti est en plein désarroi : Larry Grossman a même perdu son organisation en chef, Brian Armstrong, la veille du déclenchement des élections.

Quant aux néo-démocrates, ils espèrent capitaliser sur la popularité du parti fédéral et d'Ed Broadbent en particulier. La campagne ontarienne survient cependant au moment où le NDP est scruté à la loupe par les grands médias de Toronto et où tous les analystes tentent de mettre en lumière ses contradictions internes.

Lys d'eau, rosée et cosmos...

À PORT-AU-SAUMON, dans un village délicieusement désuet, nommé Saint-Fidèle, c'est sur le terrain que le public est invité à feuilleter le grand album de la terre et du ciel.

Tandis qu'en d'autres régions du Québec, entre orages et canicule, se déroulent des festivals farfelus — depuis celui des marins-gouins (fait avoir la piqure) jusqu'à celui du bran de scié — Charlevoix offre un festival des sciences de la nature. Ce coin de pays aux beautés saisissantes est tellement comblé qu'il est comme envahi d'un prurit de partager.

On peut y observer des oiseaux dont les noms, autant que le ramage et le plumage enchantent, on s'en gargarise : viréo mélodieux, cormoran à aigrette, jaseur des cèdres, guillemot à miroir, coulicou à bec noir. Selon un ornithologue, seul le mâle chante. Curieux. Après tout, je veux bien, c'est peut-être que la femelle est trop occupée à manier... les vers !

La nuit venue, on lève les yeux au ciel, on scrute les continents mystérieux du cosmos, nébuleuses, galaxies et planètes. L'homme a emprunté la Voie lactée, il commence à baliser, à numérotiser les routes de l'espace intersidéral. Dans le champ des étoiles, broutent, paissent des sa-

telites artificiels. Ils laissent aussi des traînées lumineuses au tableau noir du ciel et dans l'oeil des télescopes. Leur signature, leur fion. Le firmament est comme un bruisant tissu moiré, à pois d'étoiles, tout soie et... rebours de nylon (juste ce qu'il faut pour éviter les faux plis sur les cartes du ciel).

Le lendemain, autres merveilles. On s'aventure dans les sen-

qu'il faut s'imprégner de leur beauté) avec le seigneur des lieux, M. Francis H. Cabot, comme cicérone. Plus de mille variétés de plantes, vivaces et éphémères, entourent les bassins en cascades ornés de lys d'eau, les sous-bois, le lac caché et l'allée des oies. Le territoire est ponctué d'une vingtaine de Chops, ponts de corde comme ceux de la rivière Kwai, au-dessus d'un ravin et pont chinois dessiné comme une arcade sourcilieuse sur « l'oeil ouvert » d'un étang tranquille.

Nommer les plantes, les oiseaux, les étoiles puis aller écouter Mozart et Ravel au Domaine Forget, à Saint-Irénée. En guise de point d'orgue, esquisser une valse de Chopin sur le piano ayant appartenu à Laure Conan. Pas pour le son, pour l'émotion (à l'au-berge des Peupliers de Cap-à-l'Aigle).

Enfin comblé de vent, de lumière et musique et puisque l'on ne se nourrit pas de rosée matinale, fleurs sauvages et herbes des sous-bois, prendre la route des accueillantes auberges où d'autres gens passionnés s'affairent (goûter l'inoubliable mousseline d'anguille au saumon fumé et la crème aux herbes fraîches du Dory, à Baie-Saint-Paul) puis découvrir, dans un vase, des cosmos sur la table.



Rolande
ALLARD-
LACERTE

▲ Faire-part

tiers — peu battus — des Hautes Gorges de la rivière Malbaie. Les torrents torrentiels, les arbres s'ébranlent en attendant d'être reconnus et nommés, les fleurs sauvages poussent où bon leur semble, jusque dans les fissures des rochers, et l'on plonge dans une nature non pasteurisée.

Près de la Malbaie, on visite ensuite le plus grand jardin privé au Canada (couvrant huit hectares) « Aux Quatre Vents ». Et quelle chance si on peut les parcourir (parcourir, le mot est inapproprié, c'est très lentement, en flânant,

Vous nous affirmez que tout est sous contrôle ; il est difficile d'y croire ! Qu'a fait le conseil d'administration à l'époque de M. Jean-Richard Charbonneau ? La confiance ça se gagne.

Nous vous rappelons que, seule Mme Hélène Caron-Gaulin, représentante du personnel clinique du conseil d'administration, a eu le courage d'adopter une position claire. Elle a refusé d'endosser certaines décisions et a démissionné du conseil d'administration. Nous sommes fiers qu'une collègue se soit tenue debout.

Bref, pour rétablir la confiance, il faut un grand ménage chez les dirigeants et au conseil d'administration. Seul un geste clair comme le départ de dirigeants impliqués et de membres du Conseil d'administration de l'époque de M. Charbonneau permettra de rétablir un climat de confiance et de redonner une crédibilité à notre institution.

Cette lettre porte la signature de plus d'une centaine de praticiens sociaux du CSSMM

Montréal, le 16 juillet.

■ Pensez-y :
tout se taxe

Lettre adressée à MM. Brian Mulroney et Michael Wilson

CE SERA pour vous un souffle d'air frais dans la fournaise des protestations indignées d'apprendre que je ne joindrai pas ma voix au tollé provoqué par votre projet d'une taxe sur les produits alimentaires : pour une fois que votre gouvernement manifeste une courageuse volonté d'agir, le peuple a le devoir de vous suivre.

C'est d'ailleurs pourquoi je veux, dans un esprit de franchise et saine collaboration, vous suggérer un train de nouvelles taxes qui auraient pour effet de réduire au minimum l'idée même de déficit.

Et d'abord, dans la foulée de votre brillant projet, il me semble qu'une taxe sur l'excès de poids s'impose ; songez un instant à la fabuleuse source de revenus que les gros, les gras et les obèses de ce pays représentent. Évidemment, en toute logique, une telle mesure devra s'accompagner d'un crédit d'impôt aux anorexiques, mais, croyez-moi, ce sera quand même tout profit pour l'État, surtout si le statut officiel d'anorexique n'est reconnu par le ministère du Revenu que moyennant l'acquisition d'un colosse permis et si les anorexiques contrevenants se voient frapper de sévères amendes.

Et pourquoi ne pas pousser l'audace et la logique jusqu'à instaurer une politique buccale complète et cohérente ? Vous pourriez ainsi taxer certaines pratiques sexuelles malpropres, les baisers, les grimaces, les morsures de vampires, les bébés qui sucent leur pouce, etc. Quelle vision ! Quel empire !

Mais le progrès ne doit pas s'arrêter là, oh que non ! L'État doit aussi s'intéresser aux autres fonctions vitales ; une taxe sur l'air qu'on respire, par exemple, voilà qui serait bien. Imaginez un peu les perspectives : chaque citoyen serait muni d'un compteur respiratoire dont il suffirait de faire le relevé bi-mensuel, comme pour l'électricité.

Une taxe sur les précipitations acides, une taxe sur le beau temps, une taxe sur la poussière, sur la pluie, sur les petits moutons sous les lits. Pensez-y.

Et encore une taxe sur les rires, une sur les sourires, une sur les heures de sommeil.

Pensez-y tout est taxable. Ce qui compte, voyez-vous, c'est de ne pas perdre l'initiative ; ne vous arrêtez pas en si bon chemin.

— GUY GENEST
Charlesbourg, le 27 juillet.

Nouvelle ponction à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Cette prise de position porte les signatures conjointes de MM. Yvan Lamonde (histoire) de l'Université McGill, André Morel (droit) de l'Université de Montréal, Sylvio Normand (droit) de l'Université Laval et Pierre Trudel (droit) de l'Université de Montréal

UNE DÉPÊCHE de la Presse canadienne parue dans les journaux du 16 juin datée du nous apprenait la nouvelle ponction dont est victime la Bibliothèque de l'Assemblée nationale. Depuis quelques années, cette institution, qui était un fleuron de notre patrimoine culturel, se désagrége sans que nos législateurs ne semblent trop s'en inquiéter. Après les amputations à son service de recherche, l'arrêt de la reconstitution du journal des débats, la disparition des stages parlementaires, l'imposition d'élagages massifs, voilà que le budget des acquisitions s'effondre, forçant les bibliothécaires à cesser plus de 200 abonnements. Des séries législatives et juridiques, dont on possédait les collections complètes sur plusieurs décennies, sont ainsi abandonnées, des périodiques économiques de première importance, des revues de droit, de politique, d'information, des journaux, des monographies ne seront plus disponibles

pour les parlementaires et les usagers de la Bibliothèque. Le moins que l'on puisse dire, c'est que nos législateurs québécois se sentent très peu concernés par la qualité de la documentation nécessaire à leurs dossiers.

Pourtant, à l'époque où l'alphabétisation était encore peu répandue au Québec, où les crédits étaient rares et où les livres étaient chers, les députés québécois d'alors et les administrateurs de la Bibliothèque de la législature avaient néanmoins le souci de dresser des collections valables, de les maintenir, de les enrichir et d'en faire une partie de l'héritage collectif. Pendant de nombreuses années, la Bibliothèque de la législature a été considérée comme l'une des plus riches collections légales au Canada. Aujourd'hui, de toutes les provinces canadiennes, le Québec est une fois de plus l'enfant pauvre en ce domaine. Toutes les bibliothèques législatives au Canada ont haussé leur budget d'acquisitions de 3 % à 5 %, en 1986-87. Le Québec seul baissait le sien de 9 %. En Ontario, Queen's Park votait, en 1986, un crédit de \$ 591,800 pour les approvisionnements de sa Bibliothèque parlementaire ; le Québec se contentait d'un maigre \$ 184,000 qu'il vient de réduire à \$ 153,000. On peut se

demander si, avec un tel régime, nos députés sont suffisamment informés pour défendre nos intérêts collectifs.

Les actuelles coupures à courte vue brisent un effort séculaire et constant pour doter de rares bibliothèques québécoises de collections de grand calibre.

L'article nous apprenait également le résultat le plus absurde de cette décision administrative, à savoir que les annulations d'abonnements à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale obligeront plusieurs ministères à s'abonner aux mêmes périodiques spécialisés, multipliant en dépenses différées l'économie faite à l'Assemblée nationale. Du même coup, la Bibliothèque législative du Québec perd une réputation d'excellence que plusieurs années d'investissements lui avaient permis d'acquiescer.

Cette situation regrettable inquiète ceux et celles qui ont à cœur l'avenir de nos institutions culturelles et les progrès de la recherche. Tant que les gestionnaires, qui ont la responsabilité des bibliothèques, ne seront pas conscients du capital qui leur est confié, la société distincte risque de devenir, comme l'évoquait le poète Gaston Miron, une société atteinte d'Alzheimer.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à em-

ployer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent.

LIVRAISON À DOMICILE
QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR :
= \$ 3,25 par semaine
le samedi seulement = \$ 1,00

Pour information :

à Montréal : 332-3891

à Québec : (418) 687-2021

Livraison par porteur :
Édition quotidienne = 149\$ par année
81\$ 6 mois
42\$ 3 mois

Livraison par la poste :
Édition quotidienne = 155\$ par année
85\$ 6 mois
45\$ 3 mois

Pour information (514) 844-3361
Courrier de deuxième classe : enregistrement numéro 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Francophonie et développement international

Le « sommet » restera un concept vide s'il ne se nourrit pas d'échanges réels

JAIME LLAMBIAS-WOLFF

L'auteur est directeur général de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI)

LA COMMUNICATION est le processus suivant lequel les êtres humains partagent des informations et des idées, interagissent, concrétisent ensemble des projets d'avenir. La communication permet de motiver, d'éduquer des gens, les encourage à participer à leur propre développement et à assurer leur propre progrès.

Voilà bien un des grands objectifs du Sommet de la francophonie : créer un espace nouveau pour un dialogue « réaffirmé » Nord-Sud, entre pays unis par une même langue et préparer cette dernière à affronter les défis de la modernité.

Mais utiliser une même langue ne signifie pas pour autant avoir une même vision des choses, utiliser la même voix (voix). Les réalités vécues sont toutes autres, compte tenu qu'elles proviennent des pays du

Nord ou du Sud. Les préoccupations immédiates des populations africaines, à 80 % composées d'analphabètes ou de « non-francisants », ne s'inscrivent certes pas dans l'avenir à donner à la langue française mais elles s'intéressent aux perspectives et aux avantages qu'elle peut offrir sur la scène internationale et comme véhicule d'idées pour un meilleur développement.

Préciser les bases d'une nouvelle coopération entre des pays que peu de liens unissent, en dehors d'une sympathie pour la langue française et préserver, voire même affermir, les identités culturelles des pays du Sud ? Comment parler de modernité quand, dans près de la moitié des pays qui composent la francophonie, les besoins vitaux ne sont pas satisfaits ? Comment créer un nouveau forum multilatéral devant les critiques d'immobilisme, d'inadaptation qui affligent les grands édifices multilatéraux internationaux ? Comment apporter une contribution originale à l'instauration d'un nouvel équilibre devant les échecs répétés pour un nouvel ordre économique mondial ? Comment cesser de don-

ner du pain au conditionnel et sous l'emprise de la contrainte ?

Si le Sommet de la francophonie se veut un instrument privilégié pour l'élaboration d'objectifs communs pour la promotion de la langue française, s'il se veut un lieu choisi pour la concrétisation de positions communes sur les questions importantes du développement international, il devra tendre obligatoirement vers la concertation dynamisée et renforcée, vers l'harmonisation et la création d'un environnement stimulant.

L'avenir de la francophonie passera par la multiplicité des pôles de responsabilité et de créativité, il devra impliquer la participation réelle de tous les acteurs gouvernementaux ou non-gouvernementaux, des pays concernés. Il ne doit pas devenir le « Sommet des mal entendants ». Il lui faudra descendre de la « cime » pour courtiser la base, comprendre ses besoins, adapter sa technologie aux exigences des pays en développement, utiliser les compétences et ressources humaines locales, apporter des moyens financiers appropriés. ... Il lui faudra faire oublier l'idée que ces rendez-vous ne

sont que des rencontres pour les élites ou la réunion d'une nouvelle génération d'experts pour qui la francophonie ne sera d'abord et avant tout qu'une « bonne affaire tout court ».

Le Sommet de la francophonie devra rechercher systématiquement des activités complémentaires, non concurrentielles pour le plus grand bénéfice des peuples engagés. Il devra éviter d'indexer « la différence » et de chercher à en tirer profit, car il n'y a guère de doutes que les industriels, les financiers, tout comme les politiciens eux-mêmes, n'aient guère de scrupules devant le partage d'un nouveau marché représenté par un tiers-monde francophone. La francophonie doit être orientée et organisée pour permettre et stimuler le développement des collectivités, elle doit redonner courage aux dirigeants des pays en développement pour qu'ils effectuent la nécessaire révolution structurelle, prérequis à toute croissance économique.

Le Sommet de la francophonie n'a pas de mandat décisionnel comme tel mais tous espèrent qu'il deviendra un lieu de consensus politique fa-

cilitant la réalisation de projets concrets et appelé à devenir un interlocuteur de poids dans les autres tribunes internationales (GATT, FMI, BM, etc.).

Des associations, des institutions, des groupes, des organismes de coopération internationale sont encore absents (à part une présence symbolique) des enjeux de la francophonie, privant ainsi les gouvernements d'une véritable volonté d'agir tous ensemble, de réfléchir sur les questions de développement à partir des diverses réalités vécues, et cela est encore plus manifeste dans les pays du Sud. Il est temps que l'on s'éloigne des « liturgies protocolaires » pour élargir le cercle des acteurs, il est temps que se forme une bonne tribune d'information et de communication, afin de faire connaître au grand public les objectifs du Sommet de la francophonie et les projets qui se concrétiseront et qui engageront non pas les chefs d'État seuls mais les populations entières. « Ce nouvel espace de solidarité, que nous voulons créer, n'aura chance de se réaliser que s'il est l'affaire de tous nos peuples, de tous nos citoyens et non

pas seulement des gouvernements et des administrations » (Robert Bourassa).

Le Canada et le Québec ont une chance inégalée de se forger une place de prestige sur la scène internationale. Un passé non-colonialiste et la composante Nord/Sud de la francophonie pourraient ainsi permettre de jouer un rôle majeur dans le développement des peuples, seule garantie de l'équilibre mondial et de l'équité dans les relations internationales. L'augmentation de la contribution canadienne à l'ACCT et l'intérêt démontré pour renforcer la coopération multilatérale sont ainsi des signes encourageants.

L'avenir du Sommet de la francophonie dépendra donc de la volonté des nations qui le composent et de ce qu'il a à offrir. Il se doit, pour atteindre ses objectifs, de saisir toutes les occasions offertes par l'expérience et les activités des autres organisations tant nationales qu'internationales. Il demeurera un concept vide s'il n'est pas nourri d'échanges réels et approfondis.

« On ne juge jamais au départ mais à l'arrivée ».



Un camp d'internement quelque part au Canada pendant la Deuxième Guerre

Archives publiques



Anciennes baraques de l'armée, rue Jacques-Cartier à Farnham

Chantal Keyser

La vérité sur les Japonais de Farnham

RÉPLIQUE

SANDRA KAWAI

EN TANT que membre de l'Association des Canadiens d'origine japonaise, section Québec, je vous écris en réponse aux articles de Jacques Benjamin, « Les Japonais de Farnham » et « Les souffrances de la guerre ont-elles un prix ? », parus les 13 et 14 juillet. Ces articles comprennent des erreurs de faits et des idées fausses que je voudrais corriger.

Commentons par l'article du 13 juillet. Farnham n'était pas un « camp d'internement ». Les Canadiens Japonais qui y sont allés provenaient des camps d'internement de la Colombie-Britannique et arrivèrent après la fin de la guerre. Ils arrivèrent à Farnham en 1946, non en 1941 comme indique M. Benjamin. Le gouvernement avait aménagé le camp militaire de Farnham pour fournir un abri temporaire aux Canadiens japonais pendant qu'ils se cherchaient emploi et logements à Montréal et dans la région environnante. L'abri fut fermé en novembre 1947 et quelques familles demeurèrent dans la région de Farnham. On notera que la plupart des 1,300 familles canadiennes japonaises qui se sont établies à Montréal n'avaient pas séjourné à Farnham. Environ 300 Ca-

nadiens japonais seulement ont vécu à Farnham.

M. Benjamin dit des Canadiens japonais de Farnham : « Ces gens ont décidé après la guerre qu'ils n'avaient pas les moyens financiers de rentrer dans l'Ouest du pays. » Cette déclaration démontre un degré d'incompréhension de l'expérience canadienne japonaise telle que je me vois obligée d'expliquer brièvement la nature de cette expérience.

Le 17 décembre 1941, le Japon devenait un pays ennemi suite au bombardement de Pearl Harbor. À ce moment, il y avait 22,000 personnes d'origine japonaise établies sur la côte ouest de la Colombie-Britannique, dont 17,000 étaient des citoyens canadiens. M. Benjamin déclare : « Le gouvernement canadien a dépossédé... et interné 22,500 Canadiens d'origine japonaise, immigrés du pays du Soleil Levant... ». En réalité, moins de la moitié de ces personnes étaient des immigrants et plus de 60 % d'elles étaient nées au Canada.

En dépit du fait que les forces militaires et la Gendarmerie royale du Canada avaient avisé le gouvernement que les Canadiens japonais ne présentaient aucune menace pour la sécurité nationale, le gouvernement canadien a appliqué une série de mesures très dures à leur endroit. Les Canadiens japonais furent rassemblés, leurs maisons, leurs commerces et pres-

que tous leurs biens personnels enlevés et placés entre les mains d'un conservateur du gouvernement. Les familles et les communautés furent séparées et les amis se perdirent de vue lorsque le gouvernement commença à envoyer des personnes aux camps d'internement situés à l'intérieur de la province de Colombie-Britannique. Pendant leur internement, les Canadiens japonais apprirent que tout ce qu'ils avaient été forcés de confier à la garde du conservateur avait été vendu sans leur approbation.

En 1945, après la fin de la guerre, le gouvernement continua d'appliquer ses « mesures de guerre » contre les Canadiens japonais et leur interdit de retourner sur la côte. Le gouvernement leur ordonna d'aller soit au Japon (un lieu étranger pour la plupart), soit de s'établir de nouveau à l'est des Rocheuses. Il ne restait aux Canadiens japonais nul autre choix que de se diriger vers l'Est et de refaire leurs vies. Quelques abris temporaires furent établis en Ontario et au Québec pour recevoir quelques-uns à leur arrivée dans l'Est du pays. Farnham ne fut qu'un de ces endroits temporaires.

Ce n'est que le 1er avril 1949, quatre ans après la fin de la guerre, que les Canadiens japonais reçurent la permission de regagner le littoral de la Colombie-Britannique, et que toutes les restrictions fédé-

rales contre eux furent enfin levées.

Cet article ne donne pas une idée juste des raisons pour les revendications des Canadiens japonais. L'auteur cite les propos des habitants de Farnham : les Canadiens japonais « se sont adaptés à merveille » ; son article laisse entendre qu'il n'y a aucune raison pour ces revendications, parce que les Canadiens japonais se sont fondus dans la société. Ce raisonnement n'est pas valable. C'est contre les injustices commises à leur endroit par le gouvernement canadien entre 1941 et 1949 que les Canadiens japonais se prononcent. Si la plupart se sont bien adaptés, cela n'efface absolument rien aux torts qu'ils ont soufferts, ni au fait que leurs pertes n'ont pas encore été reconnues.

L'article du 14 juillet discute de la compensation pour les Canadiens d'origine japonaise. L'auteur obscurcit la question en parlant des revendications des anciens combattants de Hong Kong, et des Ukrainiens internés pendant la guerre. En premier lieu, le cas des Canadiens japonais est tout à fait différent de celui des prisonniers de guerre de Hong Kong. Les Canadiens japonais étaient des citoyens canadiens qui ont subi des injustices perpétrées par leur propre gouvernement durant et après la Deuxième Guerre mondiale. Les prisonniers de Hong Kong étaient

des soldats canadiens qui ont subi des injustices aux mains des militaires japonais et, par conséquent, du gouvernement japonais. On ne peut trop insister sur le caractère totalement indépendant de l'un et de l'autre cas. Ce que le gouvernement du Japon a fait à des soldats canadiens n'a rien à voir avec ce que le gouvernement du Canada a fait à ses propres citoyens.

L'expérience des Canadiens japonais ne peut vraiment pas être comparée à celle d'aucun autre groupe au pays. Il s'agit ici d'un groupe de Canadiens gravement maltraités par le gouvernement, pour la seule raison qu'ils avaient la même appartenance raciale que celle d'un pays ennemi du Canada en temps de guerre. Le Canada était aussi en guerre contre l'Allemagne et l'Italie, mais le gouvernement du Canada n'a choisi de persécuter que la population d'origine japonaise.

Dans ce même article, M. Benjamin écrit : « L'Association nationale de Nippo-Canadiens n'est pas le seul organisme de défense des internés japonais » ; il fait mention d'un « groupe plus modéré et plus minoritaire », qui aurait l'appui des Canadiens japonais « les plus âgés (et) qui sont en fait les moins revendicateurs ». Tout cela donne une impression erronée. M. Crombie, le ministre fédéral du Multiculturalisme, a déclaré qu'il reconnaissait l'ANCOJ comme le seul représentant des Canadiens japonais.

M. Benjamin semble suggérer qu'il existe une division dans la communauté entre « les plus âgés, les sages », et les jeunes qui sont rancuniers et agressifs ; ceux qui appuient l'ANCOJ seraient mesquins et rancuniers. Ceci n'est pas le cas. L'ANCOJ est appuyée par des gens de tous les âges. Notre lutte pour le redressement n'a rien à voir avec la vengeance ; c'est une question de droits de la personne.

Ces articles donnent en outre l'impression que l'ANCOJ ne réclame que la compensation monétaire. En fait, elle insiste sur trois points d'une importance égale :

- 1) la reconnaissance officielle du préjudice, accompagnée d'excuses ;
- 2) le réexamen de la Charte des droits et libertés, pour assurer qu'aucun autre groupe ne subisse le même sort ;
- 3) l'indemnisation pour les Canadiens d'origine japonaise qui ont été directement touchés. Le rapport Price Waterhouse de 1986 a été entrepris pour souligner l'étendue des pertes.

D'après l'ANCOJ, il est important que tous les Canadiens apprennent ce qui est arrivé aux Canadiens japonais aux mains de leur propre gouvernement, et ce, au nom de la « sécurité nationale ». Il faut bien comprendre les détails de cette trame de l'histoire de notre pays, pour empêcher que l'histoire ne se répète.

L'Île de Hull, porte d'entrée et vitrine du Québec

LIBRE OPINION

EUGÈNE LAVOIE

IL IMPORTE que le Conseil municipal protège fermement ce qui nous reste du « Vieux Hull », de l'île, contre l'envahissement des édifices en hauteur, car ce secteur historique donne à notre ville un poids et une signification remarquables dans l'ensemble régional dont nous faisons partie.

Quelle est la vocation de Hull, et quelle est celle du « Vieux Hull » que la pelle mécanique a épargné ? Le titre de « métropole de l'Ouest du Québec » que les lieux et l'histoire ont donné à notre ville résume essentiellement sa vocation de chef-lieu régional. Une autre appellation, celle de Hull « porte d'entrée et vitrine du Québec » exprime sommairement une vocation plus récente, à la fois interprovinciale et nationale, issue elle aussi de la géographie et de l'histoire (proximité de l'Ontario, porte ouverte sur le cœur de la Capitale

fédérale, adjonction à la Capitale à des fins d'embellissement d'une région québécoise et d'une région ontarienne via le « Plan Gréber »).

Malgré certains défis à l'importance de sa vocation comme métropole de l'Ouest du Québec, notre ville dans ce rôle se porte bien.

Pour diverses raisons, dont la déstabilisation culturelle de notre tissu urbain par l'appareil fédéral, et l'appât d'investisseurs venus de partout pour nos espaces les plus historiques, l'encroachment de la région participative québécoise à son rôle illustrateur du Québec et de sa société ne parvient pas à se faire. Et pourtant, dans ces deux régions, québécoise et ontarienne, associées à la Capitale pour en rehausser le prestige, l'occasion est là, toute simple et logique, d'articuler un ensemble d'une signification symbolique insurpassable illustrant et le pays réel et le caractère confédératif de notre régime politique dans ses composantes essentielles, soit :

- 1) la Capitale elle-même, Ottawa, siège du pouvoir fédéral et centre de son administration ;
- 2) des États confédérés (les pro-

vinces), représentés d'une part par la Région québécoise (du « Bas-Canada ») ; et, d'autre part, par la Région ontarienne (du « Haut-Canada ») ;

3) les deux peuples confédérateurs exprimant par leur langue et leur manière de vivre respectives, chacun dans l'environnement et l'ambiance qui lui sont propres, l'identité fondamentale du Canada.

Voilà bien, centrée sur une Capitale résolument au service de ses deux « volontés confédératrices » et, par nécessité de vocation, intégralement bilingue, le symbole d'un pays prometteur.

Alors que Hull aurait tout à perdre à dériver vers un pareil-à-mêmes des banlieues d'Ottawa, il est clair qu'un des défis les plus prometteurs qui nous sollicitent consiste à exprimer au profit des millions de visiteurs, qui affluent dans la région tous les ans, le dynamisme et le charme de la société québécoise, l'intérêt de son histoire, l'originalité de son milieu et de sa manière de vivre. En soi et en regard d'une telle vocation, l'investissement quotidien de notre ville (de 60,000 âmes) par 30,000 fonctionnaires unilingues anglais constitue

par son effet culturellement destructeur un délit objectivement raciste contre notre communauté.

Compte tenu du nouvel esprit qui souffle sur le pays, le temps est venu de s'attaquer sérieusement à ce problème créé de toute pièce il y a 20 ans et aggravé d'une année à l'autre par l'action du gouvernement fédéral. Dans un premier temps, le Conseil municipal demande au Commissaire aux langues officielles d'en mesurer les effets et conséquences pour le Québec, pour la région québécoise et pour la communauté hulloise en particulier. Dans un deuxième temps, de proposer aux parties impliquées un régime linguistique de redressement, respectueux de la vocation particulière des composantes de la Région de la Capitale.

L'heure est venue aussi de protéger comme il se doit l'authenticité historique du berceau de notre ville que représente le Vieux-Hull, vestige d'un chef-lieu d'arrière-pays façonné par les réalités et les images de la drave, des scieries, des grandes cages et des Jos-Montferrand-de-passage arpentant le Chemin-du-Portage en clignant de l'œil aux belles de ce temps. Il faut conserver les

derniers témoins de notre histoire que sont ces maisons hautes et étroites à vastes cuisines jadis grouillantes d'enfants, diversement entourées et travaillées, toutes à vue de clocher, marquant en profondeur l'identité de Hull, sa provenance travaillieuse, son rôle de première ligne tout au long de la grande aventure forestière de l'est canadien.

Et quel potentiel d'ambiance à faire-valoir dans l'usage renouvelé de ces maisons d'époque, comme habitations, comme auberges, ateliers d'artistes, comptoirs de spécialités, bureaux de professions affichés à la mode de 1850, petits musées, galeries d'art, vieux livres, théâtre, commerces de toutes sortes.

Voilà bien un endroit où des programmes municipaux d'embellissement de quartier et d'encouragement à l'esprit d'entreprise engageraient visuellement notre ville dans son rôle de vitrine du Québec d'hier et d'aujourd'hui à la porte et à la vue de la Capitale fédérale.

N'allons pas nous leurrer, les villes qu'on aime voir et revoir de par le monde sont celles qui ont affirmé leur caractère et mis en valeur les

traits de leur civilisation particulière. Il faut à la fois conserver, rajouter, réhabiliter l'île historique et relever le défi d'en faire un lieu vivant et prospère, vitrine de notre culture française et rappel d'une époque passionnante. C'est en ce faisant qu'elle ajoutera profondeur et couleur à la signification du microcosme confédératif canadien que, dans le respect du pays, la Région de la Capitale doit avoir mission de réaliser. Vive l'île de Hull et... qu'apparaisse enfin le pays prometteur !

Faut
LE DEVOIR
pour
le croire!

De quel droit le Canada pourrait-il arraisonner un navire de réfugiés ?

MICHEL C. AUGER

Les autorités canadiennes pourraient ne jamais être autorisées à arraisonner le Walfis s'il est retrouvé à plus de 24 milles marins des côtes canadiennes.

Le ministère canadien de l'Immigration confirme, en effet, qu'en vertu du droit international, les autorités canadiennes devront demander et obtenir la permission du pays dont le Walfis bat le pavillon avant de pouvoir l'aborder et interroger ses occupants.

Or, le gouvernement fédéral ignore toujours sous quel pavillon navigue le Walfis qui aurait quitté Amsterdam le 23 juillet dernier à destination du Canada avec à son bord des personnes désireuses d'entrer illégalement au pays.

« Si le bateau est retrouvé au-delà de 24 milles des côtes et à moins de 200 milles, il faudra demander la permission du pays dont le Walfis bat pavillon avant de pouvoir intercepter le navire et faire monter nos agents à son bord », affirme Mme Fay Taylor, porte-parole du ministère de l'Immigration.

Si le Walfis est retrouvé dans les

eaux territoriales canadiennes, soit à moins de 12 milles des côtes, les autorités canadiennes peuvent, à volonté, arraisonner le bateau et interroger ses occupants comme s'ils se trouvaient sur le territoire canadien.

S'il est retrouvé entre 12 et 24 milles des côtes, le Walfis serait dans la zone contiguë des eaux territoriales canadiennes et il pourrait être arraisonné si les autorités ont des raisons de croire que ses occupants veulent commettre ou ont commis un acte illégal.

En vertu des lois canadiennes sur l'immigration, il est illégal de chercher à entrer au Canada sans passeport ou un autre document d'identité.

« On ne peut pas demander le statut de réfugié au milieu de l'océan. Les personnes doivent se présenter devant un officier d'immigration pour une enquête et c'est alors qu'elles peuvent revendiquer le statut de réfugié, mais en vertu de la loi canadienne il est illégal d'entrer dans un avion ou un bateau à destination du Canada sans documents d'identité », affirme Mme Taylor.

Par ailleurs, le propriétaire ou le capitaine du bateau est, lui aussi,

tenu de voir à ce que ses passagers aient leurs papiers d'identité s'ils veulent débarquer au Canada.

Selon Mme Taylor, les opérations de recherche du Walfis visent d'abord et avant tout à arrêter le capitaine du navire qui se serait déjà placé dans une situation illégale.

Quant aux passagers, Mme Taylor fait remarquer que la procédure normale serait de demander le statut de réfugié à l'ambassade canadienne à Amsterdam ou dans le pays où ils se trouvent. « Notre obligation internationale est de donner refuge aux gens qui ont besoin de protection. Or, ils n'ont pas besoin de protection contre le gouvernement de la Hollande ».

Le gouvernement, par la voix du ministre de l'Immigration Benoît Bouchard, a soutenu vendredi que si le Walfis est intercepté et qu'il transporte des étrangers « tous les moyens dont le Canada dispose seront mis en œuvre pour retourner le navire à son port d'origine ».

Le ministre ajoutait toutefois qu'en aucune circonstance des vies humaines ne seraient menacées et qu'avant de retourner le navire, on évaluerait l'état des passagers, du navire et les conditions de la mer.



Photo AP

LE DÉSASTRE À EDMONTON

Des bénévoles du Centre des services d'aide d'urgence d'Edmonton sont débordés par l'afflux de dons suite à la tornade qui s'est abattue sur la capitale albertaine vendredi et qui a laissé de nombreux citadins dans la désolation.



Photo AP

LE DÉSORDRE À LA MECQUE

Des pèlerins iraniens ont manifesté dans les rues de La Mecque, vendredi, en brandissant des portraits de l'ayatollah Khomeiny. Les affrontements qui ont suivi avec la police saoudienne ont fait 402 morts et 669 blessés.

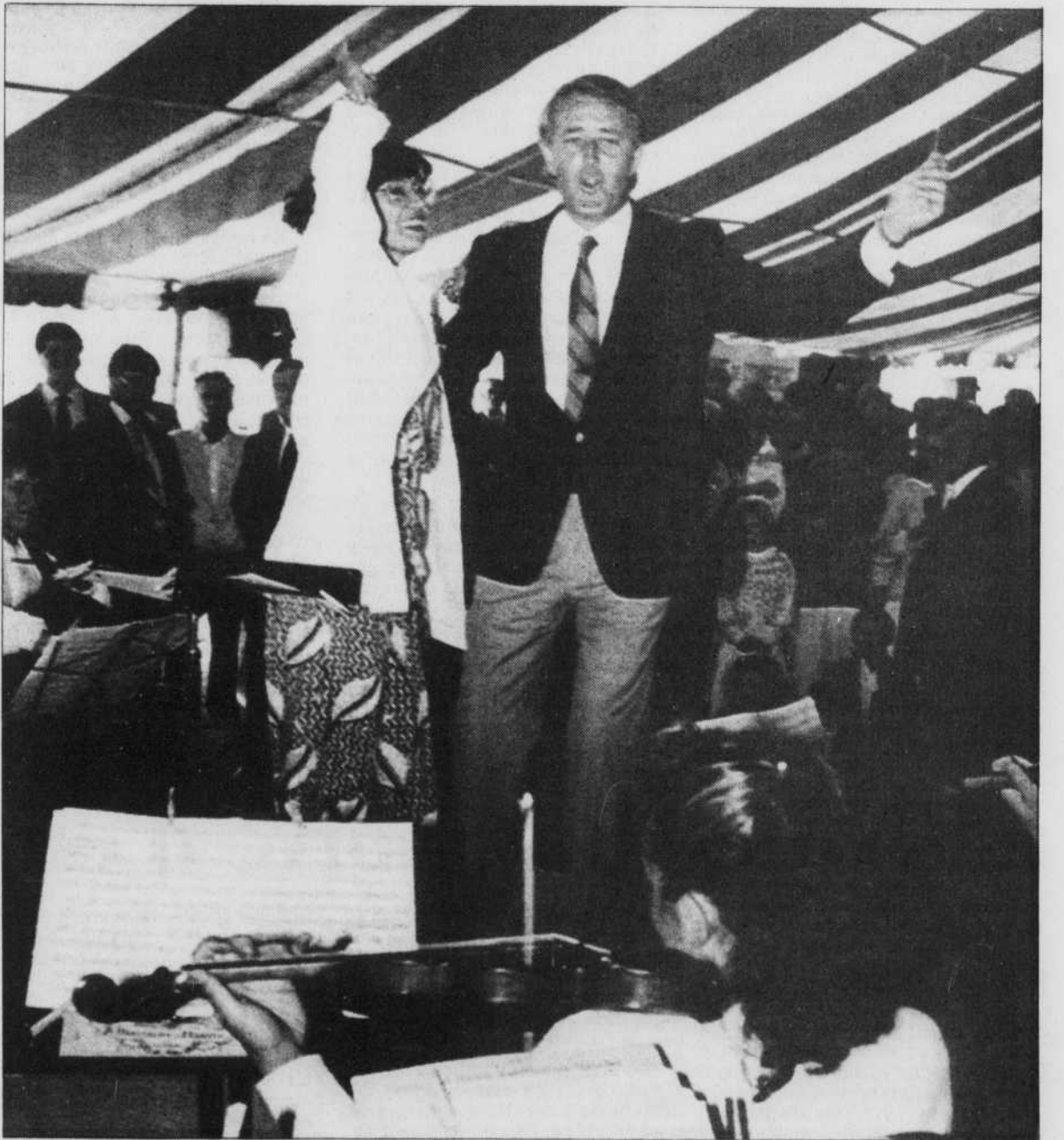


Photo AP

LA DANSE À SAINT-IRÉNÉE

Le premier ministre Brian Mulroney agit un bâton pour donner la mesure à un orchestre de 40 jeunes instrumentalistes à Saint-Irénée, samedi.

les causes de la mort des manifestants.

« Les allégations de la police saoudienne, qui prétend n'avoir pas tiré, sont grotesques, a-t-il dit. D'où vient alors le sang versé des pèlerins ? ».

L'hodjatoleslam a accusé les Saoudiens d'avoir « ouvert le feu sur les ambulances ».

La plupart des blessés ont été atteints par des plombs de chasse, a affirmé le responsable de la mission

médicale iranienne à la Mecque.

Selon les autorités saoudiennes, les forces de l'ordre n'ont pas fait usage d'armes à feu pour contenir les manifestants.

L'hodjatoleslam Rafsanjani a appelé tous les amis de la République islamique à travers le monde « à se préparer pour venger ce crime de façon appropriée ».

« Il faut détruire les racines du régime saoudien, lui ôter le contrôle des lieux saints et re-

prendre les richesses de son sous-sol qui appartiennent au monde de l'Islam », a-t-il déclaré.

À Téhéran, où les ambassades du Koweït et d'Arabie saoudite avaient été mises à sac la veille, et où l'agence IRNA avait affirmé que des manifestants avaient déchiré le drapeau de l'ambassade de France, le calme était revenu hier aux abords de la mission française, selon le quai d'Orsay.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Le Canada

nadien faire enquête sur d'autres informations voulant qu'un bateau transportant des gens désireux d'entrer au Canada quitterait le port d'Anvers en Belgique mercredi prochain. Au ministère de l'Immigration, on affirme ne savoir ni le nom, ni le pavillon de ce bateau.

Enfin, les autorités américaines patrouillent également leurs côtes à la recherche du Walfis, affirme le ministère canadien de l'Immigration, en raison de rumeurs que le Walfis pourrait tenter de se rendre à Miami et non au Canada.

Si sa destination est le Canada, le Walfis devrait maintenant être proche des côtes canadiennes, affirme le ministère de l'Immigration, mais pourrait s'immobiliser quelques jours au large avant d'entrer dans les eaux canadiennes, comme l'a fait l'Amélie le mois dernier avant de débarquer quelque 174 asiatiques au large de la Nouvelle-Écosse.

Quatre destroyers de la marine canadienne, le Fraser, l'Assiniboine, le Skeena et l'Arthabaska, huit navires de la Garde côtière, quatre navires de Pêches et Océans Canada patrouillent les eaux canadiennes jusqu'à 200 milles des côtes à la recherche du Walfis, en plus d'avions de type Aurora et Trackers des Forces canadiennes.

Les recherches pourraient être plus difficiles au cours des prochaines heures en raison du brouillard

◆ Tornado

Quinze minutes, une demi-heure, auraient pu faire toute la différence », a-t-il soutenu.

Mais les météorologistes soutiennent qu'on ne peut annoncer une tornade avant qu'elle ne commence à faire des dommages au sol. Le système est le même partout en Amérique du Nord, affirment-ils et on ne peut alerter les citoyens chaque fois que les conditions sont susceptibles de produire des tornades tout simplement parce qu'à force de crier « au loup » trop souvent, ils commencent à ne plus prendre les avertissements au sérieux.

◆ Des jeunes

les cinq étapes du cheminement de l'être humain vers la mort. La première des étapes étant celle de la négation et de l'agressivité, la seconde celle de l'apathie. On aménage ensuite son quotidien pour continuer de vivre, puis c'est le renoncement à la lutte et enfin la régression vers la mort. Les recherches de Kubler-Ross montrent cependant une infinité de variations. En fait, on meurt comme on a vécu. Les petits deuils du passé nous préparent d'une certaine façon à notre propre deuil. Plus on aura développé notre endurance aux frustrations, moins ce sera difficile. Mais jamais facile. Fred soutenait que personne ne peut accepter pleinement la mort. On se résigne, peut-être. Et, contrairement à la croyance populaire, aucun des intervenants interviewés n'a connu de jeunes qui se sont suicidés en apprenant le diagnostic d'incubabilité. Tous veulent combattre.

Il n'y a pas de recette pour apprivoiser la mort. Il n'y a que notre personnalité et notre passé. Et la foi ne facilite pas nécessairement les choses. Robert Dagenais, aumônier à l'hôpital Notre-Dame, accompagne les malades depuis six ans. « La foi peut donner un sens à la mort. Mais elle ne la rend pas plus facile. Au contraire, on en veut un peu à Dieu de nous faire ça à nous. On ressent une grande injustice devant la mort d'un jeune. » L'abbé Daniel Bellemare, aumônier de l'hôpital Royal Victoria, partage ce point de vue : « Mais Dieu n'est pas un ogre. Il ne punit pas. Je dirais que la foi est utile dans la mesure où elle nous permet d'espérer que la fin biologique n'est pas celle de l'âme. C'est cela l'espoir de la foi. » Il travaille surtout aux soins palliatifs et intervient particulièrement avec les sidatiques. « Je ne suis pas là pour donner des réponses aux questions existentielles. Il n'y a pas de réponses toutes faites. J'aide plutôt les gens à trouver leurs propres réponses. D'ailleurs, la vraie question n'est pas : pourquoi moi ? pourquoi la mort ? Mais plutôt, maintenant qu'est-ce que je fais ? Parce qu'il faut vivre ! On l'oublie parfois ; eux ne doivent jamais l'oublier. » Mourir à vingt ou trente ans, c'est connaître l'échéance de nos rêves.

Le docteur Maurice Barker est psychologue auprès des adolescents malades. Pour lui, le travail auprès de la famille est tout aussi important. « Si la famille continue de refuser la mort après un certain temps, le jeune ne pourra pas passer à l'étape suivante. Il se maintiendra dans un état agressif, et sera plus facilement projeté dans la dépression. Il y a également de la culpabilité chez les parents, parce que les jeunes se servent de leur maladie pour faire du chantage ou du marchandage. Je connais plus d'un adolescent qui a refusé de prendre ses médicaments après une dispute avec ses parents. C'est comme s'il se vengeait d'eux. Mais c'est de leur âge ; ils n'arrêteront pas d'être des adolescents parce qu'ils sont malades. » Pour les aider, il faut être avec eux et rester jusqu'au bout. Et surtout, leur dire la vérité. Beaucoup demandent de ne pas recourir aux mesures mécaniques d'urgence mais plutôt à la médication. « Il faut les assurer, dans la mesure du possible, de ne pas mourir dans la souffrance. Ce n'est pas la

mort qu'on adoucit ainsi, c'est la vie. »

Chaque histoire est unique. Pour certains, leur santé leur permettra une vie « normale » presque jusqu'à la fin. Pour d'autres, ce sera un long alitement dans l'immobilité. Dans tous les cas, ce sont nos précautions qui les agacent. Ce qu'ils veulent, c'est être en vie et traités comme tels... jusqu'à la mort.

◆ Ministre

non loin du lieu de l'embuscade. Selon le chef des forces de sécurité, le général Alexander Aguirre, l'un des assaillants pourrait être blessé, des traces de sang ayant été découvertes dans la voiture.

M. Wally Ferrer a indiqué que son frère, réputé pour son anti-communisme et pour être un chaud défenseur des milices de droite, avait reçu des menaces de mort à plusieurs reprises de la part d'inconnus longtemps avant l'embuscade dans laquelle il est tombé. Cependant, le ministre n'avait jamais pris de garde du corps, a-t-il ajouté.

M. Jaime Ferrer s'était également attiré des inimitiés en limogeant des responsables locaux dont la loyauté vis-à-vis de Mme Aquino était sujette à caution.

Le secrétaire à la presse de la présidence, M. Teodoro Benigno a déclaré être « complètement bouleversé et stupéfait par ce meurtre insensé ». Il a qualifié M. Ferrer « d'homme d'une absolue intégrité » et de « l'un des piliers du gouvernement ».

De nombreux responsables politiques se sont rendus à la clinique où les corps du ministre et de son chauffeur ont été transportés et dont des militaires interdisent l'accès à la presse.

M. Ernesto Maceda, un ancien collègue de M. Ferrer au gouvernement, a indiqué qu'il avait eu des informations, avant l'ouverture solennelle lundi dernier des travaux du Congrès nouvellement élu, selon lesquelles étaient projetés des assassinats de membres du gouvernement ou d'autres responsables politiques importants.

◆ Le monde

enlevée à la dynastie incapable des Al-Saoud.

Un changement également réclamé, hier, par le chef de l'État libyen, le colonel Mouammar Kadhafi, qui s'est prononcé en faveur d'une « internationalisation des lieux saints de l'Islam » après avoir reçu l'ambassadeur d'Iran à Tripoli.

Par ailleurs, le calme est revenu hier à la Mecque et les deux millions de fidèles musulmans ont continué à suivre le programme normal des rites du pèlerinage, 48 heures après « le massacre du Vendredi noir » selon l'expression des Iraniens qui ont appelé leurs alliés dans le monde à la « vengeance ».

Les forces de l'ordre saoudiennes n'ont pas eu à intervenir pour faire respecter la décision des autorités d'interdire toute manifestation, les Iraniens ayant renoncé à la marche qu'ils avaient initialement prévue.

Selon le général saoudien, chargé de la sécurité, Mohammad Ben Rajah al Harbi, le départ des pèlerins vers Mena s'est déroulé dans le calme. Les pèlerins se rassemblent dans cette banlieue de la Mecque, avant de passer la journée d'aujourd'hui sur le mont Arafat, un des rites essentiels du pèlerinage.

« La situation en matière de sécurité est excellente », a indiqué le responsable saoudien, en notant que le transfert des deux millions de fidèles vers Mena se faisait sans embouteillage.

La polémique entre Ryad et Téhéran s'est poursuivie dimanche, tant sur le nombre des victimes que sur les circonstances des affrontements de vendredi devant la grande Mosquée.

Selon Ryad, 402 personnes, dont 275 Iraniens, ont trouvé la mort et 649 ont été blessés dans ces affrontements entre manifestants iraniens et policiers saoudiens. Suivant un responsable des pèlerins iraniens, il y a eu 650 morts ou disparus et 700 personnes hospitalisées.

Le président du parlement iranien, l'hodjatoleslam Hachemi Rafsanjani, a profité d'une manifestation hier à Téhéran, convoquée après le « massacre sans précédent dans l'histoire du Vendredi noir à la Mecque », pour relancer la polémique sur

3 août

par la PC et l'AP

1986: Caroline de Monaco donne le jour à son second enfant, une fille, Charlotte.

1985: trente-cinq morts et plus de cent blessés dans une collision ferroviaire, près de Flajac, en France.

1975: un avion s'écrase à Agadir: 188 morts.

1973: incendie dans un centre de loisirs de l'île de Man: 51 morts.

1963: Herman Willemse gagne la traversée du lac Saint-Jean pour une troisième fois.

1961: Thomas Clement Douglas est élu chef national du N-P-D.

1958: le sous-marin nucléaire américain Nautilus passe au Pôle Nord en plongeant sous la banquise.

1954: mort de la romancière française Colette, née en 1873.

1942: trois personnes meurent et 20 autres sont blessées dans la panique suivant un incendie au stade Ontario à Montréal.

1940: annexion des pays baltes par l'URSS.

1934: arrivée d'Hitler au pouvoir comme président du troisième Reich; le gouvernement allemand réunit en une seule charge les fonctions de président et de chancelier.

1791: mise en service du phare de l'île de Partridge, dans les Maritimes.

1589: Henri de Navarre monte sur le trône de France sous le nom de Henri IV, succédant à Henri VIII assassiné.

Ils sont nés un trois août: James Wyatt, architecte britannique (1746-1813); Dolores del Rio, actrice mexicaine (1905-1983); Bruno Coquatrix, organisateur français de spectacles (1910-1979).

L'ALCOOL AU VOLANT

C'est criminel

QU'ON SE LE DISE

Un appui de votre journal à la campagne de la

Régie de l'assurance automobile du Québec

Marcel Khalifé est le « Mikis Théodorakis » des Libanais Écrire des poèmes symphoniques à quelques rues des Hezbollah...

CAROLE BEAULIEU

Je l'imaginai moins gentil. Je ne sais pourquoi. Peut-être parce que sa musique m'avait tellement souvent fait l'effet d'un ouragan.

Dans cet appartement de la banlieue montréalaise, entouré de gens qui avaient parfois tendance à vouloir parler pour lui, cet homme aux yeux doux était-il vraiment Marcel Khalifé ?

Marcel Khalifé, m'avait-on dit, habitait Beyrouth. Rue Mousaitbeh, à quelques rues des Hezbollah, ces fanatiques d'Allah responsables de nombreux des enlèvements des dernières années, il composait des poèmes symphoniques.

Dans une capitale en ruines, bravant les voitures piégées et les fusillades, plongeant aux sources d'une culture millénaire, il composait des oeuvres dont les enregistrements de fortune, avec leur étiquettes photocopiées, trouvaient leur chemin jusqu'à son village natal où lui-même, politique oblige, ne pouvait plus retourner sans risquer sa vie.

« Nous allons faire connaissance », disait-il aujourd'hui presque timidement, en m'offrant une chaise.

Était-ce bien là, l'homme qui avait écrit *Ansar*, ce fabuleux chant de la douleur palestinienne ? Celui qui avait mis en musique certaines des plus belles poésies arabes ? Celui qui

chantait « entre Rita et moi un fusil s'interpose » ? Celui dont l'engagement auprès de la gauche libanaise faisait craindre à ses proches que même à Montréal il ne soit pas totalement en sécurité ?

Au début d'une tournée qui l'emmena dans plusieurs villes américaines et européennes, Marcel Khalifé est arrivé la semaine dernière à Montréal. Accompagné des dix musiciens d'Al-Mayadine, il se produira à Ottawa le 7 août, puis à Montréal le 8.

Un large public québécois a pour la première fois eu l'occasion de l'entendre, il y a deux semaines, lors de la clôture du festival de Québec. « À Québec, les gens ont dansé », raconte-t-il aujourd'hui avec un plaisir évident.

En 1982, à l'Université de Montréal, le récital de Al-Mayadine avait attiré plusieurs centaines de membres de la communauté arabe montréalaise. En 1985, par un 22 décembre glacial, plus de 1,300 personnes avaient empli le Théâtre Saint-Denis pour entendre Khalifé et sa troupe. Cette année, c'est à la salle Maison-neuve de la Place des Arts que Marcel Khalifé et Al-Mayadine feront vibrer les luths, les violons et les *kanounes* (vielle à archet), résonner les *mazhar* et les *tabla*.

Les profits de ce spectacle — comme tous les autres de la tournée

— seront versés à un projet de construction d'une maternité et d'un centre de planification des naissances à Jdita dans la vallée de la Beeka.

Khalifé, en effet, est ce que certains qualifieraient d'un « chanteur engagé ».

Il rêve, dit-il, d'un Liban « démocratique ». Il chante « pour la paix », « pour la résistance libanaise », « pour la liberté ». Non, il n'a jamais touché un fusil. « C'est ça mon fusil », dit-il en montrant son luth.

Entre deux commentaires, le musicien pianote machinalement sur le rebord d'une table, fait jaillir des rythmes.

Visiblement, parfois, la musique est la plus forte. Elle l'emporte sur tout, même sur son attachement à ce Liban déchiré dont le drame a profondément marqué son oeuvre. « La musique, mon pays, mon pays, la musique... Je ne peux pas choisir », répond celui qu'on a souvent comparé au compositeur grec Mikis Théodorakis.

Les toutes dernières oeuvres de Khalifé sont de plus en plus proches d'un tradition classique. Il avoue d'ailleurs être plus influencé par des compositeurs comme Haydn, Beethoven ou certains compositeurs d'Orient, que par le rock moderne auquel il préfère d'ailleurs le jazz. « Mais ça ne veut pas dire que ma musique s'occidentalise, insiste-t-il. Ma musique est arabe. Mais elle in-



Marcel Khalifé chante en arabe, mais sa musique émeut ou fait danser dans tous les coins du monde.

nove sur la structure traditionnelle déjà complexe.

Composer au coeur du Beyrouth des années 80 n'est pas une sinécure, convient-il. « Il faut d'abord survivre », raconte avec fatalisme Marcel Khalifé. « Ensuite on peut penser aux studios, aux équipements ».

Entre deux caresses à ses fils qui se bousculent dans le salon, le compositeur de 36 ans convient qu'il se sent parfois mal à Beyrouth, que ce serait sans doute « plus facile de travailler ailleurs ». Mais il se refuse à quitter la capitale. Tout comme tous

les membres d'Al-Mayadine. « La vie continue », insiste-t-il.

Marcel Khalifé travaille actuellement sur deux poèmes symphoniques : *Beyrouth* et *l'Épique de l'Orient*. Au-delà de « l'engagement intellectuel » qui depuis 1976 a caractérisé sa musique — Khalifé dit vouloir « transformer la chanson arabe » en la rapprochant du peuple — Marcel Khalifé s'oriente de plus en plus vers des oeuvres classiques.

Le conflit du Liban, dit-il, n'est pas que le problème des Libanais. « C'est le problème de tout le monde, de tou-

tes les puissances étrangères qui ont fait du pays un champ de bataille ».

Marcel Khalifé, lui, a sa propre bataille à mener : développer la musique arabe, l'enrichir. « Notre chanson, écrit-il dans un document de quatre pages offert aux médias, est une responsabilité envers l'Art et la révolution, le peuple et la confrontation... ».

Les billets pour le récital de Marcel Khalifé et l'ensemble Al Mayadine sont disponibles à la Fondation québécoise d'aide au Liban (FO-QAL) au 326-6853.



Hugh John Barrett au travail.

Le Château Laurier fait peau neuve

L'historique Château Laurier, à Ottawa, a fait peau neuve, et son hall s'orne maintenant d'une murale de l'artiste Hugh-John Barrett, sur le mur adjacent et sur le mur perpendiculaire à l'escalier d'honneur. Il s'agit d'une acrylique sur toile de 4 m sur 10, peinte en trompe-l'oeil. Hugh-John Barrett est celui-là même qui illustra pour Gilles Vigneault le recueil de poèmes *L'Encre blanche* et un conte pour enfants, *Les Quatre Saisons de Piquot*. À gauche, l'artiste au travail.

Le livre censuré de l'ancien agent secret Peter Wright Un journal anglais défie l'interdiction de publier des passages de *Spycatcher*

LONDRES (AP) — Un député travailliste, M. Tony Benn, et un journal, *News on Sunday*, ont défié l'interdiction des autorités britanniques de publier des passages de *Spycatcher*, le livre de mémoires d'un ancien membre des services secrets britanniques.

M. Tony Benn a lu hier des passages de ce livre, interdit en Grande-Bretagne mais best-seller aux États-Unis et au Canada, au « Speaker's Corner » de Hyde Park. M. Benn a déclaré qu'il avait choisi cet endroit parce que la liberté de parole y est garantie à perpétuité depuis 1855.

« Nous ne pouvons pas accepter cette restriction sur notre liberté », a-t-il dit, en parlant de l'interdiction de publication du livre. « Le moment est venu pour ceux qui croient à la liberté, à la démocratie et à la justice de prendre position ».

Environ 300 personnes étaient venues écouter M. Benn, notamment des membres du groupe Campaign for Press and Broadcasting Freedom (Campagne pour la liberté de la presse), qui avaient amené un exemplaire du livre acheté aux États-Unis.

Par ailleurs, le *News on Sunday* a publié un extrait d'environ 700 mots qui raconte les tentatives d'un groupe d'agents du contre-espionnage pour persuader l'auteur du livre, Peter Wright, d'organiser

des « fuites » d'informations destinées à déstabiliser le gouvernement du premier ministre travailliste Harold Wilson, dans les années 1960 et 1970.

Le journal a publié cet extrait sous une manchette proclamant « Une loi faite pour être violée », évoquant la décision prise jeudi par les Law Lords, la Cour suprême britannique, de maintenir l'interdiction du livre.

Les autorités ont déjà lancé des poursuites judiciaires pour « mé-

pris de la cour » contre les journaux qui ont publié des extraits du livre. Les journaux risquent des amendes illimitées et les rédacteurs en chef des peines de prison.

Les autorités britanniques soutiennent que Peter Wright a prêté serment de ne jamais divulguer d'informations sur ses activités, lorsqu'il a quitté le MI-5. Wright vit en Australie et affirme que rien dans son livre ne peut nuire à la sécurité nationale de la Grande-Bretagne.

LES FEMMES EN RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Le bruit affecte l'ouïe du fœtus

RENÉE ROWAN

Nicole Lalande présentera, à la mi-septembre, au congrès *Inter-noise 87* qui a lieu cette année en Chine, les résultats de ses recherches sur les effets du bruit sur le système auditif du fœtus. Peu de chercheurs se sont jusqu'à maintenant intéressés à ce domaine.

Pourtant, dit-elle, une perte de l'ouïe même légère ou moyenne peut avoir des conséquences psychosociales importantes.

Clinicienne pendant 13 ans, puis attachée de recherche et chercheuse adjointe à l'École d'orthophonie et d'audiologie et membre du Groupe d'acoustique de l'Université de Montréal, Nicole Lalande ignore ce que le sort lui réserve à son retour de Beijing (Pékin). Faute de subvention — l'histoire se répète pour elle comme pour d'autres — elle sera peut-être forcée de retourner à un travail clinique en milieu hospitalier ne consacrant plus qu'un jour ou deux par semaine à la recherche.

« Être chercheur à plein temps, c'est un luxe... La conjoncture actuelle et la difficulté d'obtenir des subventions m'obligent à regarder ailleurs », dit-elle.

Après avoir complété une maîtrise ès-art en orthophonie-audiologie à l'Université de Montréal, en 1965, elle travaille comme clinicienne à l'hôpital général Saint-Vincent-de-Paul, à Sherbrooke. Après six ans de travail en clinique privée au Centre d'otologie de Montréal, elle devient chef audiologiste à l'Hôtel-Dieu de Montréal.

« J'avais reçu une formation essentiellement clinique, précise-t-elle. Je me rendais compte qu'il me manquait une formation de recherche pour mettre au point de nouvelles épreuves (tests) ou pour évaluer l'efficacité d'une intervention en audiologie. Il faut aussi un minimum de formation de recherche pour élaborer un plan expérimental adéquat ».

Nicole Lalande s'inscrit donc, en 1975, au programme de maîtrise-recherche au *School of Human Communication Disorders* à l'Université McGill, puis elle obtient, en 1982, un doctorat en sciences cliniques de la faculté de médecine de l'Université de Montréal. Elle a été la première, à l'École d'orthophonie et d'audiologie, à obtenir un doctorat de la faculté de médecine dans le domaine de l'audiologie.

Santé et Bien-être social Canada lui a accordé une bourse d'étude post-doctorale pour poursuivre, avec le Dr Raymond Héту,



Photo Louise Lemieux

« Les femmes enceintes qui travaillent dans un endroit bruyant doivent être alertées aux conséquences que cela peut avoir sur le système auditif du fœtus », indique la chercheuse Nicole Lalande.

une recherche sur le bruit industriel et le facteur de risque pour le fœtus.

Un nombre important de travailleuses sont exposées quotidiennement à des niveaux sonores élevés de bruit industriel, notamment dans les industries du papier, du tabac, du vêtement, du textile et de l'alimentation. Plusieurs poursuivent leur travail lorsqu'elles sont enceintes, du moins durant les premiers mois de leur grossesse. Il y a eu, jusqu'à maintenant, très peu de recherches dans ce domaine, note Nicole Lalande. Les risques qu'elles encourrent pour l'ouïe de leur fœtus sont encore peu connus.

Avant les travaux de recherche de Nicole Lalande et du Dr Héту, il n'y avait eu qu'une seule étude, chez les humains, portant sur les effets nocifs du bruit sur la fonction auditive d'enfants dont les mères avaient travaillé quotidiennement dans une usine de tissage pendant leur grossesse.

Cette étude réalisée en Pologne en 1970, a révélé que des 75 enfants sélectionnés, 35, soit presque la moitié, présentaient une perte auditive permanente dans une ou les deux oreilles.

« Alors que l'on pensait que le bébé était dans un monde peu sonore où il était protégé des bruits extérieurs, les études démontrent que si l'on met un microphone, le fœtus arrive même à percevoir une conversation tenue à voix normale. »

L'équipe de recherche est partie de l'hypothèse que les bruits industriels riches en sons graves comme un bruit de moteur ou des vibrations pouvaient traverser les tissus maternels et affecter l'ouïe du fœtus.

L'étude exploratoire Lalande-Héту a porté sur 131 enfants dont les mères avaient travaillé, alors qu'elles étaient enceintes, dans des milieux où les niveaux de bruit variaient entre 65 et 95 décibels.

On a trouvé que la proportion d'enfants présentant une perte d'audition significative pour certains sons aigus était de trois à quatre fois plus élevée chez les enfants dont les mères avaient été exposées aux doses de bruit les plus élevées comparativement aux enfants de mères moins exposées.

« Cette perte d'audition désavantage les enfants lorsqu'ils arrivent à l'école, en particulier lorsqu'ils sont assis à l'arrière d'une classe, constate Nicole Lalande. Ils développent des problèmes d'apprentissage scolaire ayant de la difficulté à entendre certains sons comme les s, f, fe, que qui sont riches en sons aigus. »

Actuellement chercheuse adjointe au Groupe d'acoustique de l'Université de Montréal, Mme Lalande souhaiterait poursuivre à plein temps ses recherches sur le bruit et l'audition prénatale ainsi qu'en réadaptation de la surdité professionnelle, mais le Groupe disposera-t-il des fonds nécessaires ?

\$ 2.3 millions pour un Dali

LOS ANGELES (AP) — Un Japonais a acheté une peinture de Salvador Dali pour \$ 2.3 millions, un record pour une oeuvre du peintre espagnol, a annoncé la semaine dernière un vendeur de la firme Martin Lawrence Limited Editions Inc.

Selon le vendeur, le marque mondiale de vente pour un Dali était auparavant d'environ \$ 800,000 et un million de dollars.

Le tableau est intitulé « Gala regardant la Méditerranée qui, à une distance de 20 mètres, est transformée en portrait d'Abraham Lincoln (hommage à Rothko) ». Dali l'a peint entre 1974 et 1976.

La toile était prêtée depuis deux ans au musée Salvador Dali, de St-Petersburg, en Floride.

La médaille retrouvée

LA HAVANE, (AFP) — La médaille d'or remise à Ernest Hemingway en octobre 1954 à Stockholm, lors de la remise du prix Nobel de littérature a été volée puis retrouvée la suite d'une enquête de la police locale qui a conduit à l'arrestation de cinq personnes, rapporte le mensuel du ministère cubain de l'intérieur *Moncada*.

L'écrivain, vivant alors Cuba, avait fait cadeau de cette médaille au sanctuaire de la Vierge de Charité d'El Cobre (près de Santiago de Cuba, à l'est du pays), patronne de l'île, tenant ainsi une promesse à des amis cubains.

La course à l'enzyme

MICHEL GIGUÈRE
Collaboration spéciale

Des dizaines de laboratoires spécialisés en chimie des protéines sont actuellement engagés dans une compétition féroce. Ces laboratoires universitaires renommés, situés en Amérique du Nord, en Europe et même au Japon, tentent actuellement de définir la structure de l'enzyme qui permet aux organismes vivants de transformer les précurseurs d'hormones en hormones.

Au Canada, la lutte est menée par une équipe de recherche de l'Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM), affilié à l'Université de Montréal. Sous la direction des docteurs Seidah et Chrétien, une vingtaine de chercheurs, d'étudiants gradués et de techniciens essaient d'être les premiers à proposer au monde de la biochimie une définition satisfaisante de cette enzyme qu'on n'en finit plus de traquer sans pouvoir la saisir complètement.

Les hormones sont des substances chimiques produites par des organes (surtout des glandes), transportées par le sang et agissant sur d'autres organes. Elles sont très importantes chez tout être vivant car elles permettent soit d'assurer l'équilibre de l'organisme, soit de préparer celui-ci à quelque chose de nouveau. C'est ainsi que lorsqu'on subit un stress très vif, la production d'adrénaline permet à l'organisme d'engraisser le coup et de rétablir l'équilibre par la suite. De même, c'est une autre hormone, la gastrine, qui entraîne la production de sécrétions gastriques dans l'estomac, permettant ainsi de percevoir la sensation de faim, et de stimuler l'appétit.

Or, toutes les hormones sont d'abord synthétisées sous forme de précurseurs. Ces pré-hormones sont présentes à l'état latent jusqu'à ce qu'une enzyme vienne les couper, littéralement, libérant ainsi l'hormone prête à remplir son rôle. Mais on ne sait pas quelle enzyme est responsable du passage de la pré-hormone à l'hormone, ni comment exactement cette transformation s'effectue. C'est donc justement à résoudre ce problème que l'équipe de l'IRCM travaille depuis maintenant quatre ans.

Pourquoi tant d'équipes de chercheurs de qualité à travers le monde mettent-ils tant de temps à trouver une réponse à cette question qui semble si simple ? Pour le docteur Claude Lazure, chercheur senior à l'IRCM, c'est d'abord et avant tout une question quantitative. « Les chercheurs travaillent principalement sur des hypophyses de porc. Or, il faut accumuler des centaines d'hypophyses pour rassembler une quantité d'enzyme détectable avec la

technologie actuellement disponible. Et à ce moment, on ne parle encore que de « trace » d'enzyme. En fait, on imagine mal à quel point peuvent être infinitésimales les quantités de substance sur lesquelles les chercheurs doivent effectuer leurs tests. »

Une seconde difficulté résulte du fait qu'il est très difficile de distinguer une enzyme d'une autre. Il est ardu d'isoler une enzyme car plusieurs d'entre elles peuvent être entremêlées, sans qu'il soit possible de les séparer.

Enfin, un dernier obstacle découle de la nature même du milieu où a lieu la coupe de la pré-hormone par l'enzyme. Pour l'instant, on pense que cette coupe a lieu dans des « granules de sécrétion », qui est un milieu semi-liquide et semi-solide qui est excessivement difficile à reproduire en laboratoire. Par conséquent, les tests faits en laboratoire peuvent donner des résultats différents de ce qui se passe effectivement *in vivo*. Donc, une fois qu'on croit avoir identifié l'enzyme, il reste encore à s'assurer que les effets réels de celle-ci sont bien les mêmes dans l'organisme que sous les conditions simulées en laboratoire.

Actuellement, plusieurs laboratoires croient avoir trouvé l'enzyme en question et défendent chacun leur « candidat ». Dans ce cas, comme dans bien d'autres, le modèle idéal des scientifiques de tous pays collaborant pour faire progresser la connaissance, est mis à rude épreuve. Un secret jaloux entoure les dernières découvertes de chaque équipe de recherche. Chacune de ces équipes tente d'être la première à proposer la définition de cette enzyme autour de laquelle s'établira le consensus de la communauté biochimique. Comme les autres, l'équipe de l'IRCM mûrit la candidature de sa découverte, espérant anxieusement s'approprier le prestige (et les subventions qui s'ensuivent) réservé aux scientifiques d'élite.

« Ce problème en est un de recherche fondamentale, de sorte qu'il est impossible d'évaluer exactement quelles seront les conséquences des découvertes faites dans ce domaine », affirme le docteur Lazure. On peut cependant d'ores et déjà imaginer qu'une fois la course à l'enzyme terminée, des applications thérapeutiques pourront voir le jour, aidant par exemple à produire de l'insuline (et donc à soulager les diabétiques) ou à prévenir l'hypertension. Certains dérèglements hormonaux pourraient être ainsi traités. La résolution de tels problèmes passe par la compréhension parfaite du processus de production d'hormones dont la clé est l'enzyme recherchée.

CULTURE ET SOCIÉTÉ

CINÉMA

ASTRE I: (327-5001) — *Robocop* sem. 7 h, 9 h, 9 h 20
 ASTRE II: — *Jaws, the revenge* sem. 7 h 30, 9 h 20
 ASTRE III: — *La bamba* sem. 7 h, 9 h
 ASTRE IV: — *Revenge of the nerds* — sem. 7 h 30, 9 h 15

BERRI I: (288-2115) — *Les sorcières d'Eastwick* 1 h 45, 4 h 15, 7 h, 9 h 15
 BERRI II: — *Les exploits d'un jeune Don Juan* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
 BERRI III: — *Ferné*
 BERRI IV: — *Ferné*
 BERRI V: — *La meilleure façon de marcher* 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20

BONAVENTURE I: (861-2725) — *Jaws, the revenge* sem. 7 h, 9 h
 BONAVENTURE II: — *Revenge of the nerds* sem. 7 h 30, 9 h 30

BROSSARD I: (465-5906) — *Jaws, the revenge* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h
 BROSSARD II: (465-5906) — *La Bamba* 12 h 25, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 15
 BROSSARD III: — *Robocop* 12 h 45, 2 h 50, 5 h, 7 h 15, 9 h 30

CINÉMA CAPITAL: (849-0441) — *Manon des Sources* 12 h 30, 5 h, 9 h 30 — *Jean de Florette* 2 h 40, 7 h 10

CARREFOUR LAVAL 1: — *Les exploits d'un jeune Don Juan* 12 h 35, 2 h 45, 4 h 55, 7 h 05, 9 h 20

CARREFOUR LAVAL 2: — *Revenge of the nerds* 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10

CARREFOUR LAVAL 3: — *Robocop* 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 15

CARREFOUR LAVAL 4: — *Maid to order* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h 05

CARREFOUR LAVAL 5: — *Jaws, the revenge* 1 h, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

CARREFOUR LAVAL 6: — *La Bamba* 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h 05, 9 h 25

CINÉMA OMEGA 1: — *L'enfant sacré du Tibet* sem. 9 h 20 — *Crocodile dundee* sem. 7 h 30

CINÉMA OMEGA 2: — *Les exploits d'un jeune Don Juan* sem. 9 h 30 — *Le défilé de Coolangatta* sem. 7 h 30

CINÉMA DE PARIS: (875-1882) — fermé

CINÉMA DU VILLAGE: 1220, Ste-Catherine est (523-3239) — *Games 12*, 2 h 40, 4 h 20, 6 h, 7 h 40, 9 h 20

CINÉMATHEQUE QUÉBÉCOISE: (842-9768) —

CINÉPLEX I: (849-4518) — *Platoon* 2 h, 4 h 15, 7 h, 9 h 15

CINÉPLEX II: — *Secret of my success* 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 30

CINÉPLEX III: — *The name of the rose* 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 25

CINÉPLEX IV: — *Room with a view* 2 h, 4 h 20, 7 h, 9 h 20

CINÉPLEX V: — *Duet for one* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 10, 9 h 30

CINÉPLEX VI: — *Predator* 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05

CINÉPLEX VII: — *River's edge* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h

CINÉPLEX VIII: — *The believers* 1 h, 3 h 05, 5 h 15, 7 h 25, 9 h 35

CINÉPLEX IX: — *Angel heart* 1 h 30, 4 h 30, 7 h, 9 h 30

CINÉMA MONTRÉAL I: (288-7870) — *Platoon* tous les jours 2 h 20, 4 h 40, 7 h, 9 h 20

CINÉMA MONTRÉAL II: — *Boire et se balancer* 2 h 05, 4 h, 5 h 55, 7 h 50, 9 h 40

COMPLEXE DESJARDINS I: (521-3141) — *Mon bel amour me déchire* 12 h 35, 2 h 55, 5 h, 7 h 05, 9 h 15

COMPLEXE DESJARDINS II: — *Un zoo la nuit* lun. au jeu. 2 h, 5 h, 7 h 15, 9 h 35

COMPLEXE DESJARDINS III: — *Association de maléfices* 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 10, 9 h 20

COMPLEXE DESJARDINS IV: — *Le secret de mon succès* 12 h 45, 5 h 10, 9 h 35 — *Harry et les Hendersons* 2 h 55, 7 h 20, 11 h 50

COMPLEXE GUY-FAVREAU / O.N.F.: 200 ouest Boul. Dorchester, Mt (283-8229) —

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (849-3878) — *Padre Nostro* 19 h — *Ma nuit chez Maud* 21 h

CREMAZIE: (388-4210) — *Les sorcières d'Eastwick* sem. 7 h, 9 h 20

DAUPHIN I: (721-6060) — *Mauvais sang* sem. 9 h — *Boy meet girl* sem. 7 h

DAUPHIN II: *Molière* sem. 7 h

DORVAL I: (631-8587) — *The untouchables* tous les jours 12 h, 2 h 20, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 35

DORVAL II: — *Summer school* tous les jours 12 h 40, 2 h 50, 5 h, 7 h 10, 9 h 20

DORVAL III: — *The lost boys* tous les jours 12 h 35, 2 h 45, 4 h 55, 7 h 05, 9 h 15

DORVAL IV: — *Benji the hunted* tous les jours 12 h 30, 2 h 40, 4 h 30 — *The witches of Eastwick* 7 h, 9 h 25

DÉCARIE I: (341-3190) — *La Bamba* sem. 7 h, 9 h 15

DÉCARIE II: — *Roxanne* sem. 7 h, 9 h 10

FAIRVIEW I: (697-8095) — *Snow White and the 7 dwarfs* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15 — *Spaceballs* tous les jours 7 h 25, 9 h 25

FAIRVIEW II: — *The living daylights* tous les jours 1 h 10, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30

FAUBOURG STE-CATHERINE 1: — *Robocop* 12 h 30, 2 h 40, 4 h 40, 7 h, 9 h 15

FAUBOURG STE-CATHERINE 2: — *La Bamba* tous les jours 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 35, 9 h 45

FAUBOURG STE-CATHERINE 3: — *Roxanne* 12 h 45, 3 h, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 30

FAUBOURG STE-CATHERINE 4: — *Working girls* tous les jours 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30

GREENFIELD I: (671-6129) — *The living daylights* tous les jours 1 h 10, 3 h 50, 6 h 30, 9 h 10

GREENFIELD 2: — *Blanche Neige et les 7 nains* 12 h 15, 2 h 15, 4 h 15 — *Le fil de Beverly Hills* 2 h 45, 9 h

GREENFIELD 3: — *Superman 4* tous les jours 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30

IMPERIAL: (288-7102) — *The untouchables* 12 h, 2 h 40, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 35

JEAN-TALON: (725-7000) — *Robocop* sem. 7 h, 9 h 15

KENT I: (489-9776) — *Superman 4* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30

KENT II: — *Snow White and the 7 dwarfs* tous les jours 12 h 15, 2 h 15, 4 h 15, 6 h 15, 8 h 15

LE LAURIER: 5117 ave du Parc (495-4231) — *La couleur de l'argent* 1 h, 4 h — *Le nom de la rose* 9 h 30

L'AUTRE CINÉMA: (722-1451) — *37.2 le matin* 7 h — *Lévy et Goliath* 7 h 15 — *La mission* 9 h 15 — *Chambre avec vue* 9 h 30 (du 31 juillet au 3 août)

LAVAL I: (688-7776) — *The living daylights* tous les jours 1 h 10, 3 h 40, 6 h 30, 9 h 10

LAVAL II: — *Full metal jacket* tous les jours 12 h 10, 2 h 35, 5 h, 7 h 25, 9 h 50

LAVAL III: — *Blanche Neige et les 7 nains* tous les jours 12 h 15, 2 h 15, 4 h 15 — *Innerspace* 7 h, 9 h 25

LAVAL IV: — *Summer school* 12 h 40, 2 h 50, 5 h, 7 h 10, 9 h 20

LAVAL V: — *Le fil de Beverly Hills* 2 tous les jours 12 h 00, 2 h 15, 4 h 30, 6 h 45, 9 h

LAVAL 2000 1: (687-5207) — *Robocop* sem. 7 h, 9 h 05

LAVAL 2000 2: — *Les sorcières d'Eastwick* sem. 7 h, 9 h 15

LOEW'S I: (861-7437) — *Adventures In babysitting* 12 h 45, 3 h, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30

LOEW'S II: — *Innerspace* 12 h 05, 2 h 20, 4 h 40, 7 h 10, 9 h 30

LOEW'S III: — *The lost boys* 12 h 35, 2 h 45, 4 h 55, 7 h 05, 9 h 15

LOEW'S IV: — *Beverly Hills cop* 2 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 30

LOEW'S V: — *Benji the hunted* 12 h 30, 2 h 40, 4 h 30 — *Beverly Hills cop* 2 6 h 45, 9 h

LE MILIEU: Montréal — *Charles Bukowski* 19 h 30 — *The new cinema* 21 h 30

QUIMETOSCOPE: (525-8600) — *Querelle* 7 h 30 — *Stricte personnel* 7 h — *Crimmes du coeur* 9 h 30 — *Souvenirs d'Arlène* 9 h

PALACE I: (866-6991) — *The living daylights* 1 h 10, 3 h 50, 6 h 30, 9 h 10

PALACE II: — *The witches of Eastwick* 12 h, 2 h 15, 4 h 40, 7 h 05, 9 h 30

PALACE III: — *Snow White and the 7 dwarfs*

12 h 15, 2 h 15, 4 h 15, 6 h 15, 8 h 15

PALACE IV: — *Spaceballs* tous les jours 12 h 10, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 30

PALACE V: — *Summer school* tous les jours 12 h 15, 4 h 20, 6 h 25, 8 h 30

PALACE VI: — *Summer school* 1 h 15, 3 h 20, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 35

PARADIS I: — *Robocop* sem. 7 h, 9 h

PARADIS II: — *Les sorcières d'Eastwick* sem. 7 h 30, 9 h 45

PARADIS III: — *Le prédateur* sem. 9 h 25 — *Opération chimpanzé* sem. 7 h 20

PARISIEN I: (866-3806) — *The living daylights* 1 h 10, 3 h 50, 6 h 30, 9 h 10

PARISIEN II: — *Le fil de Beverly Hills* 2 12 h, 2 h 15, 4 h 30, 6 h 45, 9 h

PARISIEN III: — *L'avocat Retors* 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h, 9 h 20

PARISIEN IV: — *Superman 4* tous les jours 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30

PARISIEN V: — *Blanche Neige et les 7 nains* tous les jours 12 h 15, 2 h 15, 4 h 15, 6 h 15, 8 h 15

PLACE LONGUEUIL I: (679-7451) — *Robocop* sem. 7 h, 9 h

PLACE LONGUEUIL II: — *Les sorcières d'Eastwick* sem. 7 h 15, 9 h 30

PLACE ALEXIS NIHON I: (935-4246) — *Maid to order* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h

PLACE ALEXIS NIHON II: — *Revenge of the nerds* 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 25, 9 h 30

PLACE ALEXIS NIHON III: — *Jaws, the revenge* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 35

PLACE DU CANADA: (861-4595) — *Dragnet* sem. 7 h 20, 9 h 20

PLACE DU PARC I: (844-9470) — *The living daylights* tous les jours 6 h 30, 9 h 10

PLACE DU PARC II: — *Full metal jacket* tous les jours 7 h, 9 h 20

PLACE DU PARC III: — *Superman 4* tous les jours 7 h 30, 9 h 30

SAINT-DENIS I: (845-3222) — *Robocop* 12 h 45, 2 h 50, 5 h, 7 h 05, 9 h 15

SAINT-DENIS II: — *Le prédateur* 1 h, 3 h 05, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 30

SAINT-DENIS III: — *Le fil de Beverly Hills* 2 tous les jours 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h

SPECTRUM: 318 ouest Ste-Catherine, Montréal (861-5851) — La Grande Tournée de Paul et Julie Darche, le 6 août, à 20h.

VIÉUX-PORT DE MONTRÉAL: Ancienne Gare maritime Louis-Joliet, Montréal (849-1612) — « Images du futur 87 » exposition organisée par La Cité des Arts et des Nouvelles Technologies de Montréal, pays invité: Le Japon — hologrammes, images au laser, son synthétique, espaces multisensoriels et environnements multimédia et d'art vidéo, tous les jours de 12h à 23h, du 5 juin au 20 septembre — Salle Belvedere: « Imaginox » spectacle multimedia de Renée Bourassa, Marcel Deschênes et Jacques Collin, du 13 juin au 19 sept. les sam. 21h, les dim. 14h 30 et 16h.

CENTRE NATIONAL DES ARTS: Ottawa — Studio-Cabaret: Skit Row et Jeangius dans « A case of mistaken empties » du 29 juillet au 22 août, du mar. au jeu. 21h, ven. et sam. 20h et 22h 15

CENTRE CULTUREL DE BÉLOËL: 600 rue Richelieu, Belloil (464-7555) — « La fille sur la banquette arrière » de Bernard Slade, m. en s. Richard Niquette, du 19 juin au 15 août, du mer. au sam. à 20h 30

DOMAINE MONTJOYE: North Hatley — « Les jours heureux » de Claude André Puget, du 20 juin au 1er sept.

L'ESCALE: St-Marc-sur-Richelieu (584-2771) — « Les pingouins » de Jean-Raymond Marcoux, m. en s. Gilbert Lepage, du 11 juin au 15 août, mar. au ven. 21h, sam. 19h et 22h.

MANOIR DU LAC LUCERNE: Ste-Marguerite, autoroute des Laurentides, sortie 69 (228-2511) ou (1-800-363-3620) — « Pantoufle » de Alan Ayckbourn, adaptation de Eric Kahane, m. en s. Louis Lande, du 15 juin au 29 août, mar. au ven. 20h 30, sam. 19h et 22h 30

MONT-AVILA: Sous la Chapelle, St-Sauveur (1-800-363-2448) — « Tam Tam au pays du soleil » de Jean-Claude Lauzon, m. en s. Pierre Mailloche, du 7 juillet au 5 août, mar. au ven. 20h 30, sam. 19h et 22h 30

LE PATRIOTE DE SAINT-AGATHE: Ste-Agathe (861-2244) (819-326-3655) — « Les fantômes de mon mari m'ont quasiment rendue folle » de John Tobias, m. en s. Pauline Martin, du 10 juin au 6 sept., mar. au ven. 20h 30, sam. 19h et 22h, les dim. 6 h 30

SOUPER THÉÂTRE BELLE MONTAGNE: 1026 rang Belle-Montagne, St-Jean-de-Matha (866-2737) — « P.S. ton chat est mort » de Kirk Wood, m. en s. Vincent Desrosiers, du 20 juin au 7 sept. mer. au ven. 20h 30, sam. 19h et 22h.

THÉÂTRE DE L'ALPINE INN: autoroute des Laurentides, sortie 53, Ste-Marguerite Station (228-7488) ou (1-800-363-2440) — « Simard & Sœur » de Isabelle Doré et Denis Bouchard et « Surprise, surprise » de Michel Tremblay, m. en s. Denise Filiatrault, du 9 juin au 7 sept. du mer. au ven. 20h 30, sam. 19h et 22h.

THÉÂTRE BEAUMONT ST-MICHEL: Centre communautaire St-Michel de Bellechasse (418-884-3344) — « La grande opération ou quand les rêves refusent de mourir » de Jean-Raymond Marcoux, m. en s. Gilbert Lepage, du 23 juin au 22 août, mar. au ven. 20h 30, sam. 19h et 22h, les dim. 19h

THÉÂTRE DES CASCADES: autoroute 20 dir. Dorion, 2 chemin du Canal, Pointe des Cascades (455-9341) — « A rideaux tirés » de Earl Barrett et Arne Skold, m. en s. Raymond Cloutier, du 5 juin au 29 août, du mar. au ven. 20h 30, sam. 19h et 22h.

THÉÂTRE DU CHENAL-DU-MOINE: Ste-Anne de Sorel (935-9022) ou (1-800-363-9468) — « L'a-muse-gueule » de Gérard Lauzier, adaptation Louise Latraverse, m. en s. Monique Duceppe, du 9 juin au 22 août, mar. au ven. 20h 30, sam. 17h et 21h (supplémentaires jusqu'à 6 sept.)

THÉÂTRE DE LA CHEVRE: St-Fortunat, co Richmond (818-344-2402) — « Lucky Luciano » de Marie-Thérèse Quinton, m. en s. Jacques Ross, du 25 juin au 29 août, mar. au ven. 20h 30, sam. 19h et 22h.

THÉÂTRE DE LA CRIQUE: Salle Augustin Chénier, Ville-Marie en Abitibi (819-622-1362) — « Vaincus » de Christian Bédard, m. en s. Diane Blanchette, du 1er juillet au 9 août, du mar. au dim. à 20h 30

THÉÂTRE DE LA DAME DE COEUR: 611 rang de la Carrière, Upton (549-5828) — « Une semaine de vacances » de Gisèle Bourret et Michel Paré, m. en s. Mario Bouchard, du 17 juin au 23 août, du mer. au dim. 19h 30 — « L'hymne à J. Nair » texte et m. en s. Richard Blackburn, mar. 4 et 11 août à 20h 30, du 27 juin au 6 sept. mer. au dim. 21h 30

THÉÂTRE DE LA DAME DE COEUR: 611 rang de la Carrière, Upton (549-5828) — « Une semaine de vacances » de Gisèle Bourret et Michel Paré, m. en s. Mario Bouchard, du 17 juin au 23 août, du mer. au dim. 19h 30 — « L'hymne à J. Nair » texte et m. en s. Richard Blackburn, mar. 4 et 11 août à 20h 30, du 27 juin au 6 sept. mer. au dim. 21h 30

THÉÂTRE DE LA DAME DE COEUR: 611 rang de la Carrière, Upton (549-5828) — « Une semaine de vacances » de Gisèle Bourret et Michel Paré, m. en s. Mario Bouchard, du 17 juin au 23 août, du mer. au dim. 19h 30 — « L'hymne à J. Nair » texte et m. en s. Richard Blackburn, mar. 4 et 11 août à 20h 30, du 27 juin au 6 sept. mer. au dim. 21h 30

THÉÂTRE DE LA DAME DE COEUR: 611 rang de la Carrière, Upton (549-5828) — « Une semaine de vacances » de Gisèle Bourret et Michel Paré, m. en s. Mario Bouchard, du 17 juin au 23 août, du mer. au dim. 19h 30 — « L'hymne à J. Nair » texte et m. en s. Richard Blackburn, mar. 4 et 11 août à 20h 30, du 27 juin au 6 sept. mer. au dim. 21h 30

THÉÂTRE DE LA DAME DE COEUR: 611 rang de la Carrière, Upton (549-5828) — « Une semaine de vacances » de Gisèle Bourret et Michel Paré, m. en s. Mario Bouchard, du 17 juin au 23 août, du mer. au dim. 19h 30 — « L'hymne à J. Nair » texte et m. en s. Richard Blackburn, mar. 4 et 11 août à 20h 30, du 27 juin au 6 sept. mer. au dim. 21h 30

THÉÂTRE DE LA DAME DE COEUR: 611 rang de la Carrière, Upton (549-5828) — « Une semaine de vacances » de Gisèle Bourret et Michel Paré, m. en s. Mario Bouchard, du 17 juin au 23 août, du mer. au dim. 19h 30 — « L'hymne à J. Nair » texte et m. en s. Richard Blackburn, mar. 4 et 11 août à 20h 30, du 27 juin au 6 sept. mer. au dim. 21h 30

THÉÂTRE DE LA DAME DE COEUR: 611 rang de la Carrière, Upton (549-5828) — « Une semaine de vacances » de Gisèle Bourret et Michel Paré, m. en s. Mario Bouchard, du 17 juin au 23 août, du mer. au dim. 19h 30 — « L'hymne à J. Nair » texte et m. en s. Richard Blackburn, mar. 4 et 11 août à 20h 30, du 27 juin au 6 sept. mer. au dim. 21h 30

THÉÂTRE DE LA DAME DE COEUR: 611 rang de la Carrière, Upton (549-5828) — « Une semaine de vacances » de Gisèle Bourret et Michel Paré, m. en s. Mario Bouchard, du 17 juin au 23 août, du mer. au dim. 19h 3

L'ACTUALITÉ BOURSIÈRE

Totec mise sur les soins dentaires après s'être cassée les dents ailleurs

ROBERT DUTRISAC
Collaboration spéciale

Le Groupe Totec, le troisième plus important distributeur de produits de dentisterie au Canada, se relève d'une diversification avortée dans le secteur des vêtements de sécurité. Cette tentative a pris fin lors de la vente rapide de deux de ses filiales déficitaires au début de cette année. Elle s'est soldée par une perte extraordinaire de plus de \$1 million, portée à l'exercice terminé le 28 février dernier. « Dorénavant, nous nous consacrons essentiellement au secteur dentaire, un domaine que nous connaissons bien », a indiqué M. Robert Cajolet, président et chef de la direction du groupe montréalais.

Totec amorçait sa diversification en 1981 avec l'acquisition de la société Taskall, dont l'usine, située à Saint-Tite, fabriquait des gants de sécurité et autres accessoires tels les lunettes, casques et respirateurs à usage industriel. À l'époque, Canada Dentaire, la filiale de Totec, n'était présente à toutes fins utiles qu'au

PROFIL RÉA

Québec et ses perspectives de croissance étaient minces, a rappelé M. Cajolet. Taskall, acquise au coût d'environ \$2 millions, réalisait un chiffre d'affaires de \$7 millions par année.

En 1985, Totec poursuivait cette incursion en se portant acquéreur de Sécuritex, un manufacturier de la Saskatchewan spécialisé dans les vêtements de protection contre la chaleur, dont elle rapatriait les activités par la suite. Enfin, l'an dernier, le groupe mettait la main sur Mr. Glove, un distributeur albertain qui devait permettre d'écouler les produits de Taskall et de Sécuritex dans l'ouest du pays.

Toutefois, Taskall connaissait de sérieuses difficultés. « Elle n'a couvert ses frais qu'une seule fois en cinq ans », a précisé M. Cajolet. Malgré une rationalisation de ses activités qui aboutit en mars 1986 à la

fermeture de son usine de Saint-Tite, Taskall n'arrivait pas à éteindre sa soif de billets verts. La vente de l'insatiable société fut conclue en janvier dernier, suivie de celle de Mr. Glove, une filiale devenue inutile, le mois suivant. Selon l'évaluation de M. Cajolet, \$1.7 million ont été engloutis dans l'aventure, en tenant compte des déficits épongés au cours des années et de la perte comptable de \$1 million.

M. Cajolet explique cet insuccès par l'expertise « quasi inexistante » de sa société dans ce champ d'activité. La récession de 1982, de laquelle Taskall ne s'est jamais relevée, et l'invasion des produits d'origine asiatique, « de meilleure qualité et deux fois moins chers que les nôtres », ont également contribué, selon lui, à cette déconfiture.

Totec conserve cependant sa fi-

liale Sécuritex, qui atteindra cette année un chiffre d'affaires de \$3 millions et, par la même occasion, son seuil de rentabilité. M. Cajolet a toutefois révélé qu'il n'écarterait pas la vente éventuelle de cette société, « même si nous ne recherchons pas activement d'acheteurs ».

C'est donc le secteur de la santé dentaire qui assurera la croissance du groupe dans les prochaines années. En juillet 1986, Totec a acquis Denko, au troisième rang des revendeurs en dentisterie au Canada pour la somme de \$10 millions. Propriété de la multinationale américaine Sybron depuis quelque cinq ans, Denko avait connu les affres d'une gestion téleguidée et mal éclairée. Selon M. Cajolet, Denko avait vu sa part de marché au Canada passer de 30 % à 15 % durant ces années de tutelle américaine. Au moment de la transaction, le chiffre d'affaires de Denko — soit \$25 millions — représentait tout de même le double de celui de Canada Dentaire, la filiale de Totec.

Grâce à cette acquisition, qui confère à Canada Dentaire une représentation à l'échelle nationale et une part du marché canadien frisant les 20 %, Totec est en mesure, selon son président, de rencontrer avec un an de retard les prévisions contenues dans son prospectus du mois de juin 1986. « Nous effectuons un « turnaround », a signalé M. Cajolet qui s'attend à ce que Totec réalise à la fin de l'exercice en cours des ventes de \$40 millions et un bénéfice de \$1 million.

Totec possède en outre Modulent, une société qui fabrique de l'ameublement intégré à l'usage des dentistes. M. Cajolet a souligné que Modulent tentait à l'heure actuelle de percer le marché américain où elle est connue sous le nom de Cox Systems, une marque de commerce acquise en 1985. Le chiffre d'affaires de la filiale devrait atteindre les \$2 millions à la fin du présent exercice, dont 20 % proviendront des États-Unis, selon les prévisions de M. Cajolet. L'usine ultra-moderne de Modulent ne fonctionne qu'à 30 % de sa capacité et seule une percée aux États-Unis peut assurer sa rentabilité. « Il s'agit d'un long processus », a reconnu le président.

Composée d'un million d'unités à \$2 pièce, comprenant chacune une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription, la première émission de Totec remonte à décembre 1985. Peu de temps après, le vent d'euphorie soufflant sur le marché des titres REA à cette époque a gonflé le prix de l'unité qui a dépassé \$9. En un



Après une diversification ratée du côté des vêtements de sécurité, M. Robert Cajolet, président et chef de la direction du Groupe Totec, va surtout se consacrer au secteur dentaire, secteur qu'il connaît très bien.

Tous les marchés volent de record en record malgré la hausse des taux

LA BOURSE

Wall Street, encouragée par la relative fermeté du dollar qui a apparemment attiré sur les marchés américains de nombreux investisseurs étrangers, est repartie de plus belle cette semaine volant de record en record. Après la pause de la semaine précédente, la grande Bourse new-yorkaise a battu successivement quatre records à l'issue de huit séances de hausse.

Ni le renouveau de tension dans le Golfe, ni l'annonce que le président Ronald Reagan devait subir une petite intervention chirurgicale, ni la faiblesse du marché obligataire en fin de semaine n'ont pu ralentir cette ascension.

Cette semaine la hausse a porté l'indice Dow Jones des industrielles, le baromètre de Wall Street, au niveau record de 2,572.06 en hausse de 86.73 points par rapport au vendredi 24 juillet et de plus de 670 points depuis le 31 décembre 1986.

Selon les analystes, de très nombreux investisseurs étrangers encouragés par la relative fermeté du dollar depuis plusieurs jours, ont souhaité participer à la fête.

« Les Japonais ne sont pas les seuls », a souligné M. Leon Brand, un analyste de Merrill Lynch. « Ce sont aussi les Européens, les Australiens et d'autres encore. Les Européens ont d'importantes liquidités », a-t-il ajouté dans une interview au *New York Times*. Comme de nombreux autres quotidiens américains, le *New York Times* titrait vendredi matin à la une sur les records de Wall Street.

Les analystes ont également noté le retour cette semaine de petits investisseurs attirés par la hausse spectaculaire.

Wall Street a bénéficié de l'annonce par de très nombreuses grandes sociétés américaines de bons résultats financiers trimestriels, mais aussi de la nouvelle vague de tentatives de prise de contrôle et de programmes de rachat de leur capital par un certain nombre de firmes.

Boeing a ainsi décollé mardi entraînant l'ensemble de la cote dans son sillage, alors que le célèbre « raider » boursier américain T. Boone Pickens Jr. dévoilait son intention de s'emparer jusqu'à 15 % du capital du constructeur aéronautique.

L'indice des transports a gagné 24.24 points pour terminer au niveau record de 1,076.66 points. Celui des services publics a été en revanche en baisse de 3.28 points à 201.69. L'activité a porté sur quelque 911 millions d'actions contre 851 millions la semaine précédente.

Voir page Page 12 : Bourse

Cette semaine à la bourse

Projet de fusion

■ Les conseils d'administration de **Mines Sullivan et Cambior** ont approuvé les principales modalités du projet de fusion entre Sullivan et une filiale à part entière de Cambior.

Pour chaque action ordinaire détenue, les actionnaires recevront une action privilégiée de la nouvelle compagnie. Cette action privilégiée serait ensuite rachetée le lendemain de son émission à un prix de \$7.50 l'action.

Projet de rachat

■ **Somerville Belkin Industries** projette de racheter toutes ses actions privilégiées à dividende de \$2.80 le 4 août 1987, au prix de \$51 l'action plus les dividendes accumulés de \$0.26 par action.

Projet de consolidation

■ **Ressources minières Cogesco**: actions ordinaires. Base de consolidation: 1 pour 5. Date de l'assemblée des actionnaires: 4 août 1987.

Consolidation d'actions

■ **International Epitex**: actions ordinaires. Base de consolidation: 1 action ordinaire pour 20 actions ordinaires détenues. Date d'admission à la cote: 3 août 1987.

■ **Ressources Yorbeau**: actions ordinaires (YRB.A). Base de consolidation: 1 action ordinaire pour 2 actions ordinaires détenues.

Bons de souscription admis à la cote

■ **Ressources MSV (MSV.WT.B)**. Base de souscription: 2 bons pour 1 action catégorie A. Prix de souscription: \$5.35. Date d'échéance: 25 mai 1988.

Échéance des droits de souscription

■ **Canada Southern Petroleum (CSW.RT)**. Base de souscription: pour 3 actions détenues, 1 droit sera accordé pour 1 nouvelle action. Prix de souscription: \$1.34. Date d'échéance: 3 août 1987.

■ **Rio Alto Exploration (RAX.RT)**. Base de souscription: 2 droits pour 1 action ordinaire et 1 bon de souscription. Prix de souscription: \$0.85. Date d'échéance: 6 août 1987, 16h 00.

Échéance des bons de souscription

■ **Ressources minières Cogesco (COJ.WT.B)**. Base de souscription: 2 bons pour 1 action ordinaire. Prix de souscription: \$1.50. Date d'échéance: 7 août 1987, 16h 00.

Projet de reclassification d'actions

■ **Lambert Somec**: actions ordinaires. Base de reclassification: chaque action ordinaire sera reclassifiée en 1 action catégorie A (droits de vote multiple).

Offre de rachat d'actions

■ **Logistec** offre de racheter sur le marché jusqu'à 65,000 de ses propres actions catégorie B.

Retrait de la cote

■ Les actions ordinaires de **Carolin Mines** sont retirées de la cote à la demande de la compagnie.

Changement de nom

■ **Vestron Mines** changera de nom pour s'appeler **VGM Capital Corp. (VGM)**.

■ **Epitex International (EPK)** changera de nom pour s'appeler **International Epitex (IEI)**.

Nouvelles inscriptions

■ **Cominco (CLT.UN)**: Montréal et Toronto.
■ **Tecrad (TDD)**: Montréal.
■ **Asamera Minerals (AVA.UN)**: Montréal et Toronto.
■ **Golden Star Resources (GSC)**: Toronto.
■ **Corp. BCE Place Finance (BDF.PR.A. et BDF.PR.B)**: Montréal et Toronto.
■ **Groupe des Compagnies Idéal (IDL.A)**: Montréal.

Assemblées générales

Ress. minières Cogesco	04-08	10h00	Montréal
Ressources Macamir	04-08	16h00	Québec
Société minière Louvem	06-08	9h30	Montréal
Ress. minières Mazarin	07-08	14h00	Québec

CNUCED : accord sur le dette du tiers monde

GENÈVE (Reuter) — Les délégués de la conférence des Nations-Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), réunis à Genève depuis le 9 juillet, sont parvenus à un accord sur le problème de la dette du tiers monde qu'ils s'approprièrent, dimanche soir, à ratifier lors de leur séance plénière de clôture.

De source proche de la conférence, on a indiqué qu'après trois jours de dures négociations, les représentants des pays riches et des pays pauvres s'étaient finalement mis d'accord sur un texte prônant une plus grande souplesse face au problème de la dette du tiers monde, qui atteint 1,000 milliards de dollars.

La conférence, prévue au début pour durer trois semaines, devait normalement s'achever vendredi.

Au cours de l'élaboration du texte,

le conflit déclenché par l'embargo américain contre le Nicaragua et les sanctions économiques contre l'Afrique du sud réclamées par des pays africains ont été relégués au second plan.

Cependant, ces problèmes pouvaient à nouveau être soulevés lorsque les délégués seraient réunis en séance plénière finale, estimait-on de source proche de la CNUCED.

La conférence a d'ores et déjà achevé ses travaux sur les problèmes de la faiblesse des cours des matières premières, du protectionnisme, de la participation de la CNUCED dans les négociations économiques du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), et sur les difficultés des pays les plus pauvres du Sahel.

**Achetez
par téléphone
vos certificats
de dépôt garanti**

10 %

5 ans, intérêts payés annuellement
Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec

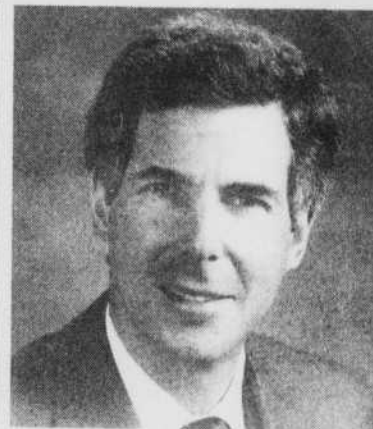
Vous avez 60 ans et plus?
Demandez votre prime de 0,125 %
sur un dépôt de 5 000 \$ et plus

**Fiducie
du Québec**

Anjou (514) 355-2050 1-800-361-5808 Brossard (514) 445-3224 1-800-361-4436
Chicoutimi (418) 549-5746 1-800-463-9657 Mull (819) 777-9119 1-800-567-6886
LaSalle (514) 366-1175 1-800-361-6633 Laval (514) 668-5223 1-800-361-3803
Longueuil (514) 679-2810 1-800-361-5058 Montréal (514) 286-3225 1-800-361-2680
Québec (418) 647-4742 1-800-463-5026 Sainte-Foy (418) 653-8811 1-800-463-4792
Sherbrooke (819) 566-5667 1-800-567-6920

Desjardins

BOMBARDIER INC.



Me Robert Lefcort



Marie-Claire Simoneau

Le président du Conseil d'administration et Chef de la Direction de Bombardier Inc., M. Laurent Beaudoin, annonce la nomination de Me Robert Lefcort au poste de Secrétaire de la Société. Me Lefcort succède à Mlle Marie-Claire Simoneau qui agit maintenant comme Adjoint au Chef de la Direction.

RELAIS D'AFFAIRES

LAURENTIDES

AUBERGE FAR HILLS: CENTRE DE RÉUNIONS PAR EXCELLENCE. 72 réunions bien éclairées - équipement audio-visuel complet - cuisine renommée, salle à manger 4 fourchettes. Personnel qualifié entièrement à votre service. Pour vos heures de détente: 2 lacs pour sports nautiques, 2 piscines avec sauna, tennis et squash, badminton et ballon-volant, billard et ping pong, golf et équitation à proximité. Pour votre prochaine réunion, consultez Marie Brancolini au service des congrès depuis 15 ans dans les Laurentides.
866-2219 ligne directe de Mtl. / 1-800-567-6636

ESTRIE

AUBERGE DE JOUVENCE: Parce que vos réunions doivent être efficaces, Jouvence vous offre son forfait-affaires tout compris, à partir de 55\$ par jour, p.p., en occ. double incluant: chambre, 3 repas, salle de réunion, équipement diadactique, pauses-café, et plus encore. Capacité d'accueil: maximum 130 personnes en occ. double. 78 en occ. simple. Au cœur du Parc Orford, à 75 minutes de Montréal. Route 220, Orford Bonsecours JOE 1H0 514-532-3134.

Hovey Manor

Notre site privé au bord du lac à North Hatley vous assure le calme pour des séminaires productifs. 36 chambres de grand confort face au lac, plusieurs avec foyers, jacuzzi et balcon privé. Salles de congrès complètement aménagées, service de conciergerie et de secrétariat 24 heures par jour. Cuisine innovatrice, classifiée 4 fourchettes. Tous les sports nautiques et tennis éclairés sur les lieux. Golf à 2 kilomètres. Seulement 70 minutes de Montréal via route 55. Forfaits séminaires d'excellent rapport qualité-prix. Gagnant régional du Grand Prix de Tourisme 1986. 1-819-842-2421 — C.P. 600, North Hatley, Québec JOB 2C0.

AUBERGE HATLEY: Auberge de prestige Membre de RELAIS ET CHATEAUX, un relais pour les gourmets, gourmands, gagnant régional du Mérite de la Restauration du Québec, 22 chambres dont certaines avec foyer. L'atmosphère paisible et hospitalière fait de l'Auberge Hatley un site idéal pour la tenue de rencontres, groupes de travail et séminaires. 3 salles pouvant accueillir entre 6 et 30 personnes dans un climat propice à la réflexion et à la détente.
C.P. 330, North Hatley, JOB 2C0,
(819) 842-2451.

LAC BEAUPORT

Le Manoir St-Castin offre un cadre idéal pour réceptions, réunions d'affaires, table réputée. Inclus dans nos forfaits: tennis, piscine, plage, etc... selon les possibilités du moment: demandez notre brochure **Manoir St-Castin**, 99, Chemin Tour du Lac, LAC BEAUPORT (Québec) G0A 2C0 (418) 849-4461, 1-800-463-4824.

L'ACTUALITÉ BOURSIÈRE

LES TITRES RÉA

Firme	Prix à l'émission	Haut 52 dernières semaines	Bas	Cours de la semaine précédente	Cours actuel	Variation en % des cours	C/B 12 derniers mois
ÉMISSIONS 1987							
BASTIEN	\$4.00	\$5.37	\$3.00	\$3.10	\$3.00	-3.2%	10.7
BOCENOR BF (GROUPE)	\$4.00	\$4.15	\$3.45	\$3.75	\$3.85	2.7%	-
DERAGON LANGLOIS	\$2.25	\$2.25	\$2.00	\$2.10	\$2.00	-4.8%	-
DORÉ (INDUSTRIES)	\$5.00	\$5.00	\$4.30	\$4.70	\$4.90	4.3%	18.4
DUMAGAMI (MINES)	\$16.00	\$16.25	\$8.00	\$14.00	\$14.12	0.9%	6.6
DUMAGAMI (MINES) bon	-	\$6.12	\$5.00	\$5.12	\$5.12	0.0%	13.7
FIDUCIE DU QUEBEC A	\$7.00	\$8.50	\$6.50	\$7.12	\$7.00	-1.7%	9.5
IDEAL (GROUPE)	\$8.00	\$0.00	\$0.00	-	\$8.13	-	16.0
IGLOO VIKSKI	\$2.00	\$1.90	\$1.50	\$1.50	\$1.50	0.0%	7.4
LASSONDE IND.	\$6.75	\$8.00	\$6.75	\$6.88	\$7.00	1.7%	28.0
LAVALIN IND.	\$10.00	\$13.50	\$11.00	\$11.12	\$11.00	-1.1%	-
LESSARD BEAUCAGE	\$2.75	\$2.45	\$1.90	\$2.15	\$2.00	-7.0%	-
LESSARD BEAUCAGE bon	-	\$0.75	\$0.50	\$0.63	\$0.55	-12.7%	-
MAAX	\$2.50	\$2.70	\$2.50	\$2.70	\$2.60	-3.7%	11.8
MACYRO (GROUPE)	\$5.00	\$5.00	\$4.50	\$4.70	\$4.45	-5.3%	-
MEMOTEC DATA	\$31.25	\$32.75	\$9.00	\$31.87	\$31.75	-0.4%	26.0
REAP (ENT.)	\$14.37	\$19.37	\$12.50	\$16.62	\$17.12	3.0%	15.4
SANI-GESTION	\$2.25	\$2.70	\$2.20	\$2.50	\$2.45	-2.0%	22.3
SANI-GESTION bon	-	\$1.00	\$0.40	\$0.60	\$0.60	0.0%	-
SUMNER SPORTS	\$5.00	\$5.00	\$4.00	\$4.25	\$4.35	2.4%	-
SYSTEM	\$2.00	\$2.75	\$2.05	\$2.20	\$2.20	0.0%	22.9
TECRAD	\$3.00	\$3.45	\$3.30	\$3.25	\$3.25	0.0%	-
TRANSAT A.T.	\$3.00	\$3.60	\$2.65	\$2.95	\$2.85	-3.4%	-

ÉMISSIONS 1986							
ACDS (SYS. GRAPHIQUE)	\$2.00	\$4.25	\$2.40	\$2.95	\$2.40	-18.6%	-
ADS ASSOCIÉS	\$5.00	\$5.37	\$3.25	\$3.95	\$3.70	-6.3%	30.8
ALGO (GROUPE)	\$8.25	\$11.87	\$7.75	\$11.50	\$11.25	-2.2%	15.8
ALGO (GROUPE) bon	-	\$3.90	\$1.20	\$3.75	\$3.70	-1.3%	-
ALI. COUCHE-TARD	\$2.12	\$4.95	\$2.75	\$4.00	\$4.15	3.8%	-
ALI. COUCHE-TARD bon	-	\$1.90	\$0.80	\$1.03	\$1.05	1.9%	-
AMISCO (INDUSTRIES)	\$5.25	\$6.62	\$4.10	\$4.60	\$4.50	-2.2%	9.8
ARDEN (PLACEMENTS)	\$3.00	\$4.30	\$2.25	\$2.25	\$2.50	11.1%	17.9
ATLANTIC IM. ET SON	\$6.50	\$6.25	\$3.85	\$4.10	\$4.00	-2.4%	12.1
AUB. GOUVERNEURS	\$4.50	\$3.90	\$2.70	\$3.60	\$3.65	1.4%	5.4
AUB. GOUVERNEURS bon	-	\$1.25	\$0.60	\$0.70	\$0.75	7.1%	-
AUGMITTO	\$1.25	\$2.55	\$0.75	\$2.40	\$2.39	-0.4%	-
AUGMITTO bon	-	\$0.85	\$0.05	\$0.65	\$0.55	-15.4%	-
AUR (RESS.)	\$2.40	\$15.00	\$2.80	\$11.12	\$12.75	14.7%	-
AUTO POINT	\$2.00	\$3.15	\$1.90	\$2.47	\$2.27	-8.1%	17.5
AVCORP(INDUSTRIES)	\$5.50	\$11.00	\$4.65	\$9.75	\$9.62	-1.3%	-
BANQUE NATIONALE (a)	\$14.13	\$34.38	\$12.25	\$14.00	\$14.00	0.0%	8.6
BANQUE ROYALE	\$34.00	\$38.75	\$23.87	\$35.50	\$35.62	0.3%	10.2
BANQUE ROYALE bon	-	\$4.70	\$1.62	\$2.40	\$2.45	2.1%	-
BESTAR	\$5.75	\$6.37	\$4.60	\$5.37	\$5.00	-6.9%	12.2
BIOCHEM (IAF INT.)	\$5.00	\$19.62	\$3.50	\$17.75	\$17.75	0.0%	-
BOIS FRANC ROYAL	\$2.50	\$2.99	\$1.80	\$2.45	\$2.40	-2.0%	12.0
BOMBARDIER B (a,b)	\$6.87	\$24.12	\$5.37	\$11.37	\$12.00	5.5%	16.6
CABANO D'ANJOU (GR)	\$5.00	\$8.87	\$4.10	\$5.87	\$5.87	0.0%	8.6
CAMBIO INC.	\$10.00	\$35.25	\$12.87	\$28.37	\$29.87	5.3%	-
CAMBIO INC. bon	-	\$25.12	\$5.37	\$17.62	\$18.87	7.1%	-
CANAM MANAC A	\$15.50	\$14.37	\$10.87	\$12.00	\$11.75	-2.1%	13.8
CANTREX (GROUPE) A	\$3.80	\$6.37	\$3.70	\$5.12	\$5.25	2.5%	13.5
CANTREX (GROUPE) bon	\$0.20	\$1.50	\$0.50	\$1.07	\$1.12	4.7%	-
CFS (REFRACT.)	\$3.00	\$3.75	\$2.80	\$2.90	\$2.90	0.0%	9.1
CFS (REFRACT.) bon	-	\$1.90	\$0.90	\$0.90	\$0.85	-5.6%	-
CGI(GROUPE) INC.	\$6.50	\$7.25	\$4.90	\$5.12	\$5.12	0.0%	19.0
COGECO (GROUPE)	\$9.00	\$10.00	\$6.75	\$8.50	\$8.62	1.4%	19.6
COMM. RADIOMUTUEL A	\$8.50	\$8.00	\$5.00	\$6.00	\$6.00	0.0%	18.8
COMPUTERTIME	\$1.50	\$2.45	\$1.06	\$1.25	\$1.39	11.2%	-
COTT	\$7.00	\$8.50	\$7.00	\$7.12	\$7.00	-1.7%	13.0
CREDIT IND. DES. A	\$6.50	\$9.00	\$6.12	\$6.50	\$6.50	0.0%	11.8
DIONNE (TEXTILES)	\$5.00	\$5.37	\$3.75	\$4.40	\$4.45	1.1%	8.4
DIONNE (TEXTILES) bon	-	\$0.99	\$0.25	\$0.49	\$0.45	-8.2%	-
DISNAT A	\$2.00	\$4.60	\$2.42	\$3.95	\$3.75	-5.1%	17.9
DMR	\$8.00	\$10.37	\$7.12	\$7.87	\$7.50	-4.7%	19.7
DOMCO	\$13.25	\$13.00	\$7.50	\$7.75	\$8.00	3.2%	10.0
DOMICIL	\$2.50	\$3.75	\$1.70	\$2.00	\$2.05	2.5%	-
ESPADON-PETER.	\$3.00	\$4.25	\$2.75	\$3.20	\$3.15	-1.6%	-
ESPADON-PETER. bon	-	\$2.20	\$1.30	\$1.75	\$1.55	-11.4%	-
ESPALAU	\$3.00	\$5.75	\$2.50	\$5.12	\$5.37	4.9%	12.8
ESPALAU Pr.	\$12.00	\$21.00	\$10.25	\$20.00	\$20.00	0.0%	-
FLETCHE(R)GROUPE)	\$3.50	\$6.25	\$2.60	\$5.87	\$5.75	-2.0%	18.0
FORESBEC	\$2.00	\$3.85	\$1.70	\$3.05	\$2.95	-3.3%	16.4
GEOFFRON, LECLERC	\$6.00	\$7.12	\$5.00	\$5.50	\$5.25	-4.5%	6.0
GEOFF. LECLERC bon	-	\$3.80	\$1.90	\$2.15	\$2.05	-4.7%	-
GRILLI (IMMOBILIER)	\$9.00	\$14.62	\$7.00	\$11.87	\$10.62	-10.5%	9.5
GROUPE CHAMPLAIN	\$3.00	\$3.90	\$2.45	\$2.65	\$2.70	1.9%	-
GROUPE TRANS. GTC	\$12.88	\$14.87	\$10.25	\$12.00	\$12.00	0.0%	20.7
GR. LA LAURENTIENNE	\$14.00	\$17.25	\$9.75	\$14.50	\$14.00	-3.4%	15.6
GR. PLAST. MODERNE	\$4.00	\$7.25	\$3.35	\$5.63	\$5.87	4.3%	-
GUILLEVIN INTER.	\$6.00	\$9.38	\$2.50	\$8.25	\$8.37	1.5%	16.4
GUILLEVIN INTER. bon	-	\$3.85	\$2.00	\$3.25	\$3.05	-6.2%	-
HEROUX	\$5.00	\$13.87	\$5.12	\$12.25	\$11.62	-5.1%	29.8
HONCO	\$3.00	\$3.30	\$2.30	\$2.65	\$2.59	-2.3%	10.8
HUBBARD (TEINTURIERS)	\$5.00	\$6.25	\$2.15	\$2.30	\$2.30	0.0%	6.2
HYPOCRAT (ORDIN.)	\$3.20	\$4.88	\$2.50	\$2.86	\$2.76	-3.5%	39.4
IMASCO	\$34.50	\$39.50	\$30.37	\$36.50	\$35.62	-2.4%	19.7
IMPERTEX	\$2.00	\$2.00	\$1.35	\$1.50	\$1.60	6.7%	10.0
IMPERTEX bon	-	\$1.05	\$0.55	\$0.56	\$0.55	-1.8%	-
INFORMATRIX 2000	\$4.00	\$4.60	\$3.10	\$3.90	\$3.70	-5.1%	-
INNOTECH AVIATION	\$5.00	\$7.00	\$3.85	\$4.45	\$4.50	1.1%	30.0
INTERCAN (LOCATION)	\$5.00	\$6.75	\$4.50	\$6.25	\$6.25	0.0%	16.9
JEAN COUTU(PJC)	\$8.00	\$11.62	\$6.62	\$3.00	\$3.00	0.0%	19.1
J-M SAUCIER L TEE	\$4.50	\$4.65	\$1.80	\$2.10	\$2.10	0.0%	-
KAUFEL (GROUPE) B	\$6.25	\$11.00	\$4.55	\$10.00	\$10.37	3.7%	18.9
KAUFEL (GROUPE) bon	\$6.25	\$9.00	\$0.65	\$1.60	\$1.50	-6.3%	-
LAMBERT INT.	\$5.00	\$5.12	\$2.50	\$2.70	\$2.62	-3.0%	-
LAPERR. VERREAULT	\$4.00	\$7.87	\$4.90	\$5.12	\$5.00	-2.3%	17.9
LEADER (MANUFACTURE)	\$3.00	\$4.00	\$2.00	\$2.40	\$2.30	-4.2%	-
LEPINE-CLOUTIER	\$2.50	\$2.75	\$1.50	\$1.75	\$1.80	2.9%	11.3
LEROUX (ACIERS)	\$5.00	\$5.75	\$3.50	\$4.25	\$4.25	0.0%	8.7
LEVESQUE, BEAUBIEN	\$8.75	\$9.87	\$6.50	\$7.12	\$7.25	1.8%	8.1
LGS (CONS. INF.)	\$3.75	\$4.75	\$2.85	\$3.15	\$2.85	-9.5%	11.9
LGS (CONS. INF.) bon	-	\$2.30	\$0.70	\$1.10	\$1.00	-9.1%	-
LOGIBEC (GR. INF.)	\$2.00	\$6.50	\$0.31	\$4.50	\$4.45	-1.1%	-
LOGISTEC B	\$9.25	\$8.00	\$4.75	\$6.88	\$7.00	1.7%	10.4
MAUFORT (RESS.)	\$0.75	\$1.80	\$0.50	\$1.66	\$1.64	-1.2%	-
MAUFORT (RESS.) bon	-	\$0.54	\$0.01	\$0.20	\$0.18	-10.0%	-
MCNEIL, MANTHA	\$6.88	\$7.75	\$5.00	\$5.63	\$5.37	-4.6%	9.0
MEMOTEC DATA	\$10.50	\$32.75	\$9.00	\$31.87	\$31.75	-0.4%	26.0
METRO-RICHIEU	\$6.00	\$13.25	\$6.12	\$9.62	\$9.38	-2.5%	16.2
MICRO TEMPUS	\$2.00	\$3.10	\$1.70	\$1.90	\$2.00	5.3%	-
MICRO TEMPUS bon	-	\$2.35	\$0.50	\$0.70	\$0.72	2.9%	-
MIRON	\$12.00	\$15.75	\$8.75	\$11.25	\$12.62	12.2%	5.8
MIRON bon	-	\$6.00	\$2.80	\$4.05	\$4.35	7.4%	-
MONT ST-SAUVEUR A	\$3.00	\$3.45	\$2.40	\$2.55	\$2.70	5.9%	-
MONT ST-SAUVEUR bon	-	\$1.90	\$0.80	\$0.87	\$0.91	4.6%	-
MONTCO	\$3.60	\$3.95	\$2.70	\$3.05	\$2.85	-6.6%	-
MONTREAL TRUSTCO	\$12.00	\$17.00	\$11.50	\$15.50	\$16.75	8.1%	14.2
MULTIDIV bon	-	\$0.70	\$0.40	\$0.42	\$0.45	7.1%	-
MULTIDIV IMM. A	\$3.00	\$2.60	\$1.70	\$2.05	\$2.20	7.3%	20.0
MUX-LAB	\$3.00	\$9.87	\$2.90	\$4.35	\$3.20	-26.4%	-
M-CORP	\$14.25	\$17.25	\$13.25	\$14.00	\$13.62	-2.7%	17.9
NATIONAL PAGETTE	\$5.00	\$11.00	\$4.10	\$10.25	\$9.50	-7.3%	-
NAUTILUS PLUS	\$3.00	\$2.95	\$1.70	\$1.75	\$1.73	-1.1%	-
NAUTILUS PLUS bon	-	\$1.30	\$0.40	\$0.43	\$0.45	4.7%	-
NESBITT THOMPSON	\$18.25	\$17.50	\$12.00	\$14.62	\$13.87	-5.1%	9.1
NORMETAL (EXPL.)	\$0.90	\$1.00	\$0.30	\$0.48	\$0.60	25.0%	-
NORMICK PERRON A	\$5.25	\$8.50	\$4.30	\$6.37	\$6.25	-1.9%	11.4
NOVERCO	\$12.75	\$14.87	\$11.87	\$12.12	\$12.25	1.1%	11.4
OGIVAR	\$3.25	\$7.50	\$3.50	\$4.75	\$4.60	-3.2%	25.6
OLCO (LES PET.) A	\$4.50	\$4.15	\$2.65	\$3.15	\$3.15	0.0%	18.5
OLCO (LES PET.) bon	-	\$0.95	\$0.40	\$0.50	\$0.55	10.0%	-
PANTORAMA	\$5.50	\$5.87	\$4.20	\$4.35	\$4.50	3.4%	13.2
PAUL MARTIN	\$5.00	\$5.25	\$3.90	\$4.45	\$4.50	1.1%	7.5
PEERLESS (TAPIS) (e)	\$5.92	\$10.37	\$4.50	\$8.25	\$8.13	-1.5%	7.1
PERRY (STUDIO A.)	\$3.50	\$4.95	\$2.40	\$3.20	\$3.30	3.1%	-
PERRY (STUDIO A.) bon	-	\$3.50	\$0.90	\$1.15	\$1.15	0.0%	-
PLASTIBEC	\$3.00	\$4.25	\$2.50	\$2.85	\$2.75	-3.5%	-
QUEBECOR bon	-	\$5.50	\$1.10	\$3.30	\$3.30	0.0%	-
QUEBECOR A	\$14.25	\$21.25	\$13.12	\$18.50	\$18.00	-2.7%	15.5
REPAF (ENT.)	\$12.50	\$19.37	\$12.50	\$16.62	\$17.12	3.0%	15.4
RICHARD PICHE	\$3.00	\$3.95	\$2.20	\$3.20	\$3.00	-6.3%	-
RICHARD PICHE bon	-	\$0.75	\$0.20	\$0.45	\$0.37	-17.8%	-
ROBIN INTERN.	\$5.50	\$5.37	\$3.30	\$4.50	\$4.60	2.2%	14.4
SATURNE DISQ	\$2.75	\$2.85	\$1.70	\$2.25	\$2.20	-2.2%	55.0
SATURNE DISQ bon	-	\$0.90	\$0.25	\$0.40	\$0.40	0.0%	-
SHASPER (INDUST.)	\$5.50	\$5.63	\$4.10	\$4.20	\$4.00	-4.8%	25.0
SHASPER (INDUST.) bon	-	\$1.75	\$0.65	\$0.75	\$0.65	-13.3%	-
SHERMAG	\$5.25	\$7.00	\$4.20	\$5.25	\$5.12	-2.5%	13.1
SHIRMAX (MODES)	\$5.00	\$5.25	\$2.00	\$2.00	\$2.05	2.5%	12.1
SIMARD BEAUDRY	\$4.50	\$6.75	\$3.60	\$4.50	\$4.05	-10.0%	13.5
SIMON LEMAIRE	\$3.30	\$3.65	\$2.75	\$2.80	\$2.80	0.0%	-
SNC (LE GROUPE) A	\$13.00	\$16.50	\$11.37	\$13.25	\$13.50	1.9%	15.2
SOCANAV	\$5.00	\$7.62	\$4.85	\$6.50	\$6.50	0.0%	-
SOCANAV bon	-	\$4.00	\$1.50	\$2.75	\$2.55	-7.3%	-
SODARCAN	\$6.00	\$7.37	\$5.00	\$5.50	\$5.50	0.0%	11.7
SODISCO	\$6.75	\$10.50	\$5.63	\$9.25	\$9.12	-1.4%	17.5
SR TELECOM	\$7.50	\$9.75	\$6.12	\$6.62	\$6.62	0.0%	21.4
SUMABUS	\$7.25	\$8.37	\$6.30	\$6.50	\$6.50	0.0%	12.7
S.T.I.	\$3.00	\$3.50	\$2.01	\$2.35	\$2.30	-2.1%	-
TAURUS FOOTWEAR	\$5.00	\$12.00	\$6.37	\$6.62	\$6.62	0.0%	50.9
TEE-COMM	\$1.60	\$8.62	\$3.90	\$6.00	\$6.50	8.3%	130.0
TELEMEDIA	\$8.00	\$8.13	\$5.25	\$7.25	\$7.25	0.0%	17.7
TEMBEC A	\$4.75	\$10.37	\$4.30	\$8.25	\$8.75	6.1%	-
TOTAL (RESTAURATION)	\$2.50	\$2.94	\$1.55	\$2.25	\$2.01	-10.7%	-

AVIS PUBLICS

Monsieur Gérard Laporte, de St-Basile Sud, détenteur du permis de transport émis par la Commission des transports du Québec sous les numéros M-300750 et M-502411, s'adressera à la Commission des Transports du Québec en vertu de l'article 41 de la loi sur les Transports et de l'article 30 des Règles de Pratique de la Commission, pour obtenir le transfert de tous les certificats du permis de camionnage général M-300750 et des permis de camionnage en vrac portant le numéro M-502411, à Transport Yvan Laporte Inc., compagnie dans laquelle Gérard Laporte détient 95% des actions. La requérante se prévaut aussi des dispositions de l'article 85 des Règles

de Pratique pour demander l'entrée en vigueur immédiate de la décision à être rendue. Toute personne qui désire produire une opposition ou une intervention dans cette affaire, peut le faire en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke à Montréal, dans les cinq (5) jours de la deuxième publication du présent avis. 1ère publication: le 3 août 1987 2ème publication: le 4 août 1987 CORBELL, GROLEAU & DUFRESNE Procureurs de la requérante 1180, rue Drummond Suite 700 MONTREAL (Québec) H3G 2S1

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 JUILLET 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES PRODUITS DE PIERRE GRANIER INC. /GRANIER STONE PRODUCTS INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 10ème jour de JUILLET 1987, sous le numéro 3903518. Ce 24ème jour de juillet, 1987. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE Article 804 Dans l'affaire de la faillite de PIERRE TREMBLAY, magasinier, domicilié au 2111, rue Darling, Montréal, Québec H1W 2W9. Failli. AVIS EST par les présentes donné que PIERRE TREMBLAY a déposé une cession le 29 juillet 1987 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 12 août 1987 à 10h45 au bureau du Séquestre Officiel, Complexe Guy Favreau, 200, boul. Dorchester ouest, Basile 00, Tour ouest, Chambre 07, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec, daté du 30 juillet 1987. ROLAND CHRETIEN, Syndic. RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Tour de la Banque Nationale, bureau 1900, 600, rue de la Gauchetière ouest, Montréal (Québec) H3B 4L8. Tél.: (514) 879-1385.

AVIS A L'OCCASION d'une émission publique d'actions de catégorie "A" de VITRAN CORPORATION INC. qui seront transférées à la Bourse de Toronto (Toronto Stock Exchange), la réorganisation comprend les compagnies impliquées comprends les transactions suivantes: (1) Vitran Corporation Inc. acquiert toutes les actions émises et en cours de 678389 Ontario Inc.; (2) Parkway Automotive Investments Limited, 442769 Ontario Limited et ATL Financial Services Inc., détenues respectivement de 5,000, 2,500 et 2,500 actions spéciales non votantes de Rout-Way Express Lines Ltd., échangeant toutes lesdites actions avec 678389 Ontario Inc.; (3) Parkway Automotive Investments Limited, 442769 Ontario Limited et ATL Financial Services Inc. échangeront des actions que chacune d'elle détient dans 678389 Ontario Inc., soit 5 actions ordinaires et 5,000 actions spéciales dans le premier cas, 5 actions ordinaires et 2,500 actions spéciales dans le deuxième cas et 2,500 actions spéciales dans le troisième cas, pour une action votante de catégorie "A" de Vitran Corporation Inc. pour chaque action spéciale de 678389 Ontario Inc.; (4) Parkway Automotive Investments Limited, 442769 Ontario Limited et ATL Financial Services Inc. cèdent respectivement à Vitran Corporation Inc. 5,000, 2,500 et 2,500 actions spéciales de 678389 Ontario Inc. en échange de 1,052 actions votantes de catégorie "A" de Vitran Corporation Inc. pour chaque action spéciale de ladite 678389 Ontario Inc. Relativement à cette réorganisation corporative, Rout-Way Express Lines Ltd., détentrice du permis M-303105 qui se lit comme suit: (001) Transport général - Service Local - Montréal Métropolitain (002) Transport Spécialisé - Route Restreinte - Contrat de Montréal à Hull et retour pour le compte de G & W Freightways Ltd., s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander le maintien dudit permis. Conformément aux dispositions de l'article 85 des Règles de pratique, la requérante demande que la décision accordant le maintien de ce permis devienne exécutoire immédiatement après avoir été rendue. Toute personne intéressée peut introduire une opposition ou une intervention auprès de la Commission des Transports du Québec dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution de cet avis. Première parution: 3 août 1987 Deuxième parution: 4 août 1987 FLYNN, RIVARD ET ASSOCIES Par Jean Rivard 2020 University, suite 444 Montréal, Québec, H3A 2A5

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM AVIS EST donné que FARIBORZ DEHGHAN, étudiant, domicilié et résident au 3600 Avenue du Parc, appartement 1503, Cité et District de Montréal, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil de la Province de Québec en vue d'obtenir un décret changeant son nom en celui de FARIBORZ DEGAN. Montréal, le 23 juin 1987 BORENSTEIN DUQUETTE BROTT & TSMIBERS Procureurs du requérant

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 7 JUILLET 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CHAKI LITEE a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, Québec le vingtième jour de juillet 1987, sous le numéro 3901738. Ce vingt-quatrième jour de juillet, 1987. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 506-02-009732-871. LES SYSTEMES DE COMMUNICATION INC. (COTEL LITEE, demandeur, vs. CEGERCO INC., défendeur. Le 14 août 1987, à 11 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse, rue Place du Canada, suite 2110, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront venus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 2 EQUIPEMENTS DE BUREAU, 2 EQUIPEMENTS JRM et Acc. 1 lot de bureau et acc., et effets divers et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHEQUE. VISE: RICHARD GAUTHIER, huissier, 288-6317. Montréal, le 3 août 1987.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 506-02-01224-874. BELLEVUE HOME ENTERTAINMENT INC., demanderesse, vs. EX-PRESS VIDEO L.D.M. INC. défenderesse. Le 14 août 1987, à 11 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse, au No 8306 rue St-Denis, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront venus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: Equipement de bureau, 1 lot approximatif 300 films sur cassette Beta et VHS et acc., 1 lot de vidéos et acc., effets mobiliers divers, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHEQUE VISE. RICHARD GAUTHIER, huissier, 288-6317. Montréal, le 3 août 1987.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 506-02-009732-876. DEVELOPEMENT 5500 CHAPLEAU INC. demanderesse, vs. HECTOR CORRIEUX REMORQUAGE PROVINCIAL VOYAGEUR ENR, défendeur. Le 14 août 1987, à 10h00 heures de l'avant-midi au 180 d'entreposage, au No 5550 rue Chapleau, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront venus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: Camion remorqueur GMC Sierra Couleur Rouge et acc., Camion Econoline 250 et acc., Automobile Cadillac Fleetwood Station Wagon, 1 lot approximatif de 50 pneus assorties, lot de pièces automobiles et acc., etc. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHEQUE VISE. RICHARD GAUTHIER, huissier, 288-6317. Montréal, le 3 août 1987.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-43-000235-236-87 TRIBUNAL DE LA JEUNESSE (Chambre de l'adoption) A. M. HARRIS INGLESSIS, adresse inconnue.

ORDONNANCE Le tribunal ou ordonne de comparaitre au Tribunal de la jeunesse du district de Montréal, 410 est, rue Bellechasse, le 8 sept. 1987 à 9 h 30, salle 216, et vous informe qu'à défaut de vous présenter à cette date et de proposer les demandes que vous entendez faire valoir, les requérants pourront obtenir un jugement par défaut. Montréal, le 30 juillet 1987 LUCIE ROULLIER Greffier-Adjoint

Me Perreault Marchand & ass. 300 Léo Pariseau, MONTREAL, Québec H4A-8B51. AVIS PUBLIC EST donné que la Fédération des Infirmières et Infirmiers Unis (F.I.U.), la Fédération Québécoise des Infirmières et Infirmiers (F.Q.I.) et la Fédération des Syndicats Professionnels d'Infirmières et d'Infirmiers du Québec (F.S.P.I.Q.) s'adresseront au Parlement à la présente ou à la prochaine session pour demander l'adoption d'un projet de loi d'intérêt privé. L'objet de ce projet de loi d'intérêt privé est de fusionner la Fédération des Infirmières et Infirmiers Unis (F.I.U.), la Fédération Québécoise des Infirmières et Infirmiers (F.Q.I.) et la Fédération des Syndicats Professionnels d'Infirmières et d'Infirmiers du Québec (F.S.P.I.Q.) en une seule et même Fédération représentant environ trente-huit mille (38 000) infirmières et infirmiers du réseau de la Santé et des Services sociaux au Québec. La nouvelle Fédération sera connue sous le nom de la Fédération des Infirmières et Infirmiers du Québec (F.I.Q.). Toute personne ayant des motifs d'intervenir sur le projet de loi d'intérêt privé en s'adressant au bureau des procureurs soussignés au 1, parc Samuel Holland, suite 2340, Québec, G1S 4P2. SIGNÉ À QUEBEC, ce 23ème jour de juillet 1987 GRONDIN POUQUIER ISABEL MORIN GAGNON & ASSOCIES Procureurs des Fédérations

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-15386-876 COUR SUPERIEURE PRÉSENT PROTOCOLE-ADJOINT EDOUARD SARRAZIN, Partie demanderesse C. LOUISE GENDRON, Partie défenderesse

ASSIGNATION ORDRE EST donné à Madame Louise Gendron de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame est, Montréal, Québec, salle 1.100 dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de Louise Gendron. Lieu: Montréal. Date: le 24 juillet 1987 COLBERT CHAPADOS.

JOSEPH EMILE BRIAN MARC ANTHONY BEAMISH PRENEZ AVIS que JOSEPH EMILE BRIAN MARC ANTHONY BEAMISH, domicilié au 1103 boulevard St-Joseph est, à Montréal, district de Montréal, s'adressera au Ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de JOSEPH EMILE BRIAN MARC ANTHONY BOUCHER. MONTREAL, ce 21 juillet 1987 Poirier, Pinard, Bougie & Bailleur Procureurs du requérant.

PRENEZ AVIS, que la requérante cédante, ULTRA-HUL INC. détentrice du permis M-308106, s'adressera à la C.T.Q. afin d'être autorisée à transférer en faveur de la requérante cessionnaire, Sandstone Transport Ltd., le certificat no 001 dudit permis M-308106, autorisant principalement le transport de marchandises divers, le tout à contrat pour le compte de Marks Lumber Ltd. de Lebel sur-Quévillon et toute autre point sis à l'intérieur des limites des municipalités régionales de comté Vallée de l'Or, Abitibi, Abitibi-Ouest, Rouyn-Noranda et Témiscamingue à la frontière Québec/Ontario (tout port d'entrée) vers tous les points de l'Ontario et retour avec marchandises refusées ou endommagées, le certificat no 002 dudit permis M-308106, autorisant principalement le transport de marchandises originant et/ou destinée de Fergus Ontario, le tout à contrat pour le compte de Noranda Metal Industries Ltd. de la frontière Québec/Ontario (tout port d'entrée) à destination Montréal et retour, le certificat no 003 dudit permis M-308106, autorisant principalement le transport de pompes à eau et chauffages-eaux à contrat pour le compte G.S.W. Inc. de Fergus (Ontario) de la frontière Québec/Ontario (tout port d'entrée) à Montréal et à tous les points situés dans un rayon de 960 km et retour. La requérante demande l'application de l'article 85 R.P.C.T.Q. Toute personne intéressée à faire opposition à la présente demande devra le faire dans les CINQ (5) jours suivants la dernière parution de cet avis en s'adressant à la C.T.Q. PAQUETTE PERREAU TRIVET TRUDEAU & ASSOCIES Par: Neville-Warren Cloutier, avocat Procureur de la requérante. 1ère parution: 3 août 1987 2ème parution: 4 août 1987

TRANSPORT ISVAL INC., 2405 boul. Lévesque est, Laval demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à Gérard Cormier 76, 37e ave St-Eustache le permis M-511506 qu'elle détient pour faire du transport en vrac dans la région 10. Ils demandent l'application de l'art. 85 des règles de pratique. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission dans les 5 jours suivant la deuxième parution de cet avis. 1ère parution: 3 août 1987 2ème parution: 4 août 1987

Les conditions de chacun des appels d'offres sont précisées dans un document qui peut être consulté ou obtenu du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h à l'endroit suivant: HYDRO-QUEBEC GROUPE EQUIPEMENT Direction Approvisionnement et Services Service Achats et Contrats 855, rue Ste-Catherine est 3^e étage Montréal (Québec) H2L 4P5

Pour renseignements: (514) 289-5903 Si le document n'est pas gratuit, le dépôt de 25 \$ est NON REMBOURSABLE et doit être payé sous forme de chèque visé ou de mandat à l'ordre d'Hydro-Québec. La garantie de soumission devra être sous forme de chèque visé ou de cautionnement fourni par une compagnie d'assurance. Seules les personnes physiques ou morales qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau mentionné plus haut sont admises à soumissionner. Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter toute soumission.

Le chef de service, Achats et Contrats Jean-Yves Bureau

PANAGIOTIS HONDROS PRENEZ AVIS que PANAGIOTIS HONDROS, domicilié au 3535 rue Papineau, Montréal, district de Montréal, s'adressera au Ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de PETER HONDROS. MONTREAL, ce 22 juillet 1987 Poirier, Pinard, Bougie & Bailleur Procureurs du requérant.

AVIS DE DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE REFRIGERATION JOSEPH INC. JOSEPH REFRIGERATION INC. AVIS EST par les présentes donné que la compagnie REFRIGERATION JOSEPH INC., constituée en vertu de la loi des compagnies de Québec et ayant son siège social dans la cité de Dollard des Ormeaux, district de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies. DATE À MONTRÉAL, ce 23ème jour de juillet 1987. LE SECRÉTAIRE

PRENEZ AVIS, que la requérante cédante, ULTRA-HUL INC. détentrice du permis M-308106, s'adressera à la C.T.Q. afin d'être autorisée à transférer en faveur de la requérante cessionnaire, Sandstone Transport Ltd., le certificat no 001 dudit permis M-308106, autorisant principalement le transport de marchandises divers, le tout à contrat pour le compte de Marks Lumber Ltd. de Lebel sur-Quévillon et toute autre point sis à l'intérieur des limites des municipalités régionales de comté Vallée de l'Or, Abitibi, Abitibi-Ouest, Rouyn-Noranda et Témiscamingue à la frontière Québec/Ontario (tout port d'entrée) vers tous les points de l'Ontario et retour avec marchandises refusées ou endommagées, le certificat no 002 dudit permis M-308106, autorisant principalement le transport de marchandises originant et/ou destinée de Fergus Ontario, le tout à contrat pour le compte de Noranda Metal Industries Ltd. de la frontière Québec/Ontario (tout port d'entrée) à destination Montréal et retour, le certificat no 003 dudit permis M-308106, autorisant principalement le transport de pompes à eau et chauffages-eaux à contrat pour le compte G.S.W. Inc. de Fergus (Ontario) de la frontière Québec/Ontario (tout port d'entrée) à Montréal et à tous les points situés dans un rayon de 960 km et retour. La requérante demande l'application de l'article 85 R.P.C.T.Q. Toute personne intéressée à faire opposition à la présente demande devra le faire dans les CINQ (5) jours suivants la dernière parution de cet avis en s'adressant à la C.T.Q. PAQUETTE PERREAU TRIVET TRUDEAU & ASSOCIES Par: Neville-Warren Cloutier, avocat Procureur de la requérante. 1ère parution: 3 août 1987 2ème parution: 4 août 1987

TRANSPORT ISVAL INC., 2405 boul. Lévesque est, Laval demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à Gérard Cormier 76, 37e ave St-Eustache le permis M-511506 qu'elle détient pour faire du transport en vrac dans la région 10. Ils demandent l'application de l'art. 85 des règles de pratique. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission dans les 5 jours suivant la deuxième parution de cet avis. 1ère parution: 3 août 1987 2ème parution: 4 août 1987

Les conditions de chacun des appels d'offres sont précisées dans un document qui peut être consulté ou obtenu du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h à l'endroit suivant: HYDRO-QUEBEC GROUPE EQUIPEMENT Direction Approvisionnement et Services Service Achats et Contrats 855, rue Ste-Catherine est 3^e étage Montréal (Québec) H2L 4P5

Pour renseignements: (514) 289-5903 Si le document n'est pas gratuit, le dépôt de 25 \$ est NON REMBOURSABLE et doit être payé sous forme de chèque visé ou de mandat à l'ordre d'Hydro-Québec. La garantie de soumission devra être sous forme de chèque visé ou de cautionnement fourni par une compagnie d'assurance. Seules les personnes physiques ou morales qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau mentionné plus haut sont admises à soumissionner. Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter toute soumission.

Le chef de service, Achats et Contrats Jean-Yves Bureau

PANAGIOTIS HONDROS PRENEZ AVIS que PANAGIOTIS HONDROS, domicilié au 3535 rue Papineau, Montréal, district de Montréal, s'adressera au Ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de PETER HONDROS. MONTREAL, ce 22 juillet 1987 Poirier, Pinard, Bougie & Bailleur Procureurs du requérant.

AVIS DE DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE REFRIGERATION JOSEPH INC. JOSEPH REFRIGERATION INC. AVIS EST par les présentes donné que la compagnie REFRIGERATION JOSEPH INC., constituée en vertu de la loi des compagnies de Québec et ayant son siège social dans la cité de Dollard des Ormeaux, district de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies. DATE À MONTRÉAL, ce 23ème jour de juillet 1987. LE SECRÉTAIRE

PRENEZ AVIS, que la requérante cédante, ULTRA-HUL INC. détentrice du permis M-308106, s'adressera à la C.T.Q. afin d'être autorisée à transférer en faveur de la requérante cessionnaire, Sandstone Transport Ltd., le certificat no 001 dudit permis M-308106, autorisant principalement le transport de marchandises divers, le tout à contrat pour le compte de Marks Lumber Ltd. de Lebel sur-Quévillon et toute autre point sis à l'intérieur des limites des municipalités régionales de comté Vallée de l'Or, Abitibi, Abitibi-Ouest, Rouyn-Noranda et Témiscamingue à la frontière Québec/Ontario (tout port d'entrée) vers tous les points de l'Ontario et retour avec marchandises refusées ou endommagées, le certificat no 002 dudit permis M-308106, autorisant principalement le transport de marchandises originant et/ou destinée de Fergus Ontario, le tout à contrat pour le compte de Noranda Metal Industries Ltd. de la frontière Québec/Ontario (tout port d'entrée) à destination Montréal et retour, le certificat no 003 dudit permis M-308106, autorisant principalement le transport de pompes à eau et chauffages-eaux à contrat pour le compte G.S.W. Inc. de Fergus (Ontario) de la frontière Québec/Ontario (tout port d'entrée) à Montréal et à tous les points situés dans un rayon de 960 km et retour. La requérante demande l'application de l'article 85 R.P.C.T.Q. Toute personne intéressée à faire opposition à la présente demande devra le faire dans les CINQ (5) jours suivants la dernière parution de cet avis en s'adressant à la C.T.Q. PAQUETTE PERREAU TRIVET TRUDEAU & ASSOCIES Par: Neville-Warren Cloutier, avocat Procureur de la requérante. 1ère parution: 3 août 1987 2ème parution: 4 août 1987

Les conditions de chacun des appels d'offres sont précisées dans un document qui peut être consulté ou obtenu du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h à l'endroit suivant: HYDRO-QUEBEC GROUPE EQUIPEMENT Direction Approvisionnement et Services Service Achats et Contrats 855, rue Ste-Catherine est 3^e étage Montréal (Québec) H2L 4P5

Pour renseignements: (514) 289-5903 Si le document n'est pas gratuit, le dépôt de 25 \$ est NON REMBOURSABLE et doit être payé sous forme de chèque visé ou de mandat à l'ordre d'Hydro-Québec. La garantie de soumission devra être sous forme de chèque visé ou de cautionnement fourni par une compagnie d'assurance. Seules les personnes physiques ou morales qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau mentionné plus haut sont admises à soumissionner. Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter toute soumission.

Le chef de service, Achats et Contrats Jean-Yves Bureau

PANAGIOTIS HONDROS PRENEZ AVIS que PANAGIOTIS HONDROS, domicilié au 3535 rue Papineau, Montréal, district de Montréal, s'adressera au Ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de PETER HONDROS. MONTREAL, ce 22 juillet 1987 Poirier, Pinard, Bougie & Bailleur Procureurs du requérant.

AVIS DE DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE REFRIGERATION JOSEPH INC. JOSEPH REFRIGERATION INC. AVIS EST par les présentes donné que la compagnie REFRIGERATION JOSEPH INC., constituée en vertu de la loi des compagnies de Québec et ayant son siège social dans la cité de Dollard des Ormeaux, district de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies. DATE À MONTRÉAL, ce 23ème jour de juillet 1987. LE SECRÉTAIRE

PRENEZ AVIS, que la requérante cédante, ULTRA-HUL INC. détentrice du permis M-308106, s'adressera à la C.T.Q. afin d'être autorisée à transférer en faveur de la requérante cessionnaire, Sandstone Transport Ltd., le certificat no 001 dudit permis M-308106, autorisant principalement le transport de marchandises divers, le tout à contrat pour le compte de Marks Lumber Ltd. de Lebel sur-Quévillon et toute autre point sis à l'intérieur des limites des municipalités régionales de comté Vallée de l'Or, Abitibi, Abitibi-Ouest, Rouyn-Noranda et Témiscamingue à la frontière Québec/Ontario (tout port d'entrée) vers tous les points de l'Ontario et retour avec marchandises refusées ou endommagées, le certificat no 002 dudit permis M-308106, autorisant principalement le transport de marchandises originant et/ou destinée de Fergus Ontario, le tout à contrat pour le compte de Noranda Metal Industries Ltd. de la frontière Québec/Ontario (tout port d'entrée) à destination Montréal et retour, le certificat no 003 dudit permis M-308106, autorisant principalement le transport de pompes à eau et chauffages-eaux à contrat pour le compte G.S.W. Inc. de Fergus (Ontario) de la frontière Québec/Ontario (tout port d'entrée) à Montréal et à tous les points situés dans un rayon de 960 km et retour. La requérante demande l'application de l'article 85 R.P.C.T.Q. Toute personne intéressée à faire opposition à la présente demande devra le faire dans les CINQ (5) jours suivants la dernière parution de cet avis en s'adressant à la C.T.Q. PAQUETTE PERREAU TRIVET TRUDEAU & ASSOCIES Par: Neville-Warren Cloutier, avocat Procureur de la requérante. 1ère parution: 3 août 1987 2ème parution: 4 août 1987

Les conditions de chacun des appels d'offres sont précisées dans un document qui peut être consulté ou obtenu du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h à l'endroit suivant: HYDRO-QUEBEC GROUPE EQUIPEMENT Direction Approvisionnement et Services Service Achats et Contrats 855, rue Ste-Catherine est 3^e étage Montréal (Québec) H2L 4P5

Pour renseignements: (514) 289-5903 Si le document n'est pas gratuit, le dépôt de 25 \$ est NON REMBOURSABLE et doit être payé sous forme de chèque visé ou de mandat à l'ordre d'Hydro-Québec. La garantie de soumission devra être sous forme de chèque visé ou de cautionnement fourni par une compagnie d'assurance. Seules les personnes physiques ou morales qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau mentionné plus haut sont admises à soumissionner. Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter toute soumission.

Le chef de service, Achats et Contrats Jean-Yves Bureau

PANAGIOTIS HONDROS PRENEZ AVIS que PANAGIOTIS HONDROS, domicilié au 3535 rue Papineau, Montréal, district de Montréal, s'adressera au Ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de PETER HONDROS. MONTREAL, ce 22 juillet 1987 Poirier, Pinard, Bougie & Bailleur Procureurs du requérant.

AVIS DE DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE REFRIGERATION JOSEPH INC. JOSEPH REFRIGERATION INC. AVIS EST par les présentes donné que la compagnie REFRIGERATION JOSEPH INC., constituée en vertu de la loi des compagnies de Québec et ayant son siège social dans la cité de Dollard des Ormeaux, district de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies. DATE À MONTRÉAL, ce 23ème jour de juillet 1987. LE SECRÉTAIRE

PRENEZ AVIS, que la requérante cédante, ULTRA-HUL INC. détentrice du permis M-308106, s'adressera à la C.T.Q. afin d'être autorisée à transférer en faveur de la requérante cessionnaire, Sandstone Transport Ltd., le certificat no 001 dudit permis M-308106, autorisant principalement le transport de marchandises divers, le tout à contrat pour le compte de Marks Lumber Ltd. de Lebel sur-Quévillon et toute autre point sis à l'intérieur des limites des municipalités régionales de comté Vallée de l'Or, Abitibi, Abitibi-Ouest, Rouyn-Noranda et Témiscamingue à la frontière Québec/Ontario (tout port d'entrée) vers tous les points de l'Ontario et retour avec marchandises refusées ou endommagées, le certificat no 002 dudit permis M-308106, autorisant principalement le transport de marchandises originant et/ou destinée de Fergus Ontario, le tout à contrat pour le compte de Noranda Metal Industries Ltd. de la frontière Québec/Ontario (tout port d'entrée) à destination Montréal et retour, le certificat no 003 dudit permis M-308106, autorisant principalement le transport de pompes à eau et chauffages-eaux à contrat pour le compte G.S.W. Inc. de Fergus (Ontario) de la frontière Québec/Ontario (tout port d'entrée) à Montréal et à tous les points situés dans un rayon de 960 km et retour. La requérante demande l'application de l'article 85 R.P.C.T.Q. Toute personne intéressée à faire opposition à la présente demande devra le faire dans les CINQ (5) jours suivants la dernière parution de cet avis en s'adressant à la C.T.Q. PAQUETTE PERREAU TRIVET TRUDEAU & ASSOCIES Par: Neville-Warren Cloutier, avocat Procureur de la requérante. 1ère parution: 3 août 1987 2ème parution: 4 août 1987

Les conditions de chacun des appels d'offres sont précisées dans un document qui peut être consulté ou obtenu du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h à l'endroit suivant: HYDRO-QUEBEC GROUPE EQUIPEMENT Direction Approvisionnement et Services Service Achats et Contrats 855, rue Ste-Catherine est 3^e étage Montréal (Québec) H2L 4P5

Pour renseignements: (514) 289-5903 Si le document n'est pas gratuit, le dépôt de 25 \$ est NON REMBOURSABLE et doit être payé sous forme de chèque visé ou de mandat à l'ordre d'Hydro-Québec. La garantie de soumission devra être sous forme de chèque visé ou de cautionnement fourni par une compagnie d'assurance. Seules les personnes physiques ou morales qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau mentionné plus haut sont admises à soumissionner. Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter toute soumission.

Le chef de service, Achats et Contrats Jean-Yves Bureau

PANAGIOTIS HONDROS PRENEZ AVIS que PANAGIOTIS HONDROS, domicilié au 3535 rue Papineau, Montréal, district de Montréal, s'adressera au Ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de PETER HONDROS. MONTREAL, ce 22 juillet 1987 Poirier, Pinard, Bougie & Bailleur Procureurs du requérant.

AVIS DE DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE REFRIGERATION JOSEPH INC. JOSEPH REFRIGERATION INC. AVIS EST par les présentes donné que la compagnie REFRIGERATION JOSEPH INC., constituée en vertu de la loi des compagnies de Québec et ayant son siège social dans la cité de Dollard des Ormeaux, district de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies. DATE À MONTRÉAL, ce 23ème jour de juillet 1987. LE SECRÉTAIRE

PRENEZ AVIS, que la requérante cédante, ULTRA-HUL INC. détentrice du permis M-308106, s'adressera à la C.T.Q. afin d'être autorisée à transférer en faveur de la requérante cessionnaire, Sandstone Transport Ltd., le certificat no 001 dudit permis M-308106, autorisant principalement le transport de marchandises divers, le tout à contrat pour le compte de Marks Lumber Ltd. de Lebel sur-Quévillon et toute autre point sis à l'intérieur des limites des municipalités régionales de comté Vallée de l'Or, Abitibi, Abitibi-Ouest, Rouyn-Noranda et Témiscamingue à la frontière Québec/Ontario (tout port d'entrée) vers tous les points de l'Ontario et retour avec marchandises refusées ou endommagées, le certificat no 002 dudit permis M-308106, autorisant principalement le transport de marchandises originant et/ou destinée de Fergus Ontario, le tout à contrat pour le compte de Noranda Metal Industries Ltd. de la frontière Québec/Ontario (tout port d'entrée) à destination Montréal et retour, le certificat no 003 dudit permis M-308106, autorisant principalement le transport de pompes à eau et chauffages-eaux à contrat pour le compte G.S.W. Inc. de Fergus (Ontario) de la frontière Québec/Ontario (tout port d'entrée) à Montréal et à tous les points situés dans un rayon de 960 km et retour. La requérante demande l'application de l'article 85 R.P.C.T.Q. Toute personne intéressée à faire opposition à la présente demande devra le faire dans les CINQ (5) jours suivants la dernière parution de cet avis en s'adressant à la C.T.Q. PAQUETTE PERREAU TRIVET TRUDEAU & ASSOCIES Par: Neville-Warren Cloutier, avocat Procureur de la requérante. 1ère parution: 3 août 1987 2ème parution: 4 août 1987

Un mot nous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISES

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12

- Horizontalement**
- 1—Jambe. — Petite prairie.
 - 2—Grand nombre de personnes ou de choses. — Fosse à purin.
 - 3—Roue à gorge d'une poulie. — Orifice de l'abdomen chez le foetus.
 - 4—Faire la digestion. — Fruit de la vache.
 - 5—Publia. — Ville du sud-ouest du Nigeria. — Droit.
 - 6—Couper le sabot par sillons avec la rénette. — Incendie.
 - 7—Astate. — Qui désire avec voracité.
 - 8—Industrie du transport par péniches.
 - 9—Mèche de cheveau rebelle. — Table où l'on célèbre la messe.
 - 10—Malchance. — Entrave qu'on fixe au paturon des chevaux pour les retenir.
 - 11—Lanière étroite qui sert à lier. — Fine ligne à la surface d'un objet.
 - 12—Sert à lier. — Qui aime à ergoter.
- Verticalement**
- 1—Armoire destinée à renfermer les vêtements. — Béryllium.
 - 2—Nom générique de composés dérivés de l'urée. — Pâturée placée dans un piège.
 - 3—Faculté de se représenter par l'esprit des objets.
 - 4—Baryum. — Taille la tête d'un arbre. — Poisson d'eau douce.
 - 5—Sens permettant la perception des odeurs. — Appareil pouvant produire, sous forme d'impulsions une lumière cohérente.
 - 6—Tranchant d'un instrument. — Terrain en pente.
 - 7—Courte durée.
 - 8—Mèche de cheveau rebelle. — Faire cuire dans la poêle. — Saint.
 - 9—Aigue verte marine. — Augmente de volume.
 - 10—S'adresse à la divinité. — Être imaginaire. — Belle-fille.
 - 11—Voie destinée à détourner la circulation d'une région. — Forêt.
 - 12—Sert à lier. — Espèce de vautour. — Au golf, petite cheville de

SPORTS



Mike Tyson exhibe fièrement deux des trois ceintures, emblèmes du championnat mondial, qu'il détient maintenant après avoir battu Tony Tucker aux points, samedi soir à Las Vegas.

Champion du monde des poids lourds unifié Tyson bat Tucker aux points

LAS VEGAS, Nevada (AFP, AP) — L'Américain Mike Tyson, faisant notamment valoir sa plus grande vitesse d'action, sa technique supérieure et la plus grande puissance de ses coups, est devenu champion du monde des poids lourds unifié (WBA, WBC et IBF) en triomphant nettement aux points de son compatriote Tony Tucker en 12 reprises, samedi soir à Las Vegas (Nevada) devant environ 7,000 spectateurs.

Tyson, 21 ans, qui détenait déjà les deux titres mondiaux de l'Association mondiale de la boxe (WBA) et du Conseil mondial de la boxe (WBC) s'est ainsi coiffé d'une troisième couronne mondiale en battant Tucker, ancien détenteur du titre de la Fédération internationale de la boxe.

Les trois juges ont logiquement été unanimes à accorder la victoire à Tyson. Les deux juges américains Phil Newman et Bill Graham se sont respectivement prononcés 119-111 et 116-112, tandis que le juge vénézuélien Julio Roldan a donné 118 points contre 113 à Tucker.

En tout état de cause, Tyson, même s'il a déçu ses supporters en n'arrivant pas une seule fois à infliger un K.O. à son rival, a largement dominé Tucker dans tous les domaines de la boxe. Il n'était toutefois pas satisfait de sa performance.

« Je suis un perfectionniste, a révélé Tyson après avoir concrétisé sa victoire. Tant que je fais des erreurs, je ne suis pas content ».

Supériorité
Hormis la première reprise, où Tucker réussit à cueillir Tyson par un magnifique uppercut du gauche décoché au menton, le futur vainqueur devait ensuite enlever haut la main neuf reprises.

Le plus grand handicap qu'avait à surmonter Tyson était l'allonge nettement supérieure (18 cm) du boxeur texan. Appliquant la seule tactique possible pour résister aux coups de masse de son adversaire, Tucker lançait constamment ses *jabs* des deux mains en direction de la face de Tyson. Mais la plupart de ses coups étaient télégraphiés et Tyson esquivaient facilement.

En fait, Tyson, qui avait pris définitivement le contrôle du match depuis la troisième reprise, se contentait de marteler constamment Tucker au corps. Il arrivait même à toucher parfois son rival au visage, mais sans vraiment causer beaucoup de dommage car Tucker se révélait être un très bon esquivant et encaisseur.

Dans la dernière reprise, Tucker tenta le tout pour le tout. Il réussit deux bonnes combinaisons, mais se faisait contrer sévèrement par trois fois dans la dernière minute par Tyson qui essaya à son tour, mais en vain, de conclure.

Le prochain combat de Tyson sera probablement disputé à la mi-octobre contre son compatriote Tyrell Biggs, champion olympique 1984 et vaincu en 19 combats professionnels. S'il bat Biggs, Tyson serait ensuite opposé à Michael Spinks, ancien champion du monde des poids lourds version IBF mais déchu par cet organisme, qui assistait en spectateur attentif à la rencontre de hier soir. Ce combat se tiendrait en mai 1988.

Tyson, qui a touché une bourse de \$2.5 millions, demeure ainsi invaincu en 31 combats (27 victoires avant la limite).

Tucker, 28 ans, a subi sa première défaite pour 34 victoires (30 succès avant la limite) et un match nul. Il a reçu \$1.1 million.

Open de Grande-Bretagne Alison Nicholas l'emporte par un coup

ST. MELLION, Angleterre (AP et AFP) — La Britannique Alison Nicholas, six fois bonne deuxième à des tournois sur le circuit européen au cours d'une carrière échelonnée sur quatre ans, a remporté l'Omniun britannique de golf féminin, hier, doté de bourse de \$165,000, par la marge d'un coup.

Nicholas a inscrit un birdie au 18e trou pour remettre un compte de 73 et un total de 296. Sa compatriote Laura Davies, gagnante la semaine dernière de l'US Open féminin, et l'Américaine Muffin Spencer-Devlin ont terminé au sein d'une égalité à 297.

Davies a conclu le tournoi avec un compte de 73, la normale, tandis que Spencer-Devlin a pris deux coups de plus.

« J'attends ce moment depuis si longtemps. Je célèbre chaque seconde de ce grand jour dans ma vie », a déclaré la championne âgée de 25 ans. Nicholas, avec ses cinq pieds, est la plus petite golfeuse sur le circuit européen de golf.

Spencer-Devlin, qui avait entrepris la quatrième ronde avec une

avance d'un coup, possédait deux coups d'avance avec quatre trous à jouer et semblait s'acheminer vers la victoire. Mais elle a inscrit des comptes de 5 sur les quatre derniers trous pour perdre cette avance, dont au 18e vert, où elle a eu besoin de trois roulés avant d'amasser sa balle.

Nicholas a placé son deuxième coup au 18e trou sur le revers du vert et a réussi une superbe approche qui a laissé sa balle à trois pieds de la coupe.

Davies a obtenu la chance de forcer la tenue d'une prolongation, mais elle devait réussir un eagle au 18e trou. Elle a raté son roulé pour l'eagle, long de 25 pieds, par environ six pouces.

L'Américaine Sally Little a terminé au quatrième rang avec une fiche de 298 à la suite d'une ronde finale de 75.

Victoire de Gordon Brand Jr
L'Écossais Gordon Brand Jr a remporté l'Open de Scandinavie de golf, comptant pour le circuit européen, à l'issue du quatrième tour disputé hier sur le parcours d'Ullna, près de Stockholm, après avoir vaincu le Suédois Magnus Persson au premier trou éliminatoire, les deux hommes ayant terminé ex-aequo avec un total de 277, soit 11 coups sous le par.

Brand, un Écossais résidant à Bristol en Angleterre, a assuré son birdie au premier trou éliminatoire en plaçant son approche à quelques poches de la coupe. Brand avait failli réaliser un eagle sur ce trou, son coup de wedge d'environ 100 verges s'arrêtant tout près de la coupe.

« Ça été un coup fantastique, de loin mon meilleur de la journée, a reconnu Brand. Toute une façon de terminer un tournoi ».

Quelques instants plus tard, Persson a déçu la foule partisane, réunie sur le parcours suédois, qui a bravé la pluie et les vents de moyenne intensité, en ratant un birdie d'une distance d'une vingtaine de pieds.

Malgré cela, il s'agit de la meilleure performance du Suédois, âgé de 21 ans, à une épreuve du circuit européen. Il était devenu en 1982 le plus jeune joueur de l'histoire à se qualifier pour l'Omniun britannique.

Le Gallois David Llewellyn a terminé seul au troisième rang grâce à un 71 hier et un combiné de 278.

Le Torontois Jerry Anderson a de nouveau connu des ennuis, ajoutant à son 73 de samedi un compte de 77 hier et a conclu l'épreuve européenne en 294 coups.

Internationaux de Suède Nystrom domine Edberg

BASTAD, Suède (Reuter et AFP) — Le Suédois Joakim Nystrom a remporté hier l'édition 1987 des Internationaux de Suède de tennis en dominant en finale son compatriote Stefan Edberg 4-6, 6-0 et 6-3.

Nystrom, qui avait sorti la veille la tête de série numéro un du tournoi, Mats Wilander, a ainsi remporté son 13e tournoi du Grand Prix et empoché \$35,000.

« Gagner en Suède, c'est vraiment marrant. Je n'avais jamais gagné ici », a-t-il dit.

Retardée de plus de deux heures par la pluie, la rencontre avait pourtant bien commencé pour Edberg, tête de série numéro deux, qui menait rapidement 5-1 dans le premier set en faisant prévaloir son jeu de service-volée sur une terre battue pourtant lente.

C'est alors que Nystrom a refait surface, trop tard pour refaire son retard de la première manche mais à temps pour se mettre en confiance.

Débordé par les passings tendus de son compatriote, Edberg a accusé le coup dans le deuxième set, qu'il a concédé sur le score sans appel de 6-0, avant de laisser filer le match en s'inclinant 6-3 dans la dernière manche.

« Si je continue à jouer comme cela, je pense que je peux entrer dans les dix premiers du classement ATP », a encore déclaré Nystrom, actuellement 14e de ce classement.

Mecir surclasse Perez-Roldan
Par ailleurs, le Tchèque Miloslav Mecir, tête de série numéro 1 et 5e joueur mondial, a remporté hier le tournoi de tennis sur terre battue de Hilversum (centre des

Pays-Bas), comptant pour le Nabisco Grand Prix et doté de \$174,000, en battant en finale l'Argentin Guillermo Perez-Roldan (no 6) en quatre sets (6-4, 1-6, 6-3, 6-2) et 2 heures et 40 minutes.

Malgré une belle résistance, le jeune Argentin (17 ans), qui a considérablement progressé cette année au classement ATP, de la 108e à la 33e place, n'a pu trouver la faille dans le jeu très régulier du Slovaque et l'empêcher d'enregistrer sa sixième victoire sur le circuit cette saison.

Mecir avait abordé cette finale en bien meilleure condition que son adversaire après sa facile victoire (6-1, 7-5) samedi en demi-finale contre l'Argentin Eduardo Bengoechea. Menant rapidement 5-0 dans le premier set, il se déconcentra toutefois et permit à Perez-Roldan de revenir à 6-4 et même de remporter facilement la deuxième manche 6-1.

Mais l'Argentin, fort de son premier succès face à son compatriote Martin Jaita la veille en demi-finale dans un match qui avait duré plus de 3 heures, ne put cependant poursuivre sur sa lancée malgré la puissance de ses balles, face à un Mecir qui retrouvait ses marques dans le troisième set.

Après un dernier avantage de 3-0 pour Perez-Roldan dans la troisième manche, Mecir lui imposa des courses effrénées sur le court et aligna pas moins de neuf jeux consécutivement. Dans les deux derniers sets, Mecir s'imposa facilement face à un adversaire épuisé physiquement (6-3, 6-2).

Championnats canadiens d'athlétisme Ben Johnson frôle le record mondial ■ Il franchit le 100 m en 9.98 secondes

OTTAWA (PC) — Ben Johnson, dans sa forme des beaux jours pour la première fois de l'année, a remporté, samedi, le 100 mètres des Championnats canadiens d'athlétisme avec un chrono de 9.98 secondes, la troisième meilleure performance jamais réalisée au niveau de la mer.

Johnson s'est ressaisi après avoir légèrement glissé au départ pour vaincre le Torontois Desai Williams, qui a terminé en retrait en 10.25 secondes.

« Je me suis accroché au départ mais j'ai terminé très fort, a mentionné le meilleur sprinter au monde, aidé par un temps chaud et ensoleillé ainsi qu'un vent de 1.59 mètres par seconde. C'est la première fois cette saison que je force la note ».

« Au début de la saison, je ne voulais pas trop pousser mais, comme les Championnats du monde s'en viennent, je commence à me préparer en conséquence ».

Johnson a tourné le dos à la lucrative saison du circuit européen au cours du dernier mois pour se préparer en compagnie de son entraîneur, Charlie Francis, à Toronto en vue des Championnats du monde de Rome, présentés du 29 août au 6 septembre. Il en a profité pour adresser un message à ses adversaires.

« Laissez parler, je suis prêt, a précisé Johnson, qui a remporté sa quatrième victoire d'affilée aux Championnats canadiens. J'estime qu'avec une meilleure opposition, je suis un dixième de seconde plus rapide ».

L'Américain Calvin Smith détient le record du monde en 9.93 secondes. Johnson a pour sa part réalisé la meilleure performance mondiale au niveau de la mer avec un chrono de 9.95 secondes.

Duel Issajenko - Bailey
Dans le 100 mètres féminin tant attendu, Angella Issajenko a poursuivi sa domination sur son éternelle rivale Angela Bailey. Issajenko a mené la course d'un bout à l'autre pour inscrire un chrono de 11.08 comparativement à 11.27 pour Bailey.

« Le chrono a peu d'importance, a confié Issajenko, qui s'entraîne en compagnie de Johnson à Toronto. L'important à mon sens, c'est de remporter toutes les courses auxquelles je participe ».

Bailey a réalisé un record canadien en 10.98 secondes lors de la rencontre de Budapest il y a trois semaines et elle espérait finalement avoir raison d'Issajenko hier.

« Je ne suis pas d'humeur pour parler », a précisé Bailey, qui s'est absentée de la remise des médailles.

Le Torontois Mark McKoy a enlevé le 110 mètres haies des Championnats canadiens pour la septième année consécutive en 13.52 secondes.

« C'était terrible, je n'étais pas au meilleur de mes capacités, a dit McKoy, qui est classé troisième au monde. Ce n'est jamais facile de remporter le 110 mètres haies; il

faut toujours être au maximum. Je n'étais tout simplement pas aussi en forme qu'à Budapest ».

McKoy avait amélioré le record canadien à Budapest, il y a trois semaines, avec un chrono de 13.22. Il menait la course lors des championnats du monde en salle lorsque l'Américain Greg Foster l'avait entraîné dans sa chute. Ses regards sont maintenant tournés vers Rome.

« C'est agréable d'obtenir un bon chrono, mais il est encore plus important de gagner, a-t-il précisé. Si je réalise 13.8 à Rome et que je remporte la victoire, je serai comblé. J'ai seulement besoin d'une meilleure préparation mentale. Et c'est facile lorsque vous courez à côté de Greg Foster ».

Skerit surprend le champion
Dans les autres épreuves, le Torontois Anton Skerit a surpris le champion en titre, John Graham, en enlevant le 400 mètres en 46.36. Andrew Smith de Winnipeg s'est classé deuxième en 47.04, suivi de Graham en 47.14.

Graham s'est repris en gagnant le 400 mètres haies, sa spécialité, en 52.11. Il a devancé Phillip Hughes d'Almonte, en Ontario.

Simon Hoogewerf, de Vancouver, a facilement remporté le 800 mètres, pour la troisième année d'affilée, devant le Lavallois Andrew McGuigan.

Kyle McDuffie, d'Edmonton, défait de façon surprenante par le Torontois Ian James l'an dernier, a reconquis son titre de saut en longueur avec un bond de 7.81 mètres. James a terminé au deuxième rang.

Ray Lazdins a mérité la victoire au lancer du disque avec un jet de 58.72 mètres.

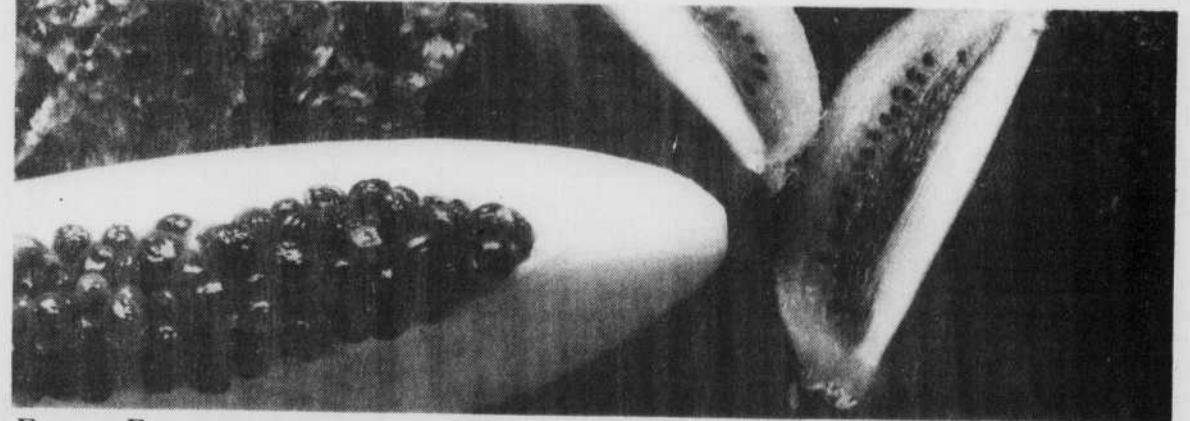
Le Torontois Milt Ottey a enlevé le concours de saut en hauteur pour la sixième fois au cours des sept dernières années avec un bond de 2.22 mètres.



Établissant un nouveau record canadien au 100 mètres, Ben Johnson franchit l'arrivée avec un chrono de 9.98 secondes, la 3e meilleure performance jamais réalisée au niveau de la mer.



BONNES CHAUSSURES



BONNE BOUFFE



BONNE FORME

LA PARTICIPATION, ÇA PERFECTIONNE!

PARTICIPATION

SPORTS

Une vraie raclée, samedi

Trop d'erreurs et de buts sur balles

(PC) — Les Expos ont commis quatre erreurs et leurs lanceurs ont manqué d'effort, samedi, quand les Mets de New York leur ont rendu la politesse de vendredi soir en leur infligeant une dégrèdée de 12-4 devant 41.411 spectateurs au Stade olympique.

Pour tout résumer, disons que Vance Law a encore terminé le match au monticule. Il aura connu un match palpitant puisqu'il a également évolué aux premier et troisième coussins... Il a retiré les Mets dans l'ordre en début de neuvième.

Les Mets ont marqué 12 points sur sept coups sûrs seulement mais ont profité de quatre erreurs des Expos.

Floyd Youmans, 8-5, n'a pas franchi la quatrième manche.

Il a alloué six buts sur balles coûteux en trois manches et un tiers et il a été victime d'une erreur de... Law en quatrième manche qui a coûté deux points aux Expos.

Pour faire encore un peu plus comme vendredi quand Mitch Webster avait claqué un grand chelem dans un gain de 13-3 des Expos, Howard Johnson, des Mets, y est allé d'un coup de quatre points en sixième manche, son 26^e circuit de la saison.

Len Dykstra a lui aussi connu un bon match en volant trois buts, ses 17^e, 18^e et 19^e, et en faisant compter deux points à l'aide d'un double en quatrième.

Terry Leach, 9-0, a poursuivi sa série victorieuse. En sept manches, il a limité les Expos à quatre coups sûrs, trois buts sur balles et deux points.

Son successeur, Doug Sisk, a concédé deux points sans gravité en huitième sur un but sur balles, un double de Webster (p.p.), une erreur et un sacrifice de Winingham (p.p.), mais l'issue de la rencontre ne faisait plus aucun doute depuis un bon moment.

Jesse Orosco a lancé la neuvième pour les Mets.

Pas deux matchs pareils

« Nous avons joué du baseball de petites ligue », a déclaré Buck Rod-

gers après le match.

« Trop de buts sur balles, trop d'erreurs... Nous nous sommes battus nous-mêmes », a expliqué le gérant des Expos.

En effet, des 12 points inscrits par les Mets, quatre seulement ont été mérités. C'est dire que les Expos ont « donné » huit points à leurs adversaires de Broadway.

« Nous avons empesté la place, a dit Rodgers avec humour. Ils nous ont écrasés, mais c'est différent du match de vendredi quand nous l'avions emporté 13-3 ».

« Au moins vendredi, nous avons cogné la balle d'aplomb. Les Mets, eux, ont marqué 12 points sur sept coups sûrs seulement... C'est dire à quel point nous avons fait pitié ».

« Mais c'est ce qui fait la beauté du baseball : un soir, ça fonctionne à merveille, le lendemain, tout s'effondre. Il n'y a jamais deux matchs pareils ».

Youmans: le rythme n'y était pas

Quant à la performance de Floyd Youmans, 8-5, Rodgers prétend que son jeune lanceur n'a jamais atteint son rythme de croisière et qu'il a manqué nettement de contrôle.

« Il a voulu lancer avec un peu trop de force et ça a joué contre lui. Il voulait peut-être impressionner ses anciens coéquipiers des Mets ».

Youmans n'avait définitivement pas le compas dans l'oeil, samedi, puisqu'il a concédé six buts sur balles en trois manches et un tiers. Mais le principal intéressé était quand même d'humeur facile après la rencontre et il a paru étonné devant les propos de Buck Rodgers.

« J'ai éprouvé des problèmes à trouver le marbre, a-t-il affirmé. Mais ce n'est pas une raison suffisante pour que je me résigne à ne lancer que des balles à changements de vitesse ».

« Je suis un lanceur de balles rapides, a-t-il répété, et ce soir (samedi) je n'arrivais tout simplement pas à toucher le marbre ».

Et toc.

Coupe de la Fédération

La RFA arrache le titre aux USA

VANCOUVER (PC et AFP) — La jeune sensation Steffi Graf a uni ses efforts à ceux de Claudia Kohde-Kilsch pour permettre à la RFA de remporter sa première Coupe de la Fédération, hier à Vancouver.

Les Allemandes de l'Ouest l'ont emporté 2-1 contre les Américaines, championnes en titre, en arrachant le match ultime en doubles par deux sets à un.

En marquant le point décisif dans le double, Graf, 18 ans, et Kohde-Kilsch, 23, ont du même coup privé l'équipe des États-Unis, formée de Pam Shriver et de Chris Evert, d'une 13^e victoire en 25 éditions de la Coupe.

La RFA participait à sa cinquième finale de la Coupe dont le trophée n'avait été remporté jusqu'ici que par quatre pays (États-Unis, Australie, Tchécoslovaquie et Afrique du Sud).

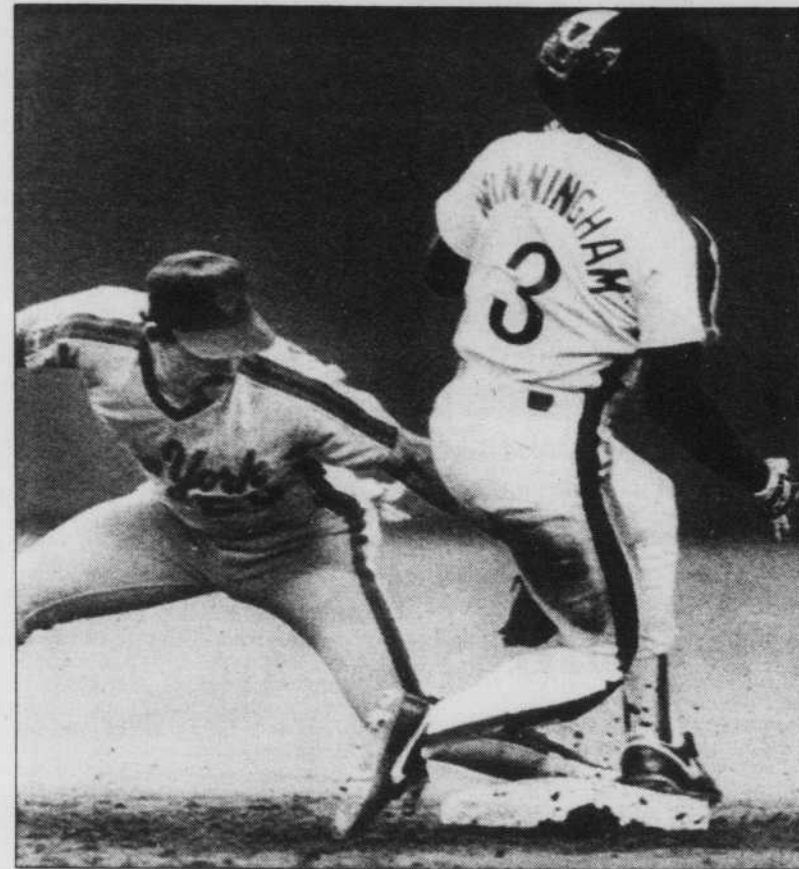
À égalité après les simples, gagnés respectivement par l'Américaine Pam Shriver, contre Kohde-Kilsch (6-0, 7-6), et Graf, face à Evert (6-2,



RICHARD MILO

(PC) — Les Mets de New York sont loin d'avoir dit leur dernier mot dans la course au championnat de la section Est. Ils ont remporté les honneurs de la série de trois matchs en battant les Expos, 7-4, devant 45.640 personnes, hier après-midi. Ils l'ont emporté 12-4, samedi, après avoir été rossés 13-3 lors du premier match, vendredi.

« Nous n'avons pas bien joué. J'ai rappelé à mes joueurs qu'il y a en-



Herm Winingham perd son casque protecteur en glissant sous le gant de Howard Johnson, des Mets, et parvient sain et sauf au deuxième coussin. Il s'agissait de son 20^e but volé de la saison.

core 60 matchs à jouer », a révélé Buck Rodgers à l'issue du match d'hier. Le gérant s'est entretenu avec ses joueurs avant d'autoriser l'accès du vestiaire aux journalistes.

En perdant, les Expos ont glissé à six matchs de la tête. Keith Hernandez a produit les trois premiers points du match tandis que Kevin McReynolds a réussi le 'coup important' en frappant un simple de deux points, à la cinquième.

Ron Darling (7-7) a remporté son duel contre Bob Sebra même s'il a donné huit buts sur balles en six

manches et deux tiers. L'attaque n'a pu profiter de sa générosité en frappant deux maigres simples contre lui.

Sebra (6-11), lui, a enregistré huit retraits au bâton, mais il a commis la grave erreur d'accorder un double à Darling lorsque les Mets ont marqué quatre points, à la cinquième. Il a alloué sept coups sûrs, dont cinq doubles, en six manches.

« Il n'a pas si mal lancé. Il a connu une mauvaise manche », a tranché Rodgers. Il a ajouté que ses joueurs auraient dû profiter du manque de contrôle de Darling. Le droitier a consenti deux manches de trois buts sur balles — à la troisième et à la septième.

Tim Wallach (87e, 88e pp) a réussi un simple de deux points contre Roger McDowell, mais à la troisième, Tim Raines a frappé un ballon avec les buts remplis. Herm Winingham (30e) a produit le premier point, à la quatrième.

Pour McDowell, il s'agit d'une 16^e victoire tandis que Darling a remporté sa cinquième victoire en six décisions. Il n'a subi que 14 défaites à ses 68 derniers départs, depuis 1985.

Le dossier des Expos s'établit à 5-6 contre les Mets cette saison. Ils n'ont réussi que quatre coups sûrs, hier, avant d'entreprendre, ce soir, une série de trois matchs contre les Cards de St. Louis. Les trois dernières rencontres ont attiré 122.300 personnes au Stade olympique.

Hernandez: 47^e pp

Les Mets ont marqué le premier point du match à la suite d'un double de Hernandez, à la première. Il a claqué la balle par-dessus la tête du premier-but des Expos, Vance Law.

Len Dykstra, le premier frappeur des Mets, a obtenu un but sur balles. Il a volé le deuxième but même si Mike Fitzgerald a commandé un tir à l'extérieur. Wally Backman a lancé son bâton pour déranger la concentration de 'Fitz'.

À la troisième, Hernandez a produit son deuxième point en frappant un roulant vers le premier but.

Dykstra a amorcé l'attaque en frappant un double, puis il a atteint le troisième but à la suite d'un amorti de Backman. Hernandez a suivi en frappant un roulant vers le premier-but. Law avait le temps d'effectuer un relais au marbre mais il a jonglé avec la balle.

À la quatrième, Wningham a produit le premier point des Expos en frappant un simple opportun, après deux retraits. Hubie Brooks a obtenu un but sur balles, puis volé le deuxième but sur un vol à retardement. Il a marqué lorsque Winingham a poussé la balle à la droite de l'arrêt-court Howard Johnson pour réussir le premier coup sûr des Expos.

À la cinquième, les Mets ont marqué quatre points pour prendre l'avance, 6-1. Ils ont réussi quatre coups sûrs, dont trois doubles, contre Sebra.

Darling a amorcé le bal en claquant un double. Les deux frappeurs suivants ont été retirés sur des prises mais Hernandez a frappé un double d'un point dans l'allée du champ centre gauche. Darryl Strawberry a obtenu un but sur balles, puis Mike Fitzgerald a été débité d'une balle passée.

Kevin McReynolds a suivi en frappant un simple de deux points, puis Howard Johnson a porté le compte 6-1 en frappant un double le long de la ligne de démarcation du champ droit.

■ Floyd Youmans a été proclamé le joueur par excellence des Expos lors du mois de juillet. Il a obtenu 11 votes de première place pour totaliser 55 points lors du scrutin de l'Association des chroniqueurs de baseball de Montréal. 'Yo' a affiché un dossier de 4-1 en plus de réussir trois jeux blancs pour conserver une moyenne de 1.13 en 39 manches et deux tiers. Il a devancé Tim Wallach et Vance Law. 'Eli' a produit 21 points tandis que Law a frappé pour .372 au cours du dernier mois.

■ Andres Galarraga a été réexaminé par le Dr Larry Coughlin, hier après-midi. Il a pris du mieux depuis qu'il s'est tordu le coude gauche à Chicago, mardi. Le premier-but Jack Daugherty doit retourner à Indianapolis, aujourd'hui.

■ Gary Carter s'est plaint du travail du marqueur officiel, Michel Spinelli, samedi. Il estime avoir été privé d'un point produit lorsqu'il a frappé la balle au monticule, à la cinquième. Andy McGaffigan a tenté d'amorcer un double-jeu mais son relais imprécis a roulé jusqu'au champ centre. Il y avait des coureurs aux deux extrémités. « On ne peut pas présumer que le coureur du troisième but aurait filé vers le marbre », a expliqué Spinelli, un ex-lanceur de la Ligue Montréal Junior.

■ À Indianapolis (AAA), Jay Tibbs a perdu contre Nashville, 6-3, samedi. Il a lancé pendant quatre manches et deux tiers, le temps d'allouer cinq coups sûrs et quatre points, dont deux mérités. Le deuxième-but Johnny Parades a obtenu trois coups sûrs en quatre présences au cours du match. À Jacksonville (AA), George Wright a claqué un grand chelem lors du programme double contre Birmingham. La filiale des Expos a remporté les deux matchs, 6-2 et 5-1.

METS	12	EXPOS	4
ab p cs pp	ab p cs pp	ab p cs pp	ab p cs pp
Dykstra cc	2 1 1 2	Candael cc	3 1 0 0
Bckmn 2b	0 0 0 0	Webster cd	3 2 1 0
Teufel 3b	2 1 1 1	Raines cg	3 0 1 1
KHrndz 1b	3 1 1 1	Winghm cg	1 0 0 1
Mazzilli cg	1 0 0 0	Wallach 3b	1 0 0 0
Strwbry cd	3 2 0 0	Engle 3b	1 0 0 0
MWilsn cd	1 0 1 0	Brooks ac	3 0 0 0
McRyldz cg	4 2 1 0	Nichols 1b	1 0 1 1
Sisk 1	0 0 0 0	Law 1b	4 1 1 0
Orosco 1	0 0 0 0	Foley 2b	4 0 1 0
Carter r	5 0 0 0	Reed r	4 0 0 0
Hjahn ac	4 3 1 4	Youmans 1	1 0 0 0
Magadh 3b	4 1 1 1	McGffgn 1	0 0 0 0
Leach 1	3 1 0 0	Wjhnson 2b	1 0 1 1
Almon 1b	1 0 0 0	McClure 1	0 0 0 0
		StClair 1	1 0 0 0
		Fitzgld 2b	0 0 0 0
Totaux	33 12 7 9	Totaux	31 4 5 3
New York		New York	110 226 000—12
Montréal		Montréal	100 010 020—4

Point victorieux — Magadan (3).
E—Law, McGaffigan, Wallach, Candaele, MWilson. DJ—New York 1, Montréal 2. LSB—New York 6, Montréal 4, 2B—Dykstra, Foley, Webster. 3B—Magadan. C—Hjahnson (26). 8—Dykstra 3 (19), Webster (21), Raines (33), Hjahnson (22). S—Backman, Leach, Dykstra.

New York	ML	CS	P	PM	BB	RB
Leach 9-0	7	4	2	2	3	2
Sisk	1	1	1	1	1	1
Orosco	1	0	0	0	0	0
Montréal						
Youmans P.8-5	31-3	3	4	3	6	1
McGffgn	1-2-3	1	2	0	1	0
McClure	1-3	1	5	0	2	0
StClair	2-2-3	2	1	1	0	1
Law	1	0	0	0	0	0

D — 3-12. A — 44,411.

BASEBALL

Ligue nationale

Samedi

New York 12, Montréal 4
St. Louis 7, Pittsburgh 6
S.Francisco 7, Cincinnati 3
Chicago 5, Philadelphie 3
Los Angeles 5, Atlanta 2
San Diego 6, Houston 0

Hier

New York 7, Montréal 4
St. Louis 9, Pittsburgh 1
Houston 6, San Diego 0
Atlanta 10, Los Angeles 5
Cincinnati 5, S.Francisco 4
Chicago 3, Philadelphie 2

Aujourd'hui

Los Angeles, Havens (0-0) à Cincinnati, Power (8-5), 19 h 35
St. Louis, Horton (5-2) à Montréal, Smith (7-4), 19 h 35
Philadelphie, Carman (7-7) à New York, Fernandez (10-6), 19 h 35

Chicago, Maddux (6-9) à Pittsburgh, Drabek (2-10), 19 h 35

San Francisco, Krukow (2-6) à Houston, Ryan (4-13), 20 h 35

Ligue américaine

Samedi

Cleveland 3, Toronto 0
Detroit 10, New York 5
Oakland 3, Minnesota 2
Kansas City 4, Boston 0
Chicago 3, Milwaukee 2
Baltimore 7, Texas 1
Californie 4, Seattle 3

Hier

New York 8, Detroit 5
Chicago 7, Milwaukee 3
Kansas City 13, Boston 5
Seattle 5, Californie 4
Toronto 11, Cleveland 5
Oakland 6, Minnesota 5
Baltimore au Texas

Aujourd'hui

New York, Trout (0-2) à Cleveland, Candiotti (3-11), 19 h 35
Kansas City, Black (4-6) à Detroit, Morris (12-5), 19 h 35
Toronto, Nunez (1-0) à Chicago, Bannister (6-8), 20 h

Boston, Hurst (11-6) à Texas, Guzman (8-10), 20 h 35

Minnesota, Niekro (5-8) en Californie, Witt (13-6), 22 h 35

Seattle, Morgan (8-11) à Oakland, Andujar (3-4), 22 h 35

6-1), la victoire de la RFA a été acquise à l'issue d'un match d'une forte intensité faisant la joie des quelque 7.600 spectateurs présents pour la finale.

Nettement surpassées au premier set (6-1 en faveur des États-Unis), les deux Allemandes se sont reprises au cours d'un deuxième set riche en rebondissements dramatiques (7-5 pour la RFA d'abord menée 4-0) pour finalement conclure leur victoire dans un troisième set lui aussi très disputé (6-3).

Graf: une bouchée

Graf, qui n'avait fait qu'une bouchée de Evert en simple, a été très efficacement épaulée par Kohde-Kilsch tandis que du côté des Américaines Shriver a du constamment

« soutenir » sa compatriote, celle-ci n'ayant jamais vraiment donné l'im-

pression d'entrer dans le match.

La logique a finalement été respectée puisque sur papier les Allemandes de l'Ouest étaient déjà les favorites. Numéro 2 mondiale en simple, Graf est en effet classée troisième joueuse mondiale en double tandis que Claudia Kohde Kilsch est cinquième. Et, si Pam Shriver est la numéro 2 en double, en revanche, Evert n'apparaît, elle, qu'au 38^e rang au classement mondial.

Au total, 61.309 personnes, contre 57.000 à Prague en 1986, ont assisté pendant huit jours à la compétition qui s'est déroulée au Hollyburn Country Club de Vancouver, établissant ainsi un nouveau record d'assistance.

La victoire a valu une bourse de \$80.000 U.S. à l'équipe Allemande.

Tour de l'Abitibi: la France haut la main!

Le Canadien Luca Segato remporte le maillot orange

ROUYN-NORANDA (PC) — L'équipe nationale de France a brillamment remporté hier la 19^e édition du Tour cycliste de l'Abitibi, alors que fidèles à leur guigne des sept étapes précédentes, les coureurs de l'équipe du Québec accumulaient les malchances. L'Américain du Reebok, Frank McCormack, s'empare du maillot brun marquant la victoire au temps, alors que le seul Canadien à se distinguer est Luca Segato, de Colombie Britannique, à qui revient le maillot orange du vainqueur aux points, avec un total de 91 points.

L'Américain McCormack suit Segato aux points avec 83, six devant le Français Jean-Cyril Robin.

Vedette incontestée du Tour, McCormack remporte la première place au temps en 10 heures, 27 minutes et 04 secondes, suivi à 42 secondes de Chris Baker, du Seven Eleven, et à 52 secondes de Jean-Cyril Robin, de l'équipe de France.

Au classement par équipe, les Français l'emportent avec un total de 32:04:48, 58 secondes devant les Américains du Seven Eleven et 11 minutes 35 secondes d'avance sur le Reebok. Les Québécois suivent en quatrième position à 12 minutes 42 sec des vainqueurs.

Hier, le Français Gilles Eckert a terminé la huitième étape, un sur route et un circuit dans Rouyn-No-

randa long de 100 kilomètres, en 2 heures, 19 minutes et 23 secondes, suivi dans le même temps de Segato et de Romuald Lefèvre de Franche-Comté.

Même si le directeur sportif de l'équipe du Québec était déçu hier à l'issue du Tour des performances de certains de ses coureurs, il faut reconnaître que l'équipe a joué de malchance depuis les débuts du Tour, mercredi dernier.

Au cours des huit étapes, en oubliant les bris mécaniques, tous les coureurs québécois ont chuté au moins une fois, pour un total de 11 chutes, deux coureurs ont fait trois chutes. L'équipe a connu pas moins

de huit crevaisons. Enfin le vétéran Yanick Cojan a eu des problèmes de santé qui ont influencé nettement ses performances.

Comble de malchance, le seul Québécois en position pour figurer dans les dix premiers au temps, Jacques Landry, qui était en 9^e place à l'issue de la 7^e étape, a chuté hier, ce qui élimine le Québec des dix premières places au temps. Landry a chuté à l'avant dernier tour du circuit, de même que ses coéquipiers, Yanick Cojan et David Beilman, un tiercé qui a valu au Québec de perdre sa troisième position au classement général des équipes.

Tournoi de Memphis

Curtis Strange par 1 coup

MEMPHIS (AP) — Curtis Strange s'est présenté au tertre de départ du 18^e trou avec l'objectif de disputer la prolongation mais il a finalement scellé l'issue du tournoi de golf de Memphis en calant un coup roulé de six pieds pour un birdie.

Strange a ainsi évité une quintuple égalité au premier rang et il a couronné sa solide performance de la fin de semaine en ramenant une carte de 69, hier, sur le parcours de 7.282 verges du club Colonial. Il a complété le tournoi avec une fiche cumulative de 275, cinq coups sous la normale.

« Ce qui me vient à l'esprit pour l'instant, c'est d'avoir eu la chance de remporter le tournoi au dernier trou et d'en avoir profité », a expliqué le vainqueur de l'Omnium canadien 1987.

Strange s'est présenté au départ du 18^e trou avec l'idée qu'il aurait besoin d'un birdie pour mériter une place en prolongation avec Mike Donald et Russ Cochran, qu'il croyait capables d'obtenir des birdies.

Il a toutefois appris par la suite que Cochran et Donald avaient échoué, se contentant de la normale.

« Je n'aimerais pas être obligé d'attendre que Curtis Strange termine son parcours avec 80 verges à faire au 18^e trou ».

« Cela peut sembler prétentieux et je n'ai pas l'habitude de parler ainsi, mais je me sentais très confiant aujourd'hui », a confié Strange, qui a réalisé des rondes de 70, 68, 68 et 69.

Strange, qui s'est hissé au deuxième rang des boursiers du circuit avec des gains de \$530.885, était à égalité avec Cochran, Donald, Dennis Watson et Tom Kite après le 17^e trou.